

Secrétariat général

**COMMISSION PERMANENTE**  
**DU 8 MARS 2016**



**PROCÈS-VERBAL**

## SOMMAIRE

Présence du mercredi 8 mars 2017	page 2
Modifications intervenues dans l'ordre du jour de la commission permanente	page 3
Ordre du jour définitif	page 4
Approbation du procès-verbal de la commission permanente du mardi 13 décembre 2016	page 10
Secteur présenté par M. CHARTIER – Économie et emploi	page 11
Secteur présenté par Mme CHAIN-LARCHÉ – Ruralité et agriculture	page 21
Secteur présenté par Mme JOUANNO – Écologie et développement durable	page 25
Secteur présenté par M. BEAUDET – Transports	page 28
Secteur présenté par M. PÉCHENARD – Sécurité	page 30
Secteur présenté par Mme VON EUW – Affaires européennes	page 33
Secteur présenté par M. SALINI – Finances	page 35
Secteur présenté par Mme ÉVREN – Éducation	page 36
Secteur présenté par Mme ÉVREN – Culture	page 48
Secteur présenté par M. KARAM – Sport, jeunesse et vie associative	page 51
Secteur présenté par Mme ADLANI – Action sociale, santé et famille	page 52
Secteur présenté par Mme HIDRI – Enseignement supérieur et recherche	page 57
Secteur présenté par M. DIDIER – Logement et politique de la ville	page 58
Secteur présenté par Mme CIUNTU – Administration générale	page 60
Secteur présenté par M. NASROU – Action internationale	page 62
ANNEXES	page 65

## **FEUILLE DE PRÉSENCE DU MERCREDI 8 MARS 2017**

### **ONT SIGNÉ LA FEUILLE DE PRÉSENCE :**

Mesdames Farida ADLANI, Mathilde ANDROUËT, Clémentine AUTAIN, Nadège AZZAZ, Anne CHAIN-LARCHÉ, Véronique COTÉ-MILLARD, Sophie DESCHIENS, Alexandra DUBLANCHE, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Christine FREY, Marie-Pierre de la GONTRIE, Audrey GUIBERT, Hella KRIBI-ROMDHANE, Faten HIDRI, Chantal JOUANNO, Samia KASMI, Brigitte KUSTER, Philippine LANIESSE, Céline MALAISÉ, Brigitte MARSIGNY, Bénédicte MONVILLE-DE CECCO, Valérie PÉCRESE, Catherine PRIMEVERT, Hamida REZEG, Roseline SARKISSIAN, Béatrice TROUSSARD,

Messieurs Didier BARIANI, Stéphane BEAUDET, Frank CECCONI, Jérôme CHARTIER, Geoffroy DIDIER, David DOUILLET, Vincent JEANBRUN, Patrick KARAM, Jonathan KIENZLEN, Jean-Lin LACAPELLE, Aurélien LEGRAND, Didier MIGNOT, Othman NASROU, Frédéric PÉCHENARD, Julien PROFFIT, Jérémy REDLER, Mustapha SAADI, Stéphane SALINI, Wallerand de SAINT JUST, Mounir SATOURI, Pierre SERNE, Rachid TEMAL, Yannick TRIGANCE, Jean-François VIGIER.

### **N'ONT PAS SIGNÉ LA FEUILLE DE PRÉSENCE :**

Mesdames Marie-Carole CIUNTU, Agnès ÉVREN, Florence PORTELLI, Stéphanie VON EUW.

Messieurs Carlos DA SILVA, Benoît HAMON, Roberto ROMERO, Jean-Luc ROMERO – MICHEL, Thierry SOLÈRE, Yann WEHLING.

**MODIFICATIONS INTERVENUES  
DANS L'ORDRE DU JOUR DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 8 MARS 2017**

**RAPPORTS AJOUTÉS :**

• **M. CHARTIER – Économie et emploi**

- **CP 2017-106** : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme HP 91-012 (191012) « Soutien à l'emploi », action 19101201 « Accompagnement dans l'emploi », programme HP 91-002 (191002) « Appui au développement économique des territoires », action 19100203 « Soutien aux projets de développement économique locaux », programme HP 91-006 « Autres actions en faveur du développement économique », action 19100602 « Divers organismes du développement économique » - mise en œuvre de la stratégie #leader pour la croissance, l'emploi et l'innovation : - actions pour l'économie, l'emploi et la formation sur les territoires - actions spécifiques pour le développement des territoires aéroportuaires
- **CP 2017-086** : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle », programme « Qualification par la formation continue » - soutien régional aux actions expérimentales de sécurisation de parcours de formation tournés vers l'emploi - soutien à l'école de la cité du cinéma et de la télévision - soutien au plus petit cirque du monde partenariat avec les conseils départementaux : signature du pacte territorial d'insertion (PTI) de l'Essonne 91

• **M. BEAUDET – Transports**

- **CP 2017-108** : Chapitre 907 « Environnement », sous fonction « Autres actions », programme HP78-001 « Circulations douces », action 17800101 « Réseaux verts et équipements cyclables », chapitre 938 « Transports », code fonctionnel 80 « Services communs », programme HP 80-001 « Études générales » - subventions en faveur d'itinéraires cyclables à Marne-la-vallée (77) et en Essonne (91) - rectificatif relatif au financement d'un poste de chargé de mission PDE - CCI de l'Essonne (91)

**MODIFICATIONS DE TITRE :**

• **Mme ÉVREN – Culture**

- **CP 2017-127** - Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 313 « Patrimoine », programme HP 313-004 « Développement du patrimoine en région », action 13100405 « Connaissance et développement du patrimoine » - affectation provisionnelle 2017 pour le développement du patrimoine en région - affectation d'autorisation d'engagement 2017 pour le développement du patrimoine en région – adhésion à la fondation du patrimoine

**VOTE DE L'URGENCE :**

CP 2017-011, CP 2017-059, CP 2017-065, CP 2017-070, CP 2017-086, CP 2017-087, CP 2017-088, CP 2017-091, CP 2017-106, CP 2017-127

## ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

### SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. CHARTIER – Économie et emploi

**CP 2017-061** : Prime régionale et aide au recrutement pour les employeurs d'apprentis pour 2017 : 1<sup>ère</sup> affectation pour l'agence de services et de paiement (ASP)

**CP 2017-075** : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 12 « Apprentissage », programme 12-003 « Qualification par l'apprentissage », action 11200302 « Accompagnement de la politique d'apprentissage », nature 657 « Subventions » - dispositif d'accès à l'apprentissage - affectation aux CFA des avances 2017

**CP 2017-078** : Chapitre 901 « Formation professionnelle et apprentissage » - attributions de subventions d'investissement dans le cadre de la politique régionale de développement de l'apprentissage - première affectation 2017 - institut des métiers et de l'artisanat de Cergy (95) : décision de l'arrêt de la construction de cet institut - modification des conventions-types investissement travaux et équipements - avenant n° 1 à la convention n° CP 16-491 02 relative à l'acquisition de nouveaux locaux pour le CFA ADAFORSS

**CP 2017-076** : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », programme HP-11 005 « Mesure d'insertion professionnelle », nature 657 « Subvention » sur l'action 11100501 « Accès aux savoirs de base » - approbation de la convention triennale d'objectifs et de moyens 2017-2019 entre la région et le GIP FCIP Versailles pour le centre régional de ressources illettrisme et maîtrise de la langue - affectation d'une subvention globale de fonctionnement au GIP FCIP Versailles pour le centre régional de ressources illettrisme et maîtrise de la langue affectation 2017

**CP 2017-089** : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle », programme « Accès à l'information et à l'orientation » - aide régionale au financement de la gratuité des transports destinée aux jeunes en insertion : affectation budgétaire au titre de la subvention au STIF pour la mise en œuvre de la mesure « Gratuité des transports pour les jeunes en insertion » : - solde de la subvention 2016

**CP 2017-107** : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle » - soutien à l'association régionale des missions locales convention d'objectifs et de moyens 2016-2018 avenant 2017

**CP 2017-092** : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 10 « Services communs », programme 1 10 002 « Mesures transversales », action 1 10 002 02 « Evaluation, études et promotion » - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de « Soutien aux forums pour l'emploi » - affectation 2017

**CP 2017-086** : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle », programme « Qualification par la formation continue » - soutien régional aux actions expérimentales de sécurisation de parcours de formation tournés vers l'emploi - soutien à l'école de la cité du cinéma et de la télévision - soutien au plus petit cirque du monde partenariat avec les conseils départementaux : signature du pacte territorial d'insertion (PTI) de l'Essonne 91 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

**CP 2017-094** : Chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 56 « Technologies de l'information et de la communication », programme HP 56-001 « Aide au développement du territoire numérique », action 15600105 « Tiers lieux », chapitre 909 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et Innovation », programme 92002 « Soutien à l'innovation », action 19200208 « Incubateurs, grands lieux d'innovation » - soutien aux tiers lieux - réaffectation de subvention - correctif suite à erreur matérielle

**CP 2017-095** : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme « Soutien à l'emploi », action « Accompagnement dans l'emploi » - attribution des subventions aux « Plateformes de services ressources humaines pour les petites entreprises et les associations » - 1<sup>er</sup> semestre 2017

**CP 2017-110** : Chapitre 935 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 56 « Technologies de l'information et de la communication », programme 56001 « Aide au développement du territoire numérique », action 15600104 « Evénements et acteurs numériques », chapitre 909 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation », programme 92005 « Soutien aux pôles de compétitivité », action 19200504 « Soutien aux projets RDI labellisés des pôles » - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale en faveur du développement numérique paris région Smart Events 2017 - cotisations aux associations du numérique modifications de divers projets collaboratifs de r&d labellisés

**CP 2017-111** : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme HP 91-001 (191001) « Soutien à la création et au développement des entreprises », action « Sensibilisation à l'entrepreneuriat, accompagnement et financement », chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme HP 91-003 (191003) « Économie sociale et solidaire », action 19100301 « Soutien à l'Économie sociale et solidaire » - financement de l'entrepreneuriat : soutien aux réseaux du financement de la création de TPE et d'entreprises de l'économie sociale et solidaire - soutien aux couveuses et aux coopératives d'activités et d'emploi

**CP 2017-112** : Chapitre 909 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », HP 91-001 « Soutien à la création et au développement des entreprises », action 19100101 « Sensibilisation à l'entrepreneuriat, accompagnement et financement des entreprises », code fonctionnel 94 « Industrie, artisanat, commerce et autres services », programme HP 94-001 (194001) « Soutien à l'industrie et aux autres services », action 19400101 « PM'up », code fonctionnel 94 « Industrie, artisanat, commerce et autres services », programme HP 94-002 (194002) « Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art », action 19400201 « TP'up et métiers d'art », chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 94 « Industrie, artisanat, commerce et autres services », programme HP 94-002 « Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art », action 19400202 « TP'up et métiers d'art » - Paris Région up - attribution de subventions dans le cadre des dispositifs PM'up, TP'up et BACK'up

**CP 2017-106** : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme HP 91-012 (191012) « Soutien à l'emploi », action 19101201 « Accompagnement dans l'emploi », programme HP 91-002 (191002) « Appui au développement économique des territoires », action 19100203 « Soutien aux projets de développement économique locaux », programme HP 91-006 « Autres actions en faveur du développement économique », action 19100602 « Divers organismes du développement économique » - mise en œuvre de la stratégie #leader pour la croissance, l'emploi et l'innovation : - actions pour l'économie, l'emploi et la formation sur les territoires - actions spécifiques pour le développement des territoires aéroportuaires - **PROCÉDURE D'URGENCE**

#### SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme JOUANNO – Écologie et développement durable

**CP 2017-101** : Chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomérations et villes moyennes », programme HP 52-002 « Contrat d'aménagement régional » - affectation et avenants pour la mise en œuvre de la politique contractuelle en faveur des territoires urbains sur des contrats régionaux territoriaux antérieurement conclus

**CP 2017-091** : Chapitre 907 « Environnement », sous fonction 71 « Actions transversales », programme PR 71-009 « Actions territorialisées », sous-fonction 72 « Actions en matière de déchets », programme HP 72-001 (172001) « Prévention et gestion des déchets », chapitre 937, sous-fonction 72 « Actions en matière de déchets », programme PR (472001) « Prévention et gestion des déchets » - attribution de subventions dans le cadre de la politique d'économie circulaire, des déchets, et du fonds propreté - première affectation 2017 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

**CP 2017-097** : Chapitre 907 « Environnement », sous-fonction 71 « Action transversales », programme HP 71-009 « Actions territorialisées », sous-Fonction 76 « Patrimoine naturel », programme HP 76-003 « Protection des milieux naturels et des paysages », chapitre 937 « Environnement », sous-fonction 76 « Patrimoine naturel », programme HP 76-003 « Protection des milieux naturels et des paysages », programme PR 76-003 « Protection des milieux naturels et des paysages » - attribution de subventions dans le cadre de la « Stratégie régionale pour la biodiversité » - première affectation 2017

**CP 2017-099** : Chapitre 907 « Environnement », sous-fonction 74 « Politique de l'eau », chapitre 937 « Environnement », sous-fonction 74 « Politique de l'eau » - affectation d'autorisations de programme et d'engagement en faveur de l'eau, des milieux aquatiques et humides - première affectation 2017

**CP 2017-100** : Chapitre 907 « Environnement », sous fonction 71 « Actions transversales », programme HP 71-009 « Actions territorialisées », action 17100904 - énergies renouvelables - actions territorialisées, sous-fonction 75 « Politique de l'énergie », programme HP 75-001 (175001) « Politique de l'énergie », action 17500105 « Efficacité énergétique », chapitre 937 « Environnement », sous fonction 75 « Politique de l'énergie », programme PR 75-001 (475001) « Politique de l'énergie », action 475001033 « Soutien aux agences, espaces et points info énergie », programme HP 75-001 (175001) « Politique de l'énergie », action 17500104 « Actions d'intérêt général dans le domaine de l'énergie » - politique énergie-climat - deuxième affectation 2017

#### SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. BEAUDET – Transports

**CP 2017-057** : Transmission de fichiers issus de l'enquête transport de marchandises en ville

**CP 2017-113** : Opérations du contrat de plan état - région 2015-2020 - grands pôles intermodaux

**CP 2017-117** : Opération du contrat de plan état - région 2015-2020 métro - prolongement de la ligne 11 à Rosny-Bois-Perrier

**CP 2017-119** : Attribution de subvention pour les études du prolongement du tramway T8 à Rosa Parks

**CP 2017-121** : Opérations du contrat de plan état - région 2015-2020 - schémas directeurs et schémas de secteur des RER et Transilien

**CP 2017-123** : Réseau PAM Île-de-France : - convention de financement PAM 91 - convention de financement PAM 94

**CP 2017-108** : Chapitre 907 « Environnement », sous fonction « Autres actions », programme HP78-001 « Circulations douces », action 17800101 « Réseaux verts et équipements cyclables », chapitre 938 « Transports », code fonctionnel 80 « Services communs », programme HP 80-001 « Études générales » - subventions en faveur d'itinéraires cyclables à Marne-la-vallée (77) et en Essonne (91) - rectificatif relatif au financement d'un poste de chargé de mission PDE - CCI de l'Essonne (91)

#### SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme CHAIN-LARCHÉ – Ruralité et agriculture

**CP 2017-096** : Chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », programme HP 53001 « Aménagement et équipement de l'espace rural » - dispositif de sauvegarde des commerces de proximité en milieu rural : première affectation 2017 - dotation supplémentaire au PNR du gâtinais français

**CP 2017-102** : Chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomérations et villes moyennes », programme HP 52-002 « Contrat régional territorial », code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », programme HP 53-002 (153003) « Politique contractuelles en milieu rural », programme HP 53-001 (153001) « Aménagement et équipement de l'espace rural » - affectation pour la mise en œuvre de la politique contractuelle en faveur des territoires ruraux - contrat rural - contrat régional territorial fonds d'intervention - aménagement et équipement rural - première affectation 2017

**CP 2017-103** : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche et agro-industrie », chapitre 909 « Action économique », code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche et agro-industrie » - mise en œuvre de la stratégie régionale pour une agriculture durable et de proximité : programme de développement rural (FEADER) agriculture et environnement agriculture biologique agriculture et filière 1<sup>ère</sup> affectation 2017

#### SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. PÉCHENARD – Sécurité

**CP 2017-073** : Chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 57 « Sécurité », programme HP 57-001 « Bouclier de sécurité », action 15700101 « Aide à l'implantation locale des forces de sécurité », action 15700103 « Soutien à l'équipement en vidéo protection », action 15700104 « Soutien à l'équipement des polices et de la gendarmerie », action 15700105 « Fonds régional d'aide à l'équipement en portiques de sécurité » - bouclier de sécurité - 1<sup>ère</sup> affectation pour l'année 2017

#### SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme VON EUW – Affaires européennes

**CP 2017-080** : Chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », programme 102012 « Fonctionnement des services », action 10201212 « Assistance technique » - fonds européens structurels et d'investissement - affectation provisionnelle d'autorisation d'engagement (programmation FEDER/FSE 2014-2020)

**CP 2017-090** : Convention triennale d'objectifs et de moyens entre la Région Île-de-France et l'association Île-de-France Europe

#### SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. SALINI – Finances

**CP 2017-063** : Remises gracieuses et admissions en non-valeur en matière de taxes d'urbanisme - mars 2017

#### SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ÉVREN – Éducation

**CP 2017-077** : Chapitre « 932 Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-004 « Aide aux élèves de second cycle », action 12800401 « Aide régionale à la demi-pension », action 12800403 « Aide régionale à l'acquisition des manuels scolaires et livrets d'exercices consommables, action 12800402 « Aide régionale à l'équipement des lycéens », programme HP 28-009 « Aide aux élèves des BTS, CPGE et formations post bac et assimilées », action 12800901 « Aide régionale à la demi-pension aux élèves en BTS et CPGE », action 12800902 « Aide régionale à l'équipement des élèves en BTS » - aides régionales aux élèves de second cycle et aux élèves des BTS, CPGE et formations post bac et assimilées : ajustement des dotations - aide régionale à l'acquisition des manuels scolaires - aide régionale à l'équipement - aide régionale à la demi-pension - modification de tarifs de demi-pension - subventions d'équilibre

**CP 2017-079** : Conventions d'utilisation d'équipements sportifs : - lycée Clément Ader à Athis-Mons (91) - lycée Marcel Pagnol à Athis-Mons (91) - lycée Gérard de Nerval à Luzarches (95)

**CP 2017-081** : Travaux dans les EPLE de la Région Île-de-France - 2<sup>ème</sup> rapport de l'année 2017

**CP 2017-083** : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP 222-017 « Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics », action « Maintenance immobilière » (12201702), programme HP222-018 « Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires », action « Prestations liées aux travaux » (12201802), action « Impôts, loyers, taxes » (12201803) - dotations pour la maintenance immobilière - 2<sup>ème</sup> rapport de l'année 2017 - poursuite du marché 1400100 concernant la mission d'assistance technique pour le renouvellement des marchés de maintenance multi techniques de 25 lycées du Val d'Oise (95) - versement des loyers concernant la convention de location pour l'occupation d'éléments immobiliers au sein de l'aérodrome de Cerny pour le lycée Alexandre Denis - poursuite du marché 1300511 relatif à la surveillance et la protection humaine contre les risques d'incendie et de panique dans les EPLE

**CP 2017-084** : Travaux dans les cités mixtes régionales de la Région Île-de-France - 2<sup>ème</sup> rapport de l'année 2017

**CP 2017-059** : Chapitre 902 « Enseignement », codes fonctionnels 222 « Lycées publics », HP 222-004 « Rénovation des lycées publics » - opération de reconstruction du lycée Georges Brassens à Villeneuve-le-Roi - **PROCÉDURE D'URGENCE**

**CP 2017-082** : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP 222-004 « Rénovation des lycées publics », code action 12200401 « Restructuration, réhabilitation, rénovation et extension de lycées » - lycée d'hôtellerie et du tourisme de Guyancourt (78) - travaux de restructuration d'ensemble - protocole transactionnel avec le groupement d'entreprises Bouygues/MTO (ex Tfn)/Citeos (ex Elale)/ Colas Île-de-France titulaire du marché n°09M0553-01- lot n°1 : entreprise générale

**CP 2017-124** : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP 222-004 « Rénovation des lycées publics », action « Rénovation des lycées publics » (12200401) - lycée René Descartes à Antony (92) - travaux de restructuration d'ensemble et d'extension - protocoles transactionnels avec les sociétés Hervé, BTB Elec et le groupement d'entreprises ID Verde/Linea BTP

**CP 2017-125** : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP 222-004 « Rénovation des lycées publics », action « Rénovation des lycées publics » (12200401) - lycée Jules-Hardouin Mansart à Saint-Cyr-l'École (78) - travaux de restructuration d'ensemble et extension habilitation de la présidente à signer un protocole transactionnel avec l'atelier Jean-François Laurent, mandataire du groupement « Atelier Jean-François Laurent et bureau d'études techniques Incet », titulaire du marché de maîtrise d'œuvre n°06-3711

**CP 2017-011** : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-005 « Schéma des formations » (128005), action « Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations » (12800505) - mise en œuvre du programme d'actions culturelles année scolaire 2016-2017 - convention avec l'association poésie en liberté – soutien à l'apprentissage du latin en Île-de-France - **PROCÉDURE D'URGENCE**

**CP 2017-085** : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-005 « Schéma des formations » (128005), action « Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations » (12800505) - 1<sup>ère</sup> attribution de subventions dans le cadre des actions de sensibilisation à la mémoire - année scolaire 2016-2017 - partenariats avec le comité parisien de la libération et l'association pour le souvenir des fusilles du mont valérien

**CP 2017-122** : Lycée de Prony à Asnières-sur-Seine affaire agence Patricia Leboucq contre Région Île-de-France - approbation d'un protocole transactionnel et habilitation de la présidente à le signer

**CP 2017-058** : Chapitre 902 « Enseignement », code Fonctionnel 27 « Sécurité », programme HP 27-001 « Sécurisation des lycées » - sécurisation des lycées - seconde affectation budget 2017

**CP 2017-087** : Équipement pédagogique dans les EPLE - diverses politiques régionale - deuxième rapport de l'année - **PROCÉDURE D'URGENCE**

#### SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ÉVREN – Culture

**CP 2017-065** : Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités artistiques et culturelles », programme HP 312-006 « Aide à la création et la diffusion des arts plastiques », action 13100601 « Soutien aux manifestations d'art plastique », programme HP 312-007 « Soutien à la création et à la diffusion numérique », action 13100701 « Soutien à la création et à la diffusion numérique » - soutien aux arts plastiques / première affectation pour 2017 - soutien aux arts numériques / première affectation pour 2017 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

**CP 2017-069** : Chapitre 903, programmes HP 312-002, HP 312-007 et HP 313-004 - aménagement culturel en Île-de-France - premières affectations 2017 - affectations provisionnelles 2017 pour le domaine de Villarceaux et l'orchestre d'Île-de-France

**CP 2017-088** : Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », programme HP 312-008 « Aide au livre et à la lecture », action 13100801 « Aide à la lecture publique et à la création littéraire » - attributions de subventions et affectations dans le cadre de la politique régionale du livre première affectation 2017 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

**CP 2017-093** : Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », programme HP 312-009 (131009) « Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel » - aides régionales au cinéma et à l'audiovisuel - soutien à des manifestations et réseaux cinématographiques - 1<sup>ère</sup> affectation 2017 - aide après réalisation - 1<sup>ère</sup> affectation 2017 - éducation à l'image aide à l'écriture de scénario- accompagnement des auteurs affectation provisionnelle 2017

**CP 2017-127** - Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 313 « Patrimoine », programme HP 313-004 « Développement du patrimoine en région », action 13100405 « Connaissance et développement du patrimoine » - affectation provisionnelle 2017 pour le développement du patrimoine en région - affectation d'autorisation d'engagement 2017 pour le développement du patrimoine en région – adhésion à la fondation du patrimoine - **PROCÉDURE D'URGENCE**



## SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ADLANI – Action sociale, santé et famille

**CP 2017-066** : Chapitre 904 « Santé et action sociale », sous-fonction 41 « Santé », programme HP 41-002 (141 002) « Renforcement de l'offre de soins », chapitre 934 « Santé et action sociale », sous-fonction 41 « Santé », programme HP 41-001 (141 001) « Prévention et éducation à la santé » - la politique régionale de santé - attributions de subventions dans le cadre de l'action régionale dans le domaine de la santé - première affectation

**CP 2017-067** : Plan régional pour l'égalité des personnes en situation de handicap(s) et des personnes valides - révision annuelle agenda 22 du conseil régional d'Île-de-France 2015-2016

**CP 2017-068** : Chapitre 904 « Santé et action sociale », sous- fonction 42 « Action sociale », programme HP 42-004 (142 004) « Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap », chapitre 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 40 « Services communs » - observatoires et organismes consultatifs », programme HP 40-004, action 140 004 02 « Conseil consultatif du handicap et haut comité médical », chapitre 934 « Santé et action sociale », sous- fonction 42 « Action sociale », programme HP 42-003 (142 003) « Fonds régional de solidarité et de soutien aux familles » - délégation au handicap première affectation pour 2017 - appel à projets thématique 2017 - soutien aux aidants familiaux de personnes atteintes d'autisme, de handicaps cognitif, psychique, de polyhandicap ou de maladies neurodégénératives

**CP 2017-070** : Chapitre 904 « Santé et action sociale », sous- fonction 42 « Action sociale », programme HP 42-003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », chapitre 934 « Santé et action sociale », sous- fonction 42 « Action sociale », programme HP 42-003 (142 003) « Fonds régional de solidarité et de soutien aux familles » - mise en œuvre de la politique régionale en matière d'action sociale, de solidarité et de soutien aux familles en 2017 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

**CP 2017-128** : Chapitre 934 « Santé et action sociale », sous- fonction 42 « Action sociale », programme HP 42-003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire » - mise en œuvre de la politique régionale en matière d'action sociale, de solidarité et de soutien aux familles en 2017 grand froid

**CP 2017-074** : Chapitre 901 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales », programme HP 13-001 « Formations sanitaires », action 11300104 « Équipement des écoles et instituts de formation sanitaire » - formations sanitaires et sociales : - équipement des écoles et instituts de formation sanitaire : projet « Picpus » porté par l'assistance publique - hôpitaux de Paris - fusion des centres hospitaliers de Coulommiers, Marne-la-vallée et Meaux : convention d'objectifs et de moyens 2017 et avenants de transfert aux conventions d'équipement - fusion-absorption de l'institut de formation Clorivière par l'institut supérieur Clorivière - création du GRETA du Val d'Oise et avenant de transfert

## SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. KARAM – Sport, jeunesse et vie associative

**CP 2017-116** : Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », sous-fonction 32 « Sports » - attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale du sport en Île-de-France et affectations d'autorisations d'engagement et d'autorisations de programme

## SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme HIDRI – Enseignement supérieur et recherche

**CP 2017-098** : Chapitre 902 « Enseignement », chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 23 « Enseignement supérieur » - 1. CPER 2015 - 2020 : affectations d'autorisations de programme pour les opérations : université Paris 1 Panthéon-Sorbonne : réhabilitation de la caserne Lourcine en pôle universitaire - collège de France : restructuration du site Cardinal Lemoine pour la création de l'institut des civilisations - COMUE paris seine : campus international de Cergy-Pontoise - études de programmation - université paris sud : construction d'un pôle universitaire interdisciplinaire de santé (PUIS) à Villejuif – études - 2. aide pour le diplôme d'accès aux études universitaires : promotion 2016 / 2017 - 3. cordées de la réussite : affectation d'une autorisation d'engagement en vue de l'organisation d'un colloque - 4. portail régional de l'orientation : affectation d'autorisations de programme et d'engagement

**CP 2017-071** : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation », programme HP 92-006 « Soutien aux domaines d'intérêt majeur », action 19200601 « Soutien aux domaines d'intérêt majeur » - soutien aux nouveaux domaines d'intérêt majeur (DIM) 2017-2020 - subventions d'amorçage 2017

## SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. DIDIER – Logement et politique de la ville

**CP 2017-060** : Chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 54 « Habitat - logement », programme HP 54-002 (154002) « Développement du parc locatif social », action 15400201 « Aide à la création de logements locatifs sociaux intermédiaires », action 15400202 « Aide à la création de logements locatifs sociaux », action 15400203 « Aide à la création de logements locatifs très sociaux » - attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale d'aide à la création de logements locatifs sociaux - première affectation pour 2017

**CP 2017-062** : Chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 54 « Habitat - logement », programme HP 54-005 (154005) « Action en faveur du logement des jeunes », action 15400501 « Logements des étudiants », action 15400502 « Logements des jeunes et des apprentis » - aide en faveur du logement des étudiants, des jeunes et des apprentis - première affectation pour 2017

**CP 2017-064** : Chapitre 905 « Aménagement des territoires », sous-fonction 54 « Habitat - logement », programme HP 54-004 (154004) « Aide au parc privé », action 15400403 « Aide aux copropriétés en difficulté » - attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale du logement - aide au parc privé - première affectation pour 2017

**SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme CIUNTU – Administration générale**

**CP 2017-109** : Chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional », programme « Fonctionnement général du CR HP 021-020 » - rapport donnant mandats spéciaux aux élus régionaux - mars 2017

**CP 2017-114** : Habilitation de la présidente à signer une convention avec le centre interdépartemental de gestion (CIG) de la grande couronne d'Île-de-France dans le domaine des ressources humaines

**SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. NASROU – Action internationale**

**CP 2017-104** : Chapitre 930 « Services généraux », programme HP044-003 (104003) « Coopération décentralisée », code fonctionnel 048 « Autres actions internationales », programme HP048-017 (1040017) « Coopération décentralisée hors APD » - coopération décentralisée : soutien au projet sprint et au projet de mobilité professionnelle au Québec

**CP 2017-129** : 930-048 HP 048-017 - code action 10401702 - affectation provisionnelle d'autorisation d'engagement mars 2017

**NB : S'il y a lieu, les votes dissociés et/ou particuliers remis par écrit au secrétariat général figureront dans le détail des votes établi à l'issue de la séance pour tous les rapports examinés.**

*La séance est ouverte par Mme Valérie PÉCRESSÉ, présidente du Conseil régional d'Île-de-France, à 9 heures 20.*

**Mme la Présidente** – Suite aux mouvements qui ont eu lieu entre les groupes, le RCDEC gagne un siège au détriment du groupe des Verts à la Commission permanente. Nous entérinerons demain l'arrivée d'Eddie AÏT et le départ de Samia KASMI.

Je voudrais évoquer une question d'actualité, concernant les lycées d'Île-de-France. Depuis quelques semaines, ces établissements font l'objet d'attaques assez violentes et nous avons un sujet sur leur sécurisation. Je suis allée au lycée Maurice-Ravel dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, où une proviseure a été traînée par les cheveux suite à une intrusion. Nous voterons lors de cette Commission permanente 2,3 millions d'euros supplémentaires, dont 190 000 euros en urgence seront destinés à la sécurisation de ce lycée, par le relèvement des clôtures, le renforcement des sas d'entrée et la création de dispositifs anti-intrusion efficaces. Au total, nous avons dépensé 10 millions d'euros l'année dernière, dont 2 millions d'euros pour les lycées privés, et 5 millions d'euros depuis le début de l'année, soit un total de 15 millions d'euros depuis notre arrivée pour la sécurité des lycées et nous allons continuer. Je tenais à le préciser, parce que nous ne faisons pas souvent la synthèse des dossiers présentés en Commission permanente.

Un dossier important à mes yeux est examiné durant cette séance, concernant le Franprix de Bobigny également saccagé par des casseurs il y a huit jours. La famille de gérants et les huit salariés sont en chômage technique depuis deux semaines pour la reconstitution des caisses du magasin. Nous le voterons dans le cas du dispositif Rebonds. Je précise que ce dispositif, qui avait été mis en œuvre pour l'imprimerie de Dammartin-en-Goële suite à la prise d'otage terroriste, peut être activé dans des cas de saccage qui empêchent l'activité. Au cas où des saccages arriveraient dans vos territoires et provoqueraient de la casse, il est possible d'inscrire dans un dispositif Rebond transitoire les PME victimes de ce genre d'agressions et se retrouvant en chômage technique de ce fait.

#### **Vote de l'urgence**

**Mme la Présidente** – Nous abordons l'ordre du jour et je vous fais voter l'urgence sur les dossiers CP 2017-011, CP 2017-059, CP 2017-065, CP 2017-070, CP 2017-086, CP 2017-087, CP 2017-088, CP 2017-091, CP 2017-106, CP 2017-127. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Vote de l'urgence**  
**POUR** : LR, UDI, CD  
**CONTRE** : FN  
**ABSTENTION** : S&R, EELVA, FDG  
**ABSENT** : RCDEC  
**ADOPTION**

#### **Approbation du procès-verbal de la commission permanente du 27 janvier 2017**

**Mme la Présidente** – Je vous fais approuver le procès-verbal de la CP du 27 janvier 2017. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**POUR** : LR, UDI, CD  
**ABSTENTION** : S&R, FN, EELVA, FDG  
**ABSENT** : RCDEC  
**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Nous arrivons au secteur présenté par M. CHARTIER et au rapport n° CP 2017-061 avec une demande de parole du Front de Gauche.

**SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. CHARTIER – Économie et emploi**

**CP 2017-061** : Prime régionale et aide au recrutement pour les employeurs d'apprentis pour 2017 : 1<sup>re</sup> affectation pour l'agence de services et de paiement (ASP)

*Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

**Mme MALAISÉ (FdG)** – Avant de voter, nous souhaitons comprendre le tableau situé en page n°4 de la délibération, sur l'état des situations des primes à devoir pour le premier semestre de cette année. Nous avons compris qu'il s'agissait d'un tableau à double entrée, mais nous ne saisissons pas certains éléments. Par exemple, pourquoi le montant moyen des primes entre 2015 et 2016 a-t-il quasiment été divisé par deux ? Que signifie le zéro sur le nombre de primes versées au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ? Quelles sont les différences de taux de réalisation ? Nous aimerions avoir des explications plus limpides à propos de ce tableau. Nous avons déjà posé la question en commission thématique et les réponses ont été assez évasives.

**Mme la Présidente** – M. le Vice-président.

**M. CHARTIER** – Nous vous avons proposé en commission de vous faire un état par écrit extrêmement précis, afin que vous puissiez avoir toutes les informations. Le sujet est très technique et vous pourrez ainsi garder un élément de contrôle régulier de l'état de la situation.

**Mme la Présidente** – Madame MALAISÉ.

**Mme MALAISÉ (FdG)** – À quelle date pourrions-nous en disposer ?

**M. CHARTIER** – Vous l'aurez avant la fin du mois de mars.

**Mme la Présidente** – Monsieur SATOURI pour une explication de vote.

**M. SATOURI (EELVA)** – Ce n'est pas tout à fait une explication de vote, car je suis d'accord avec Mme MALAISÉ et la réponse apportée par le Vice-président. Tous les membres de la commission peuvent-ils être destinataires du document ? Ce sujet intéresse plusieurs groupes.

**M. CHARTIER** – Oui, par principe, nous diffusons à chaque fois à tous les membres de la Commission.

**Mme la Présidente** – Je mets aux voix le rapport n° CP 2017-061 dans le consensus et l'attente des explications. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-061**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-075** : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 12 « Apprentissage », programme 12-003 « Qualification par l'apprentissage », action 11200302 « Accompagnement de la politique d'apprentissage », nature 657 « Subventions » - dispositif d'accès à l'apprentissage - affectation aux CFA des avances 2017

*Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-075**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-078** : Chapitre 901 « Formation professionnelle et apprentissage » - attributions de subventions d'investissement dans le cadre de la politique régionale de développement de l'apprentissage - première affectation 2017 - institut des métiers et de l'artisanat de Cergy (95) : décision de l'arrêt de la construction de cet institut - modification des conventions types investissement travaux et équipements - avenant n° 1 à la convention n° CP 16-491 02 relative à l'acquisition de nouveaux locaux pour le CFA ADAFORSS

*Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-078**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-076** : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », programme HP-11 005 « Mesure d'insertion professionnelle », nature 657 « Subvention » sur l'action 11100501 « Accès aux savoirs de base » - approbation de la convention triennale d'objectifs et de moyens 2017-2019 entre la région et le GIP FCIP Versailles pour le centre régional de ressources illettrisme et maîtrise de la langue - affectation d'une subvention globale de fonctionnement au GIP FCIP Versailles pour le centre régional de ressources illettrisme et maîtrise de la langue affectation 2017

*Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**Mme la Présidente** – Nous passons au dossier n° CP 2017-076 avec une demande de parole du FN.

**Mme TROUSSARD (FN)** – Nous nous abstenons sur cette délibération. Certes, la gestion de l'illettrisme incombe à la Région depuis la loi NOTRe de 2015, mais il faut rappeler que le problème croissant de l'illettrisme est principalement dû aux sempiternelles carences de l'Éducation nationale, ainsi qu'à la porosité de notre politique migratoire. La démission de l'État sur ces questions et son déchargement sur les collectivités territoriales sont inquiétants. À quoi sert-il de financer un programme d'Éducation nationale aussi coûteux que défaillant pour ensuite demander aux régions de colmater les brèches du savoir élémentaire ? À quoi sert-il également de laisser venir sur notre sol quantité de travailleurs détachés, migrants et clandestins, ne parlant pas un mot de français, pour ensuite demander aux régions de gérer leur insertion sociale ? Nous marchons sur la tête. Le problème de l'illettrisme doit être géré au niveau national et non au niveau régional.

**Mme la Présidente** – Merci. Monsieur le Vice-président.

**M. CHARTIER** – Nous sommes parfaitement en phase avec cette délibération. Il est très important pour nous que ce centre de ressource ait été ranimé. C'est le cas et 180 000 euros vont y être affectés. Nous sommes vraiment dans l'esprit de la lutte contre l'illettrisme et de l'accès aux savoirs de base. Je pense que nous pourrions nous féliciter collectivement de notre véritable volonté sur la lutte contre l'illettrisme. Vous pourriez peut-être voter cette délibération très utile.

**Mme la Présidente** – Nous mettons ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-076**

**POUR** : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FDG

**ABSTENTION** : FN

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-089** : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle », programme « Accès à l'information et à l'orientation » - aide régionale au financement de la gratuité des transports destinée aux jeunes en insertion : affectation budgétaire au titre de la subvention au STIF pour la mise en œuvre de la mesure « Gratuité des transports pour les jeunes en insertion » : - solde de la subvention 2016

*Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : **avis favorable***

Commission des transports : **avis favorable**

Commission des Finances : **avis favorable**

**Mme la Présidente** – Nous passons au rapport n° CP 2017-089 avec deux demandes de parole, du FN d'abord.

**Mme TROUSSARD (FN)** – Les mesures prises pour améliorer l'accès aux transports des jeunes en formation professionnelle doivent selon nous rester dans le cadre d'une politique de facilité de circulation et non de gratuité, permettant des réductions substantielles en tenant compte des critères de ressources de chacun, mais rendant également obligatoire une participation au moins symbolique aux projets de la collectivité. Il n'est pas convenable d'habituer les mentalités à une soi-disant gratuité du service public. Ce service, au contraire, a un coût très élevé payé par le contribuable. Il est important que chaque citoyen soit inclus dans l'effort collectif de la société pour la pérennité des infrastructures de transports, surtout lorsque nous aspirons à des transports en commun présentant une haute qualité de service et que nous nous proposons de financer des projets pharaoniques tels que le Grand Paris Express, sans toujours vérifier que nous en possédons les moyens. Nous voterons donc contre ce rapport.

**Mme la Présidente** – Le groupe EELVA.

**M. SERNE (EELVA)** – Une impression forte émane du terrain et notamment des missions locales, selon laquelle les chèques mobilité ne sont pas simplement déplacés du budget transports au budget formation professionnelle, mais supprimés. Un certain nombre de missions locales ont manifestement du mal à maintenir ces dispositifs. Pouvez-vous confirmer officiellement le maintien du dispositif chèques mobilité et nous expliquer pourquoi certaines missions locales, notamment celles des Yvelines, rencontrent des difficultés à maintenir le dispositif et à obtenir ces chèques mobilité ?

**Mme la Présidente** – Monsieur le Vice-président.

**M. CHARTIER** – En réponse à l'intervention du groupe Front national, le dispositif permet aux jeunes en insertion d'aller à leurs rendez-vous de travail ou de formation. Son objet n'est pas d'aller au cinéma à Paris le week-end. Nous partons du principe de ne pas solliciter une participation, ne serait-ce que symbolique, au jeune en insertion, car ce n'est déjà pas si simple de solliciter celui-ci pour qu'il suive une formation. Ce public reste très particulier. C'est une aide supplémentaire dans l'accompagnement pour qu'il suive une formation qui débouche à terme sur un emploi. C'est l'objectif en matière de réinsertion durable. Qu'un jeune en situation difficile aille dans l'emploi est une opportunité à la fois pour lui et pour la société. Nous avons décidé d'affecter ce budget dans ce sens et sans autre contrepartie que le suivi de la formation par le jeune, ce qui reste une contrepartie extrêmement forte au titre de la société. Pour cette raison, je pense que vous pourriez revenir sur votre position et soit vous abstenir soit voter. Ce dispositif s'inscrit dans cet esprit spécifique, toujours dans le cadre des déplacements pour suivre une formation ou pour rencontrer un futur employeur.

Concernant les missions locales, nous avons l'an dernier une sorte de discussion budgétaire, que vous avez suivie, pour étudier l'affectation du budget puisque, par tradition, le STIF assumait celui-ci et cela ne venait pas sur le budget de la formation professionnelle et l'insertion. L'arbitrage l'a considéré comme une responsabilité relevant de la politique d'insertion de la Région. Les 591 934 euros affectés à la démarche sont assumés aujourd'hui par le budget formation professionnelle et insertion. Toutes les missions locales doivent savoir qu'elles peuvent tirer sur cette ligne. Cet argent a été dépensé l'an dernier et le sera également cette année sans difficulté. J'ignore peut-être certaines raisons techniques expliquant les difficultés des missions locales, mais il n'y a pas de raison à cela. Cela doit fonctionner de façon extrêmement fluide.

**Mme la Présidente** – Merci. Nous mettons aux voix ce rapport. M. de SAINT JUST pour une explication de vote.

EXPLICATION DE VOTE
---------------------

**M. de SAINT JUST (FN)** – Nous ne mésestimons pas votre effort, mais notre position de principe est de demander dans tous les cas une contribution à la personne bénéficiaire, même symbolique. Nous ne changerons donc pas notre vote.

**Mme la Présidente** – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-089**

**POUR** : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FDG

**CONTRE** : FN

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-107** : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle »  
- soutien à l'association régionale des missions locales convention d'objectifs et de moyens 2016-2018 avenant 2017

*Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : **avis favorable***  
*Commission des Finances : **avis favorable***

**Mme la Présidente** – Nous arrivons au rapport n° CP 2017-107 avec un amendement du Front de Gauche. Monsieur MIGNOT.

**Amendement n°23 (FdG)**

**M. MIGNOT (FdG)** – Nous souhaitons inscrire un article additionnel afin de réaffirmer un attachement largement partagé et également souvent réaffirmé par vous-même, Monsieur le Vice-président, concernant le principe de l'implantation des missions locales et de leurs antennes sur l'ensemble de notre territoire régional. Je pense que cet amendement ne posera pas de problèmes.

**Mme la Présidente** – Monsieur le Vice-président.

**M. CHARTIER** – Merci pour la proposition, dont l'esprit ne me pose aucune difficulté. En revanche, j'ai une difficulté sur le libellé, et notamment sur le terme « antenne ». Les missions locales sont libres de s'organiser comme elles l'entendent et nous ne pouvons rien leur imposer. Pour cette raison, le terme « antenne » signifierait que l'organisation actuelle doit demeurer. Ayant indiqué tout au long de l'année aux missions locales que je leur laissais le soin de s'administrer librement et de se réorganiser selon leurs souhaits, je ne me sens pas la responsabilité de leur donner cette contrainte. Je ne peux donc pas être favorable.

**Mme la Présidente** – Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Vote de l'amendement n°23 (FdG)**

**POUR** : S&R, EELVA, FDG

**CONTRE** : LR, UDI, FN, CD

**ABSENT** : RCDEC

**REJET**

Je mets aux voix le rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-107**

**POUR** : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FDG

**CONTRE** : FN

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-092** : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 10 « Services communs », programme 1 10 002 « Mesures transversales », action 1 10 002 02 « Évaluation, études et promotion » - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de « Soutien aux forums pour l'emploi » - affectation 2017

*Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : **avis favorable***  
*Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : **avis favorable***  
*Commission des Finances : **avis favorable***

**Mme la Présidente** – Au rapport n° CP2017-092, nous avons une demande de parole du FN.

**Mme TROUSSARD (FN)** – Nous voterons pour ce rapport, car nous soutenons toutes les initiatives destinées à encourager l'apprentissage. J'ai cependant deux questions à vous poser. Premièrement, nous avons vu durant la séance budgétaire que l'Exécutif avait régulièrement pioché dans la ligne consacrée au soutien à l'innovation. Pourquoi diminuer ainsi le budget consacré à l'innovation ? Cela a-t-il un rapport avec la mise en place du plan Juncker au niveau européen qui semble vouloir décider à lui seul de l'avenir de l'innovation pour nos régions ? Sinon, pour quel autre motif particulier ?

Deuxièmement, Monsieur CHARTIER, lorsque le groupe Front national a déposé des amendements pour augmenter le budget consacré à l'apprentissage lors de la dernière séance budgétaire, vous nous avez répondu que l'effort réalisé par la Région dans ce domaine était déjà suffisant. Or vous nous proposez maintenant d'abonder de 150 000 euros le chapitre budgétaire consacré à l'apprentissage. S'agit-il d'un revirement de votre part ou avez-vous confondu votre programme avec le nôtre ?

**Mme la Présidente** – Monsieur le Vice-président.

**M. CHARTIER** – Notre ambition n'est pas de réduire l'appui à l'innovation. Néanmoins, à travers ces différents soutiens au forum l'emploi, nous avons réussi à organiser une politique extrêmement dynamique sur des périodes considérées comme stratégiques par la Région, où les jeunes se posent des questions sur leur avenir. Nous avons ouvert deux périodes pertinentes et reçues comme telles par les familles de la région Île-de-France et par les jeunes susceptibles d'embrasser le parcours de l'apprentissage. Nous continuerons bien sûr l'appui à l'innovation. Les 150 000 euros sont un appui supplémentaire pour les forums d'apprentissage. Nous sommes donc dans une démarche d'encouragement à l'accès à l'apprentissage. Nous avons eu une très belle performance l'an dernier, s'agissant des primo-inscriptions en apprentissage avec près de 9 % d'augmentation. Pour la première fois depuis de longues années, il y a donc à nouveau un engouement pour l'apprentissage en Île-de-France et nous nous en félicitons. L'investissement supplémentaire dans ces forums signifie que l'apprentissage est une bonne filière.

**Mme la Présidente** – Qui est pour ce rapport ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-092**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

<p><b>CP 2017-086</b> : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle », programme « Qualification par la formation continue » - soutien régional aux actions expérimentales de sécurisation de parcours de formation tournés vers l'emploi - soutien à l'école de la cité du cinéma et de la télévision - soutien au plus petit cirque du monde partenariat avec les conseils départementaux : signature du pacte territorial d'insertion (PTI) de l'Essonne 91 - <b>PROCÉDURE D'URGENCE</b></p>
--

*Commission des Finances : avis favorable*

**Motion de renvoi en commission n°4 (FN)**

**Mme la Présidente** – Madame TROUSSARD pour le rapport n° CP 2017-86.

**Mme TROUSSARD (FN)** – Le rapport mis en ligne le 6 mars n'a pas pu être examiné par la commission formation professionnelle et apprentissage qui s'est tenue le 2 mars. Nous demandons donc le renvoi en commission.

**Mme la Présidente** – Monsieur le Vice-président.

**M. CHARTIER** – Ce sujet de l'école de la cité du cinéma a été longuement traité en commission de formation depuis longtemps. Tous les groupes de la commission étant bien informés, nous avons considéré que nous n'avions aucune particularité de manifester ce soutien pour un sujet qui s'est calé techniquement de façon très récente. J'ajoute que certaines personnes ont été extrêmement impressionnées par cette école lorsqu'elles l'ont visitée. Pour la rentrée 2018, elle deviendra un centre de formation par apprentissage, toujours dans la vision d'excellence de l'apprentissage.

**Mme la Présidente** – Monsieur KIENZLEN.

**M. KIENZLEN (S&R)** – Nous souhaitons un vote dissocié. Nous sommes pour le rapport et ne prendrons pas part au vote sur le PTI.

**Mme la Présidente** – M. de SAINT JUST pour une explication de vote.

EXPLICATION DE VOTE
---------------------



**M. de SAINT JUST (FN)** – Si je comprends bien, ce n'est donc pas une question d'urgence et de nécessité de service, mais vous avez décidé que ce rapport ne passerait pas en commission. C'est ce que vous avez dit.

**M. CHARTIER** – Non, ce n'est pas cela. Comme les membres de la commission étaient tous informés et que ce n'était pas très simple techniquement, nous avons jugé que les membres étaient valablement informés. Les membres concernés ne feront que vous confirmer mes propos.

**Mme la Présidente** – Objectivement, ce n'est pas une bonne pratique. Le problème est que nous avons eu la demande de voter tous les crédits au 1<sup>er</sup> trimestre sur tous les centres de formation et la prochaine CP est en mai. L'urgence est relative, mais les centres de formation avaient besoin d'avoir une vraie visibilité pour prévoir leur rentrée de septembre prochain. Jérôme CHARTIER a donc pris cette décision. Nous avons voulu réunir la commission, mais chacun étant en déplacement, nous avons décidé de ne pas le faire pour un dossier. Nous ne le referons plus, Monsieur de SAINT-JUST, et je demande à tous les Vice-présidents d'y être très attentifs. Je remercie tous les conseillers régionaux de leur mansuétude.

Qui est pour la motion de renvoi ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Vote de la motion de renvoi n°4 (FN)**

**POUR** : FN

**CONTRE** : LR, S&R, UDI, EELVA, CD

**ABSTENTION** : FDG

**ABSENT** : RCDEC

**REJET**

Qui est pour le rapport ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**M. SATOURI (EELVA)** – Je ne votais pas, mais je demandais la parole. Vous avez fait voter la motion FN et nous ne l'avons pas votée. Vous avez proposé le rapport. Pourrais-je avoir une explication de vote ?

**Mme la Présidente** – Bien sûr, Monsieur SATOURI.

**EXPLICATION DE VOTE**

**M. SATOURI (EELVA)** – Vous dites vous-même que ce n'est pas une bonne pratique. En attendant les bonnes pratiques, nous ne prendrons pas part au vote.

**Mme la Présidente** – Voulez-vous un vote dissocié ? Qui est pour ce rapport ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-086**

**POUR** : LR, S&R, UDI, EELVA (sauf PTI), CD

**CONTRE** : FDG

**NPPV** : FN, EELVA (PTI)

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-094** : Chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 56 « Technologies de l'information et de la communication », programme HP 56-001 « Aide au développement du territoire numérique », action 15600105 « Tiers lieux », chapitre 909 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et Innovation », programme 92002 « Soutien à l'innovation », action 19200208 « Incubateurs, grands lieux d'innovation » - soutien aux tiers lieux - réaffectation de subvention - correctif suite à erreur matérielle

*Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-094**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-095** : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme « Soutien à l'emploi », action « Accompagnement dans l'emploi » - attribution des subventions aux « Plateformes de services ressources humaines pour les petites entreprises et les associations » - 1<sup>er</sup> semestre 2017

*Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-095**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-110** : Chapitre 935 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 56 « Technologies de l'information et de la communication », programme 56001 « Aide au développement du territoire numérique », action 15600104 « Événements et acteurs numériques », chapitre 909 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation », programme 92005 « Soutien aux pôles de compétitivité », action 19200504 « Soutien aux projets RDI labellisés des pôles » - attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale en faveur du développement numérique paris région Smart Events 2017 - cotisations aux associations du numérique modifications

*Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**Amendement n°4 (FN)**

**Mme la Présidente** – Nous arrivons au rapport n° CP 2017-110 avec un amendement FN. Monsieur de SAINT-JUST.

**M. de SAINT JUST (FN)** – Afin de contrôler de la meilleure façon l'utilisation de l'argent public, nous voudrions préciser la convention type en ajoutant un dernier paragraphe ainsi rédigé : « *le bénéficiaire adresse à la Région un rapport d'activité annuel qui est porté à la connaissance de la commission permanente, donnant le chiffre du nombre de salariés employés par le bénéficiaire au début de l'année considérée, en conformité de ce qui a été indiqué par le bénéficiaire et précisé dans la fiche projet, ainsi que le chiffre de ces mêmes emplois à la fin de l'année* ».

**Mme la Présidente** – Monsieur le Vice-président.

**M. CHARTIER** – Cette disposition est beaucoup trop complexe par rapport aux événements organisés. Il faut être sérieux. Il s'agit de soutenir des événements, dont l'organisation rassemble souvent des prestataires de services. Votre proposition ne peut pas fonctionner pour un événement, je suis désolé.

**Mme la Présidente** – Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Vote de l'amendement n°4 (FN)**

**POUR** : FN

**CONTRE** : LR, UDI, EELVA, CD, FDG

**NPPV** : S&R

**ABSENT** : RCDEC

**REJET**

Je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-110**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-111** : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme HP 91-001 (191001) « Soutien à la création et au développement des entreprises », action «Sensibilisation à l'entrepreneuriat, accompagnement et financement », chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme HP 91-003 (191003) « Économie sociale et solidaire », action 19100301 « Soutien à l'Économie sociale et solidaire » - financement de l'entrepreneuriat : soutien aux réseaux du financement de la création de TPE et d'entreprises de l'économie sociale et solidaire - soutien aux couveuses et aux coopératives d'activités et d'emploi

*Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-111**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-112** : Chapitre 909 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », HP 91-001 « Soutien à la création et au développement des entreprises », action 19100101 « Sensibilisation à l'entrepreneuriat, accompagnement et financement des entreprises », code fonctionnel 94 « Industrie, artisanat, commerce et autres services », programme HP 94-001 (194001) « Soutien à l'industrie et aux autres services », action 19400101 « PM'up », code fonctionnel 94 « Industrie, artisanat, commerce et autres services », programme HP 94-002 (194002) « Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art », action 19400201 « TP'up et métiers d'art », chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 94 « Industrie, artisanat, commerce et autres services », programme HP 94-002 « Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art », action 19400202 « TP'up et métiers d'art » - Paris Région up - attribution de subventions dans le cadre des dispositifs PM'up, TP'up et BACK'up

*Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**Amendement de l'Exécutif**

**Mme la Présidente** – Nous arrivons au rapport n°CP 2017-112 avec un amendement de l'Exécutif. Monsieur le Vice-président.

**M. CHARTIER** – Vous avez présenté cet amendement concernant le dispositif BACK'up, anciennement Rebond qui avait servi à l'imprimerie de Dammartin-en-Goële. Vous êtes allée sur place pour assurer les gérants de la SARL FRIENDS, c'est-à-dire le Franprix de Bobigny, de votre soutien et de l'engagement de la Région de permettre à l'établissement de rouvrir dans les meilleures conditions. Cette aide de 32 500 euros le permettra.

**Mme la Présidente** – Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Vote de l'amendement de l'Exécutif**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Monsieur de SAINT-JUST.

**M. de SAINT JUST (FN)** – Nous voterons cet amendement, mais comme pour les lycées, nous touchons du doigt ce que coûtent aux contribuables des années de laxisme gouvernemental et judiciaire. Cela coûte cette fois 32 500 euros. Nous verrons plus tard ce que cela coûtera aux contribuables franciliens.

**Mme la Présidente** – Dans quel cadre se situe votre prise de parole ? Sur l'amendement de l'Exécutif que nous venons de voter. Il a été adopté. M. CECCONI pour l'amendement de l'UDI.

**Amendement n°5 (UDI)**

**M. CECCONI (UDI)** – Il s'agit d'engager la Région dans un partenariat avec l'association J'aime mon marché qui organise tous les ans la fête des marchés. Il est apparu intéressant pour la Région de s'engager dans ce partenariat à plusieurs titres.

D'abord, cela s'inscrit parfaitement dans le projet de parcours de la gastronomie porté par Babette de ROZIERES. Par ailleurs, la Région Île-de-France s'est engagée à adhérer au syndicat de préfiguration de la Cité de la gastronomie à Rungis, grand marché d'intérêt national. Nous pouvons tout à fait imaginer que ce partenariat, à l'avenir, nous permette de développer un label francilien pour les produits maraîchers notamment, que nous retrouverions sur les marchés d'Île-de-France.

**Mme la Présidente** – Monsieur le Vice-président.

**M. CHARTIER** – Merci pour cet amendement et pour cette bonne initiative. Organiser une fête internationale des marchés valorise le marché, qui est un élément stratégique du commerce en Île-de-France et en centre-ville. Nous avons quelques sujets techniques et de droit. Etant en Commission permanente et non en assemblée régionale, nous ne pouvons pas voter tout de suite cet amendement qui a le soutien plein et entier de l'Exécutif. Nous sommes tenus de le reporter à la prochaine Commission permanente avec un dispositif ajusté. Je vous propose donc de maintenir et d'acter ce principe de soutenir cette fête internationale des marchés et d'en fixer les modalités lors de la prochaine Commission permanente. Cela vous convient-il ?

**M. CECCONI (UDI)** – Le sous-amendement est accepté.

**Mme la Présidente** – Bien, il est donc retiré.

#### **L'amendement n°5 (UDI) est retiré.**

J'ai une demande de parole supplémentaire du FN. Monsieur de SAINT-JUST.

**M. de SAINT JUST (FN)** – Ce dispositif 'Up commence à porter ses fruits. Nous constatons sur le terrain, notamment lors des campagnes électorales, que c'est assez méconnu des professionnels. Je regrette que nos amendements permettant de mieux faire connaître l'activité de la Région sur ces points du développement économique aient été refusés.

**Mme la Présidente** – Monsieur de SAINT-JUST, j'apprécie à leur juste valeur vos compliments sur notre dispositif 'Up et votre démarche très constructive pour le faire connaître davantage. Monsieur le Vice-président, que pouvons-nous faire pour faire mieux connaître ce beau dispositif qui fonctionne bien ?

**M. CHARTIER** – Madame la Présidente, vous avez pris la décision de confier à votre service de la communication un document de quatre pages qui sera destiné à tous les entrepreneurs d'Île-de-France, permettant d'expliquer les modalités d'accès à chacun des dispositifs 'Up. Ce document sera mis en place dans les semaines à venir. Nous avons fixé la date de la livraison à début avril et nous le ferons diffuser par l'ensemble des réseaux d'accès aux entreprises (chambres consulaires, chambres des métiers, chambres de commerce et d'industrie, conseillers départementaux et mairies). Nous avons conçu un document très simple et pragmatique afin que toutes les entreprises puissent avoir accès aux dispositifs 'Up, selon une volonté de la Présidente mise en œuvre par son service communication.

**Mme la Présidente** – Je pense avoir levé les inquiétudes du Front national. Je mets aux voix le rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

#### **VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-112 AMENDÉE**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-106** : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme HP 91-012 (191012) « Soutien à l'emploi », action 19101201 « Accompagnement dans l'emploi », programme HP 91-002 (191002) « Appui au développement économique des territoires », action 19100203 « Soutien aux projets de développement économique locaux », programme HP 91-006 « Autres actions en faveur du développement économique », action 19100602 « Divers organismes du développement économique » - mise en œuvre de la stratégie #leader pour la croissance, l'emploi et l'innovation : - actions pour l'économie, l'emploi et la formation sur les territoires - actions spécifiques pour le développement des territoires aéroportuaires - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

**Mme la Présidente** – Au rapport n° CP 2017-106, nous avons une motion de renvoi en commission du FN.

**Motion de renvoi en commission n°1 (FN)**

**M. de SAINT JUST (FN)** – La raison de notre motion de renvoi est la mise en ligne de ce rapport seulement deux heures avant la réunion de la commission. Peut-être nous direz-vous, Monsieur CHARTIER, que c'était une décision délibérée de votre direction.

**Mme la Présidente** – Monsieur le Vice-président.

**M. CHARTIER** – Non, ce n'était pas délibéré. En revanche, je vous propose maintenant d'en délibérer.

**Mme la Présidente** – Qui est pour cette motion de renvoi ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Vote de la motion de renvoi n°1 (FN)**

**POUR** : FN

**CONTRE** : LR, S&R, UDI, CD

**NPPV** : EELVA, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**REJET**

Qui est pour le rapport ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-106**

**POUR** : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FDG

**NPPV** : FN

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Je remercie Monsieur CHARTIER et je passe la parole à Madame CHAIN-LARCHÉ.

**SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme CHAIN-LARCHÉ – Ruralité et agriculture**

**CP 2017-096** : Chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », programme HP 53001 « Aménagement et équipement de l'espace rural » - dispositif de sauvegarde des commerces de proximité en milieu rural : première affectation 2017 - dotation supplémentaire au PNR du Gâtinais français

*Commission de la ruralité et de l'agriculture : avis favorable*

*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : avis favorable*

*Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

**Mme la Présidente** – Nous arrivons au rapport n° CP2017-096 avec deux amendements du Front de Gauche. Monsieur MIGNOT.

**Amendements n°25 et 24 (FdG)**

**M. MIGNOT (FdG)** – Ces deux amendements sont en défense commune. D'autres amendements seront posés au cours de la séance, avec la même motivation dans différents secteurs. Ils visent à ne pas attribuer de subventions, hors cadre des compétences obligatoires de la Région, aux collectivités qui ne respectent pas la loi SRU et les orientations du SDRIF en matière de production de logements sociaux. Nous tenons beaucoup à cet amendement de principe qui justifie des votes dissociés en fonction des mémoires. Ceux-ci concernent les communes de Bures-sur-Yvette et de Saclas, mais d'autres communes seront également concernées lors des différents rapports présentés au cours de cette séance selon les secteurs.

**Mme la Présidente** – Madame la Vice-présidente.

**Mme CHAIN-LARCHÉ** – Ces deux amendements font état d'un dispositif qui ne concerne pas cette délibération en faveur de la sauvegarde des commerces de proximité. Ce facteur n'est pas décrit dans la délibération elle-même et il ne rentre pas en compte dans nos choix d'attribution des aides. D'après nos renseignements, les deux communes de Bures-sur-Yvette et de Saclas ne font l'objet ni d'un constat de carence ni d'un plan de rattrapage vis-à-vis de la loi SRU. À l'inverse, elles démontrent une dynamique de construction de logements sociaux et elles ont atteint les objectifs fixés par l'État pour la dernière période triennale. J'appelle donc au retrait ou au rejet de ces deux amendements.

**Mme la Présidente** – Monsieur TRIGANCE pour une explication de vote.

**EXPLICATION DE VOTE**

**M. TRIGANCE (S&R)** – Cette explication de vote vaut pour l'ensemble de ces amendements déposés de manière transversale. Nous sommes pour le respect de la loi SRU. Toutefois, nous pensons qu'il faut distinguer les dossiers relevant de sujets strictement liés aux questions de logements d'autres dossiers qui ne concernent pas ce secteur. Par ailleurs, certaines communes commencent à entrer dans une dynamique pour se rapprocher de leurs obligations. Nous considérons donc qu'il faut traiter les dossiers de manière différenciée. Dans cette logique, nous ne prendrons pas part au vote sur l'ensemble de ces amendements présentés au cours de cette séance.

**Mme la Présidente** – Merci, Monsieur TRIGANCE. C'est clair. Monsieur VIGIER.

**M. VIGIER (UDI)** – Il s'agit de ma commune dans l'amendement proposé. Nous faisons des efforts pour atteindre le seuil minimal de logement social imposé par la loi. Nous avons inscrit 30 % de logements sociaux dans toutes nos opérations de construction et nous produisons des logements sociaux. Comme l'a rappelé Mme la Vice-présidente, nous sommes dans l'épure de notre contrat triennal. Je voudrais aussi rappeler que certains dispositifs sont très décourageants. À titre d'exemple, j'ai payé une amende de 38 000 euros pour non-conformité à la loi SRU en 2016 et je viens d'apprendre que je paierai 90 000 euros en 2017 parce que les dispositifs, sur la base desquels est calculée l'amende sont en train d'évoluer, alors que je suis dans l'épure du contrat triennal. L'amende est calculée à hauteur de 20 % sur le revenu fiscal par habitant et un texte de loi fait passer cette part à 25 % en 2017. De la même façon, en 2016, nous étions dans la communauté d'agglomération du

Plateau de Saclay. Le fait d'agrandir cette communauté d'agglomération nous fait passer à 25 %, ce qui m'amènera au paiement de 90 000 euros. Je trouve qu'il y a une certaine injustice à payer plus d'une année sur l'autre, alors que nous produisons du logement social.

**Mme la Présidente** – Monsieur de SAINT-JUST.

**M. de SAINT JUST (FN)** – Nous voterons évidemment contre ces amendements. C'est bien une technique d'extrême gauche de vouloir punir, par principe, des élus ou communes et les habitants de celles-ci pour une quelconque absence de respect. Nous venons d'avoir des explications extrêmement techniques. Je trouve cette méthode tout à fait détestable et, si nous pouvions voter deux ou trois fois contre, nous le ferions.

**Mme la Présidente** – Monsieur KIENZLEN, vous n'avez pas la parole, M. TRIGANCE a fait l'explication de vote du parti socialiste. Madame MONVILLE pour une explication de vote.

#### EXPLICATION DE VOTE

**Mme MONVILLE (EELVA)** – Nous voterons les amendements du Front de Gauche, d'autant qu'il ne s'agit pas de punir, mais de savoir si nous continuons à donner de l'argent public à des communes qui ne respectent pas leurs obligations. Pour le Front national, de façon assez étonnante, le laxisme des uns n'est pas équivalent à celui des autres. On nous parlait tout à l'heure du laxisme judiciaire concernant les délinquants, ce qui est totalement faux puisque la justice n'a jamais autant puni qu'aujourd'hui. S'agissant de ne pas respecter les lois de la part de communes, il ne s'agit sûrement pas de fautes, mais plutôt de quelque chose de normal. Je trouve cela scandaleux. Nous ne relèverons pas toutes les choses absolument hallucinantes que vous avez dites depuis ce matin, parce que nous passerions notre temps à le faire. Accordez vos violons, Monsieur de SAINT-JUST.

**Mme la Présidente** – Je demande à tout le monde de se reprendre. Qui est pour l'amendement n°25 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

#### Vote de l'amendement n°25 (FdG)

**POUR** : EELVA, FDG

**CONTRE** : LR, UDI, FN, CD

**NPPV** : S&R

**ABSENT** : RCDEC

**REJET**

Qui est pour l'amendement n°24 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

#### Vote de l'amendement n°24 (FdG)

**POUR** : EELVA, FDG

**CONTRE** : LR, UDI, FN, CD

**NPPV** : S&R

**ABSENT** : RCDEC

**REJET**

**Mme la Présidente** – J'ai deux demandes de parole, de EELVA et S&R. Madame SARKISSIAN pour S&R.

**Mme SARKISSIAN (S&R)** – Ma question est un peu périphérique. Elle a trait au PNR du Gâtinais français, dont il est question dans le rapport. Les contrats de parc contractualisés entre départements, région et parcs sont en attente. Pour la Seine-et-Marne notamment, le Département s'est désengagé depuis deux ans des plans d'action à hauteur de 200 000 euros environ. La Région a compensé pour partie depuis deux ans. Ce n'est pas le cas du dispositif puisque nous parlons des commerces de proximité, mais il y a une vraie attente des parcs. Nous aimerions connaître l'horizon de contractualisation de ces parcs qui sont une déclinaison des contrats de plan.

**Mme la Présidente** – Merci de cette question qui n'a rien à voir avec le rapport, Madame SARKISSIAN, mais qui est tout à fait légitime. Je vous propose d'en parler à la séance en question d'actualité. Vous connaissez ma position sur les parcs, j'y suis extraordinairement attachée. Nous sommes en train de travailler sur la pérennisation du modèle économique des parcs, avec éventuellement la possibilité que la Région y prenne plus de place.

Ce débat est en cours, mais je ne peux pas vous apporter de réponse plus définitive aujourd'hui. Cela fait partie de notre négociation avec les départements. Madame MONVILLE pour EELVA.

**Mme MONVILLE (EELVA)** – Deux des communes aidées aux termes du rapport sur le maintien des commerces de proximité ont plus de 10 000 habitants : Nemours et Coulommiers. L'idée étant d'aider les communes rurales, et bien que des communes de plus de 10 000 habitants puissent avoir des difficultés à maintenir leurs commerces de proximité, nous voudrions savoir quels critères motivent le fait d'aider ces communes et leur permettent d'entrer dans le dispositif. L'effort qui devrait être consenti aux petites communes ne sera-t-il pas légèrement amoindri par l'élargissement du dispositif à des communes plus importantes ?

**Mme la Présidente** – Madame la Vice-présidente.

**Mme CHAIN-LARCHÉ** – Il s'agit effectivement d'un effort en direction des commerces des communes rurales. Je me suis opposée au fait que l'on définisse exactement ce qu'est une commune rurale. J'ai entendu dire qu'il s'agissait d'une commune de moins de 2 000 habitants : c'est mal connaître la ruralité. En l'occurrence, Nemours et Coulommiers font partie de communautés de communes qui portent des politiques économiques, notamment en direction du maintien et de la sauvegarde des commerces de proximité en milieu rural. Ces deux communautés de communes ne font pas partie de la Métropole du Grand Paris et sont donc éligibles à ces aides. Je rappelle que Nemours a été particulièrement affectée par les inondations et nous sommes toujours dans ce long processus qui consiste à aider les commerces et les communes à réparer les dégâts occasionnés.

En milieu rural, nous avons des communes de plus de 10 000 habitants et des EPCI qui ne font pas partie de la Métropole.

**Mme la Présidente** – Je mets aux voix le rapport CP 2017-096. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-096**

**POUR** : LR, S&R, UDI (sauf M. Jean-François VIGIER), FN, EELVA, CD, FDG (sauf fiches projets n° EX014886 et EX017850)

**CONTRE** : FDG (fiches projets n° EX014886 et EX017850)

**NPPV** : M. Jean-François VIGIER

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-102** : Chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomérations et villes moyennes », programme HP 52-002 « Contrat régional territorial », code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », programme HP 53-002 (153003) « Politique contractuelle en milieu rural », programme HP 53-001 (153001) « Aménagement et équipement de l'espace rural » - affectation pour la mise en œuvre de la politique contractuelle en faveur des territoires ruraux - contrat rural - contrat régional territorial fonds d'intervention - aménagement et équipement rural - première affectation 2017

**ERRATUM A**

*Commission de la ruralité et de l'agriculture : avis favorable*

*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-102**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-103** : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche et agro-industrie », chapitre 909 « Action économique », code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche et agro-industrie » - mise en œuvre de la stratégie régionale pour une agriculture durable et de proximité : programme de développement rural (FEADER) agriculture et environnement agriculture biologique agriculture et filière 1<sup>re</sup> affectation 2017

*Commission de la ruralité et de l'agriculture : avis favorable*



*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-103**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN (sauf articles 3 et 4), EELVA, CD, FDG

**ABSTENTION** : FN (articles 3 et 4)

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Je remercie Mme CHAIN-LARCHÉ et nous passons au secteur de Mme JOUANNO et au rapport CP 2017-091 avec une motion de renvoi en commission du FN.

**SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme JOUANNO – Écologie et développement durable**

**CP 2017-101** : Chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomérations et villes moyennes », programme HP 52-002 « Contrat d'aménagement régional » - affectation et avenants pour la mise en œuvre de la politique contractuelle en faveur des territoires urbains sur des contrats régionaux territoriaux antérieurement conclus

*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-101**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-091** : Chapitre 907 « Environnement », sous fonction 71 « Actions transversales », programme PR 71-009 « Actions territorialisées », sous-fonction 72 « Actions en matière de déchets », programme HP 72-001 (172001) « Prévention et gestion des déchets », chapitre 937, sous-fonction 72 « Actions en matière de déchets », programme PR (472001) « Prévention et gestion des déchets » - attribution de subventions dans le cadre de la politique d'économie circulaire, des déchets, et du fonds propreté - première affectation 2017 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **La commission n'a pu se prononcer (procédure d'urgence).***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**Motion de renvoi en commission n°2 (FN)**

**M. de SAINT JUST (FN)** – Nous avons pris soin de citer *in extenso* l'article 7.1 du règlement intérieur du Conseil régional qui est allègrement violé.

**Mme la Présidente** – Madame la Vice-présidente.

**Mme JOUANNO** – Nous avons effectivement annoncé en commission que le rapport serait présenté ultérieurement. Nous avons répondu à une demande du groupe EELVA que nous le faisons dans les meilleurs délais pour que vous puissiez déposer des amendements. Cela a été fait, puisqu'il a été mis en ligne après la commission, le jour même, le 3. Vous avez voté l'urgence. Ce rapport inclut des dossiers importants pour les collectivités concernées, s'agissant par exemple de soutien à des déchetteries, d'opérations dans le cadre du fonds propreté, de mise en place de tables de tri de biodéchets dans des écoles ou de tri à la source des biodéchets pour les collèges. Selon moi, ces opérations importantes ne devraient pas poser de problèmes politiques fondamentaux entre nous. Pour cette raison, j'émetts un avis défavorable.

**Mme la Présidente** – Merci. Je mets aux voix la motion de renvoi. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Vote de la motion de renvoi n°2 (FN)**

**POUR** : FN

**CONTRE** : LR, UDI, EELVA, CD, FDG

**NPPV** : S&R

**ABSENT** : RCDEC

**REJET**

Je mets aux voix le rapport n° CP 2017-091. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-091**

**POUR** : LR, UDI, EELVA, CD, FDG

**NPPV** : S&R, FN

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-097** : Chapitre 907 « Environnement », sous-fonction 71 « Action transversales », programme HP 71-009 « Actions territorialisées », sous-Fonction 76 « Patrimoine naturel », programme HP 76-003 « Protection des milieux naturels et des paysages », chapitre 937 « Environnement », sous-fonction 76 « Patrimoine naturel », programme HP 76-003 « Protection des milieux naturels et des paysages », programme PR 76-003 « Protection des milieux naturels et des paysages » - attribution de subventions dans le cadre de la « Stratégie régionale pour la biodiversité » - première affectation 2017

*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**Amendement n°10 (EELVA)**

**Mme la Présidente** – Je passe au rapport n° CP 2017-097 avec un amendement de EELVA. Monsieur SATOURI.

**M. SATOURI (EELVA)** – Pour notre groupe, la protection de la biodiversité passe notamment par la protection et la conservation du patrimoine naturel régional. Face à l'urbanisation croissante et au projet du Grand Paris, il est nécessaire, de notre point de vue, d'encourager l'Agence des espaces verts à poursuivre sa politique d'acquisition d'espaces verts et naturels franciliens. Nous avons partagé ce débat à plusieurs reprises. C'est le sens de cet amendement qui propose de réattribuer les 5,5 millions d'euros destinés à la mission d'acquisition de l'AEV, afin de pouvoir contribuer efficacement à la préservation de la biodiversité dans notre région.

**Mme la Présidente** – Madame la Vice-présidente.

**Mme JOUANNO** – Effectivement, nous avons déjà eu ce débat et je pense que nous l'aurons prochainement en séance *a priori*. Je ne sais pas s'il faut redévelopper les arguments sur le problème inhérent à l'acquisition de terrains, qui a été évoqué par les CRC, concernant leur coût de fonctionnement et l'absence de recettes affectées qui génèrent un déficit quasi structurel croissant pour l'AEV. C'est un avis défavorable, mais je pense que nous y reviendrons en séance.

**Mme la Présidente** – Merci. Mme SARKISSIAN pour une explication de vote.

**EXPLICATION DE VOTE**

**Mme SARKISSIAN (S&R)** – Nous apportons notre soutien fort à l'amendement de nos collègues d'EELVA. Nous souhaitons dire à quel point vous avez fragilisé l'AEV, sous prétexte d'un rapport de la Chambre régionale des comptes. Les personnels et nous-mêmes le disons au sein du Conseil d'administration de l'AEV et nous le signifierons demain en séance. Nous voterons cet amendement.

**Mme la Présidente** – Merci. Je mets aux voix l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Vote de l'amendement n°10 (EELVA)**

**POUR** : S&R, EELVA, FDG

**CONTRE** : LR, UDI, FN, CD

**ABSENT** : RCDEC

**REJET**

Je mets aux voix le rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-097**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-099** : Chapitre 907 « Environnement », sous-fonction 74 « Politique de l'eau », chapitre 937 « Environnement », sous-fonction 74 « Politique de l'eau » - affectation d'autorisations de programme et d'engagement en faveur de l'eau, des milieux aquatiques et humides - première affectation 2017

*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**Mme la Présidente** – Nous passons au rapport n° CP 2017-099 avec une demande de parole de EELVA.

**M. SATOURI (EELVA)** – Je pense que beaucoup d'élus autour de cette table connaissent l'association Espaces et le travail qu'elle mène sur la protection de la nature, l'entretien des espaces, la création d'emplois et l'innovation sociale. Tout le monde sait que le modèle économique de cette association fonctionne aussi grâce aux emplois d'insertion et à l'aide apportée par la Région à ce secteur. L'association Espaces est parfois sollicitée par certains territoires pour gérer des problématiques compliquées. Elle est devenue un centre d'expertise et de ressources sur de nombreux sujets. Dans le rapport que vous nous présentez, Madame la Vice-présidente, nous ne voyons pas de soutien à l'association Espaces. Pouvez-vous nous rassurer sur les financements dans ce secteur pour cette association, qui permettent la pérennité de ses emplois d'insertion et de ses actions menées au profit de nombreux territoires ?

**Mme la Présidente** – Madame la Vice-présidente.

**Mme JOUANNO** – Dans ce rapport, il y a 12 000 euros pour l'association Espaces, pour la restauration des berges de l'île de Puteaux, et 45 186 euros pour la restauration des berges également. Vous savez que nous poursuivons jusqu'à leur terme le financement des emplois d'insertion. Vous savez également que, dans le cadre du plan vert, une disposition concerne les emplois d'insertion, dont nous reparlerons sans doute demain.

**Mme la Présidente** – Je mets aux voix le rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-099**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-100** : Chapitre 907 « Environnement », sous fonction 71 « Actions transversales », programme HP 71-009 « Actions territorialisées », action 17100904 - énergies renouvelables - actions territorialisées, sous-fonction 75 « Politique de l'énergie », programme HP 75-001 (175001) « Politique de l'énergie », action 17500105 « Efficacité énergétique », chapitre 937 « Environnement », sous fonction 75 « Politique de l'énergie », programme PR 75-001 (475001) « Politique de l'énergie », action 475001033 « Soutien aux agences, espaces et points info énergie », programme HP 75-001 (175001) « Politique de l'énergie », action 17500104 « Actions d'intérêt général dans le domaine de l'énergie » - politique énergie-climat - deuxième affectation 2017

*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-100**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

Mme la Présidente – Je remercie Madame JOUANNO et nous passons au secteur des transports avec M. BEAUDET.

**SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. BEAUDET – Transports**

**CP 2017-057** : Transmission de fichiers issus de l'enquête transport de marchandises en ville

*Commission des transports : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-057**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-113** : Opérations du contrat de plan état - région 2015-2020 - grands pôles intermodaux

*Commission des transports : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-113**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-117** : Opération du contrat de plan état - région 2015-2020 métro - prolongement de la ligne 11 à Rosny-Bois-Perrier

*Commission des transports : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-117**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-119** : Attribution de subvention pour les études du prolongement du tramway T8 à Rosa Parks

*Commission des transports : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-119**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-121** : Opérations du contrat de plan état - région 2015-2020 - schémas directeurs et schémas de secteur des RER et Transilien

*Commission des transports : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

Mme la Présidente – Au rapport n° CP2017-121, j'ai deux demandes de parole, du FN et de EELVA. Elle est retirée pour le FN. Monsieur SERNE pour EELVA.

M. SERNE (EELVA) – Ce rapport finance pour plusieurs millions d'euros des études d'adaptation des infrastructures de RER ou de lignes Transilien avec des rehaussements ou adaptations de quai pour prendre en compte les nouveaux matériels

roulants. C'est assez classique de faire cela, bien que nous puissions nous interroger sur le fait que la SNCF commande des trains et que le STIF ou la Région payent les adaptations d'infrastructures liées à ces nouveaux matériels, que nous payons également. Ces surcoûts engendrés par l'adaptation des infrastructures seront-ils pris en compte dans le coût global des renouvellements de matériels ? Nous payons des matériels de plus en plus chers et des coûts d'adaptation se rajoutent ensuite. Quand nous votons les coûts de matériels au STIF par exemple, les coûts d'adaptation nécessaires ne pourraient-ils pas être ajoutés ? Cela aiderait parfois à faire des choix. Des montants supérieurs à 5 millions d'euros, simplement pour les études, laissent interrogatif.

**M. BEAUDET** – C'est une bonne question de méthode. L'idée est d'abord d'accélérer le renouvellement ou la rénovation du matériel. Il convient aussi d'essayer d'harmoniser les parcs sur chacune des lignes et ce n'est pas le cas actuellement. Par exemple, nous avons plusieurs matériels roulants sur la ligne B. En cas de panne de l'un d'entre eux, il n'est pas automatiquement possible de le remplacer par un autre matériel roulant de la ligne. Cette étude et cette mise aux normes permettent *a minima*, dans le renouvellement du matériel, d'aller vers une unification du matériel roulant sur chacune des lignes. C'est déjà une avancée considérable. La question se pose, comme pour les tramways, d'avoir des matériels roulants plus unifiés à l'échelle de plusieurs lignes. Nous savons que c'est difficile. Par exemple, les rayons de courbure de la ligne B sont totalement différents de ceux de la ligne D. Nous ne pouvons donc pas adapter le même matériel avec les mêmes écartements d'une porte à l'autre. Nous le ferons progressivement.

La réflexion est bonne, étant entendu que la SGP participe au financement sur ces crédits d'études et nous renvoyons le sujet du financement de ces adaptations aux opérateurs également. Ce sujet est plutôt devant nous, mais c'est une bonne remarque.

**Mme la Présidente** – Merci, Monsieur BEAUDET. Je mets aux voix le rapport n° CP 2014-121. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-121**

**POUR** : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FDG

**ABSTENTION** : FN

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-123** : Réseau PAM Île-de-France : - convention de financement PAM 91 - convention de financement PAM 94

*Commission des transports : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-123**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-108** : Chapitre 907 « Environnement », sous fonction « Autres actions », programme HP78-001 « Circulations douces », action 17800101 « Réseaux verts et équipements cyclables », chapitre 938 « Transports », code fonctionnel 80 « Services communs », programme HP 80-001 « Études générales » - subventions en faveur d'itinéraires cyclables à Marne-la-Vallée (77) et en Essonne (91) - rectificatif relatif au financement d'un poste de chargé de mission PDE - CCI de l'Essonne (91)

*Commission des transports : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-108**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Je remercie Monsieur BEAUDET.

**SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. PÉCHENARD – Sécurité**

**CP 2017-073** : Chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 57 « Sécurité », programme HP 57-001 « Bouclier de sécurité », action 15700101 « Aide à l'implantation locale des forces de sécurité », action 15700103 « Soutien à l'équipement en vidéo protection », action 15700104 « Soutien à l'équipement des polices et de la gendarmerie », action 15700105 « Fonds régional d'aide à l'équipement en portiques de sécurité » - bouclier de sécurité - 1<sup>re</sup> affectation pour l'année 2017

*Commission de la sécurité : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

**Mme la Présidente** – Nous passons à M. PÉCHENARD sur la sécurité avec le rapport n° CP 2017-073 et de nombreux amendements. Monsieur MIGNOT.

**Amendements n°21, 20, 22, 19 et 2 (FdG)**

**M. MIGNOT (FdG)** – Ce sont les mêmes motivations que dans l'exposé des motifs sur la question du logement social. Ces quatre amendements sont en défense commune. Je ne relancerai pas le débat qui a au moins eu le mérite de clarifier la position des différents groupes sur la question essentielle du logement social. Je rappelle seulement la notion de vote dissocié. Nos amendements s'appliquent hors champ des compétences obligatoires de la Région. Ce qui pénalise les Franciliens, c'est le manque de logements sociaux qui génère des drames humains et familiaux extrêmement importants. Toutes les villes doivent donc produire un effort nécessaire à cette construction.

**Mme la Présidente** – Défense commune des quatre amendements, vote dissocié. Monsieur PÉCHENARD, apportez-vous une réponse commune ?

**M. PÉCHENARD** – Oui. Les communes qui ne respectent pas le taux de logements sociaux fixé par la loi sont déjà sanctionnées en étant soumises au paiement d'une amende. En outre, de nombreuses communes sont dans la difficulté de répondre à ces obligations, notamment les plus petites. Parmi les quatre communes visées dans ces amendements, trois comptent moins de 10 000 habitants. Vitry-sur-Oise n'en compte par exemple que 2 250. Il n'y a donc pas lieu de punir doublement ces communes, *a fortiori* sur un sujet d'intérêt général sans rapport avec celui soulevé par les rédacteurs des amendements. Je vous remercie de bien vouloir retirer vos amendements, sinon j'en appellerai au rejet.

**Mme la Présidente** – Je mets aux voix les amendements. Qui est pour l'amendement n°21 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Vote de l'amendement n°21 (FdG)**

**POUR** : EELVA, FDG

**CONTRE** : LR (sauf Mme DESCHIENS), UDI, FN, CD

**NPPV** : S&R, Mme DESCHIENS

**ABSENT** : RCDEC

**REJET**

**Mme la Présidente** – Qui est pour l'amendement n°20 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Vote de l'amendement n°20 (FdG)**

**POUR** : EELVA, FDG

**CONTRE** : LR (sauf Mme DESCHIENS), UDI, FN, CD

**NPPV** : S&R, Mme DESCHIENS

**ABSENT** : RCDEC

**REJET**

**Mme la Présidente** – Qui est pour l'amendement n°22 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Vote de l'amendement n°22 (FdG)**

**POUR** : EELVA, FDG

**CONTRE** : LR (sauf Mme DESCHIENS), UDI, FN, CD

**NPPV** : S&R, Mme DESCHIENS

**ABSENT** : RCDEC

**REJET**

**Mme la Présidente** – Qui est pour l'amendement n°19 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Vote de l'amendement n°19 (FdG)**

**POUR** : EELVA, FDG

**CONTRE** : LR (sauf Mme DESCHIENS), UDI, FN, CD

**NPPV** : S&R, Mme DESCHIENS

**ABSENT** : RCDEC

**REJET**

**Amendement n°2 (FN)**

**Mme la Présidente** – M. LACAPELLE pour l'amendement n°2 du FN.

**M. LACAPELLE (FN)** – Au risque de paraître focalisé sur l'unique communication d'affichage, l'Exécutif régional ne peut soutenir la French touch ou le Made in France d'un côté sans imposer lui-même dans ses propres procédures le respect de l'achat de produits fabriqués en France. Nous souhaitons donc que les subventions des présents dossiers soient subordonnées à la modification du dossier des bénéficiaires qui doivent choisir d'acquérir des véhicules de fabrication française ou produits en France. La Région Île-de-France doit exiger de la part des bénéficiaires de subventions le respect de cette exigence à caractère économique, social et environnemental.

En outre, les collectivités territoriales doivent montrer l'exemple de l'achat public responsable et durable. Les communes françaises doivent être appelées à cette exemplarité par le subventionnement régional. Le rôle de la Région peut être majeur dans cette politique en faveur de l'emploi et de l'économie en Île-de-France. Cet amendement concerne les fiches relatives aux communes de Villeneuve-le-Roi, Évry et Breuillet.

**Mme la Présidente** – Monsieur le Vice-président.

**M. PÉCHENARD** – La préoccupation des rédacteurs de l'amendement est légitime. Pour autant, le rôle de la Région ne peut être qu'incitatif dans le cas de l'attribution d'une subvention à un tiers et non d'un marché public qu'elle passerait pour son propre compte. En outre, cette clause n'est pas opposable au demandeur puisqu'elle ne figure pas dans le règlement d'intervention régional. Enfin, concernant l'expression des besoins émanant des services de police municipale, ces derniers s'orientent vers les modèles de véhicules qui semblent les mieux adaptés à leurs missions sur le terrain. L'Exécutif s'engage cependant à sensibiliser à cette question les communes souhaitant bénéficier d'une subvention régionale, sans que la question ainsi soulevée ne puisse constituer un motif de rejet de leur demande. Dans cette attente, et afin de ne pas pénaliser les services de police municipale des trois communes concernées, je vous remercie de bien vouloir retirer votre amendement. Sinon, j'en appellerai à son rejet.

**Mme la Présidente** – Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Vote de l'amendement n°2 (FN)**

**POUR** : FN

**CONTRE** : LR (sauf Mme DESCHIENS), S&R, UDI, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**NPPV** : Mme DESCHIENS

**REJET**

**Mme la Présidente** – Qui est pour le rapport n° CP 2017-073 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?



**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-073**

**POUR** : LR (sauf Mme DESCHIENS), UDI, EELVA, CD

**CONTRE** : FDG

**ABSTENTION** : FN

**NPPV** : S&R, Mme DESCHIENS

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Je remercie Monsieur PÉCHENARD. Nous passons aux rapports de Mme ÉVREN, puisqu'il n'y a rien chez M. SALINI et que Mme VON EUW n'est pas encore arrivée. Excusez-moi, M. NASROU remplace Stéphanie.

**SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme VON EUW – Affaires européennes**

**CP 2017-080** : Chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », programme 102012 « Fonctionnement des services », action 10201212 « Assistance technique » - fonds européens structurels et d'investissement - affectation provisionnelle d'autorisation d'engagement (programmation FEDER/FSE 2014-2020)

*Commission des affaires européennes : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

**Mme la Présidente** – Nous arrivons au rapport n° CP 2017-080 avec une demande de parole du FN.

**M. LACAPELLE (FN)** – Nous entendons souvent dire, comme récemment sur la question de la PAC dans le cadre du Salon de l'agriculture, que l'Union européenne rend une bonne partie de l'argent que les citoyens français lui versent et que ce serait même une catastrophe si certains d'entre eux ne pouvaient pas récupérer les aides provenant de l'Union européenne. Nous entendons moins souvent, et sans doute pas assez, que cet argent qui revient vers la France est fléché selon les priorités définies par la Commission européenne et qu'il est redistribué sur des critères bien particuliers qui échappent bien sûr à nos institutions. Dans le cas de ce rapport, l'Union européenne utilise des subventions qu'elle est censée nous rendre pour financer des actions de communication, pour ne pas dire de propagande, en faveur des instruments de la politique européenne. Nous voyons dans ce cadre la supercherie de cet aller-retour monétaire. Il faut que les citoyens le sachent, parce que nous y perdons au change.

*Mme JOUANNO remplace Mme PÉCRESSE à la présidence.*

**Mme la Présidente** – Monsieur le Vice-président, avez-vous une réponse à apporter ?

**M. NASROU** – Je ne sais pas si cela appelle vraiment à une réponse, mais je vais me hasarder à en faire une. Ce sont des choses utiles pour les Franciliens. Je ne pense pas que le débat tel que posé par le Front national aujourd'hui soit le bon. Ce fonctionnement se déroule bien maintenant à la Région, puisque nous avons multiplié par six l'exécution des fonds européens, pour passer de 20 millions d'euros environ à plus de 120 millions d'euros fin 2016, sur une année. Nous pouvons faire de la politique conceptuelle sur des sujets de politique nationale et européenne, mais, en réalité, grâce à la nouvelle stratégie européenne de la Région, nous sommes en capacité de mobiliser davantage les fonds pour les Franciliens. C'est la seule chose qui compte. Voilà une réponse plus pragmatique à cette prise de parole.

**Mme la Présidente** – Merci. Monsieur le Président de groupe EELVA, vous souhaitez prendre la parole.

**M. SATOURI (EELVA)** – Pour une fois, je serai d'accord avec l'orateur du Front national. Une partie des fonds européens échappe et je pense notamment à ceux qui sont consacrés à la rémunération des attachés parlementaires. Je le regrette nous profondément.

**Mme la Présidente** – Je vous remercie. Je mets aux voix le rapport n° CP 2017-080. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-080**

**POUR** : LR, S&R, UDI, CD, FDG

**CONTRE** : FN

**ABSTENTION** : EELVA

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-090** : Convention triennale d'objectifs et de moyens entre la Région Île-de-France et l'association Île-de-France Europe

*Commission des affaires européennes : avis favorable*

**Amendement n°14 (FdG)**

**Mme la Présidente** – Au rapport n° CP 2017-090, nous avons un amendement du Front de Gauche.

**Mme MALAISÉ (FdG)** – Cet amendement propose d'ajouter des programmes prioritaires à ceux déjà annoncés. Ils agiront pour une Europe citoyenne, sociale, solidaire et culturelle. Ces cinq programmes sont les suivants :

- Europe pour les citoyens : il agit pour amplifier l'implication des citoyens ;
- Fonds asile migration et intégration : il agit en matière d'immigration et d'asile, notamment pour développer l'apprentissage du français ;
- Europe créative : il promeut la diversité culturelle et linguistique de l'Europe, notamment dans le secteur audiovisuel et les secteurs créatifs en général ;
- Programme Santé : il vise à améliorer les politiques en matière de santé, qui profitent aux citoyens ;
- Programme pour l'emploi et l'innovation sociale : il favorise les emplois durables sur le long terme.

Ces cinq programmes n'apparaissent pas dans la délibération. Il s'agit selon nous d'un oubli, que nous souhaitons réparer par cet amendement.

**Mme la Présidente** – Merci. Monsieur le Vice-président.

**M. NASROU** – Il ne s'agit en aucun cas d'un oubli, puisque cette liste de priorités n'est pas exhaustive. Si nous faisons un catalogue à la Prévert de tout ce que nous souhaitons faire, il n'y aurait plus de priorités. Nous avons d'autres sujets que vous ne citez pas. Je me suis rendu avec Stéphanie VON EUW à Bruxelles pour discuter des financements européens en matière de coopération extérieure, puisque des dispositifs existent. Ma collègue Agnès ÉVREN se rendra également à Bruxelles fin mars sur le sujet de la culture. Nous fixons des priorités, qui ne sont pas exhaustives, et nous pouvons agir sur d'autres thématiques que vous évoquez. Néanmoins, la liste des priorités telle que définie dans cette convention n'a pas vocation à être la plus large possible. J'émet donc un avis défavorable sur cet amendement.

**Mme la Présidente** – Merci. Je mets donc aux voix l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Vote de l'amendement n°14 (FdG)**

**POUR** : S&R, FDG

**CONTRE** : LR, UDI, FN, CD

**NPPV** : EELVA

**ABSENT** : RCDEC

**REJET**

**Mme la Présidente** – J'ai une demande de parole du Front national.

**M. LACAPPELLE (FN)** – Notre groupe s'est déjà prononcé contre les ambassadeurs de la Région à l'Union européenne. En effet, nous considérons, sur le fond, que l'Union européenne n'a pas à influencer autant que cela notre politique régionale ou nationale. Sur la forme, nous considérons que cet argent est inutilement dépensé et engendre le fait que la Région est transformée en agent de promotion de l'Union européenne. Nous n'acceptons pas cette propagande.

**Mme la Présidente** – Je ne pense pas que cela nécessite une réponse. C'est une déclaration politique. Je mets aux voix l'ensemble du rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-090**

**POUR** : LR, S&R, UDI, CD, FDG

**CONTRE** : FN

**NPPV** : EELVA

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. SALINI – Finances**

**CP 2017-063** : Remises gracieuses et admissions en non-valeur en matière de taxes d'urbanisme - mars 2017

*Commission des Finances* : **avis favorable**

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-063**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Nous passons au secteur de Mme ÉVREN.

**SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ÉVREN – Éducation**

**CP 2017-077** : Chapitre « 932 Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-004 « Aide aux élèves de second cycle », action 12800401 « Aide régionale à la demi-pension », action 12800403 « Aide régionale à l'acquisition des manuels scolaires et livrets d'exercices consommables, action 12800402 « Aide régionale à l'équipement des lycéens », programme HP 28-009 « Aide aux élèves des BTS, CPGE et formations post bac et assimilées », action 12800901 « Aide régionale à la demi-pension aux élèves en BTS et CPGE », action 12800902 « Aide régionale à l'équipement des élèves en BTS » - aides régionales aux élèves de second cycle et aux élèves des BTS, CPGE et formations post bac et assimilées : ajustement des dotations - aide régionale à l'acquisition des manuels scolaires - aide régionale à l'équipement - aide régionale à la demi-pension - modification de tarifs de demi-pension - subventions d'équilibre

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**Amendement n° 11 (FdG)**

**Mme la Présidente** – Au rapport n° CP 2017-077, nous avons un amendement du Front de Gauche. Madame AUTAIN.

**Mme AUTAIN (FdG)** – Vous connaissez bien cet amendement sur la suppression des aides aux lycées privés.

**Mme la Présidente** – Madame la Vice-présidente.

**Mme ÉVREN** – Je vous ferai la même réponse. Par principe d'équité, nous avons fait rétablir le principe d'une ouverture des aides sociales aux lycées privés sous contrat d'association avec l'État. Il n'est pas question pour nous de remettre en cause ce principe. Je propose donc le retrait, sinon le rejet de cet amendement.

**Mme la Présidente** – Merci. Nous avons effectivement déjà eu ce débat. Le groupe EELVA demande la parole.

**Mme MONVILLE (EELVA)** – Nous voterons pour l'amendement du Front de Gauche. Sur l'ensemble du rapport, nous demandons un vote dissocié, de manière à ne pas cautionner cette politique d'aide systématique aux établissements privés qui n'en ont pas besoin.

**Mme la Présidente** – Vous préciserez ensuite les articles pour lesquels vous votez. Je mets aux voix l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Vote de l'amendement n° 11 (FdG)**

**POUR** : S&R, EELVA, FDG

**CONTRE** : LR, UDI, FN, CD

**ABSENT** : RCDEC

**REJET**

**Amendement n° 3 (FN)**

**Mme TROUSSARD (FN)** – Dans un souci d'égalité entre les lycéens en demi-pension, pour l'amélioration de la qualité des repas et pour lutter contre le gaspillage alimentaire, nous rejetons la demande des trois lycées qui souhaitent supprimer la tarification au forfait au profit d'une tarification au ticket à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Rien n'empêche ces lycées de pratiquer les deux modes de tarification et de s'adapter ainsi aux besoins réels des familles et des lycéens.

**Mme la Présidente** – Madame la Vice-présidente.

**Mme ÉVREN** – Dans le respect de l'autonomie des établissements, la Région laisse le libre choix aux lycées du mode de tarification au forfait ou au ticket. C'est aussi une facilité laissée aux familles. Je vous propose donc le retrait, sinon le rejet de votre amendement.

**Mme la Présidente** – J'imagine que vous le maintenez. Nous mettons aux voix cet amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Vote de l'amendement n° 3 (FN)**

**POUR** : FN

**CONTRE** : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**REJET**

**Mme la Présidente** – Nous avons une demande de parole.

**EXPLICATION DE VOTE**

**M. TRIGANCE (S&R)** – C'est une explication de vote. Nous souhaiterions un vote dissocié. Nous voterons contre les articles 1, 2, 4 et 5 qui concernent les subventions aux établissements privés. Nous voterons pour les autres articles, qui concernent les établissements publics.

**M. de SAINT JUST (FN)** – Nous voterons pour le rapport, mais contre l'article 6.

**Mme MALAISÉ (FdG)** – Notre vote sera également dissocié et à l'identique du groupe socialiste.

**Mme la Présidente** – Je mets tout de même aux voix l'ensemble du rapport n° CP 2017-077. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-077**

**POUR** : LR, S&R (sauf articles 1, 2, 4 et 5), UDI, FN (sauf article 6), EELVA (sauf articles 1, 2, 4 et 5), CD, FDG (sauf article 2 et les fiches projets n° UAI073887T, UAI0772840U, UAI09322653D, UAI09322654E, UAI0952208J, UAI 0754015G et 0911264E)

**CONTRE** : S&R (articles 1, 2, 4 et 5), FN (article 6), EELVA (articles 1, 2, 4 et 5), FDG (article 2 et les fiches projets n° UAI073887T, UAI0772840U, UAI09322653D, UAI09322654E, UAI0952208J, UAI 0754015G et 0911264E)

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-079** : Conventions d'utilisation d'équipements sportifs : - lycée Clément Ader à Athis-Mons (91) - lycée Marcel Pagnol à Athis-Mons (91) - lycée Gérard de Nerval à Luzarches (95)

*Commission de l'éducation : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-079**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-081** : Travaux dans les EPLE de la Région Île-de-France - 2<sup>e</sup> rapport de l'année 2017

**ERRATUM B**

*Commission de l'éducation : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

**Amendement n° 18 (FdG)**

**Mme la Présidente** – Nous passons au rapport n° CP 2017-081. Un erratum a été distribué. Nous avons un amendement n°18 du Front de Gauche.

**M. MIGNOT (FdG)** – Cet amendement vise à abonder de 150 000 euros les dotations, notamment en direction du lycée Mozart du Blanc-Mesnil. Il fait suite à une question écrite qui vise à la fois à réparer les problèmes récurrents de chaufferie et à travailler sur la question de l'isolation qui s'aggrave avec l'âge du bâtiment.

Je saisis l'occasion de cette Commission permanente pour aborder un deuxième sujet figurant dans cette question écrite, concernant les effectifs de ce lycée qui ne permettront pas d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions à la rentrée 2017. *A priori*, une installation de préfabriqués est prévue pour la rentrée 2018-2019, mais le conseil d'administration de ce lycée demande très fortement cette installation dès la rentrée 2017. Cela ne concerne pas seulement le Blanc-Mesnil. Je pense que Stéphane SALINI et Bruno BESCHIZZA abonderaient dans mon sens, puisque les élèves du Blanc-Mesnil iraient à Aulnay ou à Drancy, lesquels sont également saturés en termes de places de lycées. Comme dit lors du dernier conseil d'administration du lycée Mozart, il est envisagé que les élèves du Blanc-Mesnil soient envoyés à Pavillon-sous-Bois, ce qui relève d'une mission impossible en termes de transports publics. Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, je voulais attirer votre attention sur ce sujet aujourd'hui.

**Mme la Présidente** – Merci. Madame la Vice-présidente.

**Mme ÉVREN** – D'abord, la réponse à la question écrite est dans les circuits, mais je reconnais que c'est un petit peu complexe. Cependant, nous n'avions pas attendu la question écrite pour réagir puisque le service énergie de la Région est intervenu immédiatement pour régler le problème de chauffage dans ce lycée. Par ailleurs, les travaux seront effectués pour répondre à cette problématique de façon plus structurelle. Nous avons en effet lancé un marché de 3,5 millions d'euros pour régler définitivement cette problématique extrêmement importante pour toute la communauté éducative et dans l'intérêt des élèves.

L'installation de préfabriqués demandée dès 2017 ne pose pas de problèmes puisque le PPI répondra à ces besoins en termes de capacité d'accueil. Nous aurons l'occasion d'en reparler en séance plénière dès demain.

**Mme la Présidente** – Je vous remercie. Je mets aux voix l'amendement n°18. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Vote de l'amendement n° 18 (FdG)**

**POUR** : S&R, EELVA, FDG

**CONTRE** : LR, UDI, FN, CD

**ABSENT** : RCDEC

**REJET**

Je mets aux voix l'ensemble du rapport n° CP 2017-081. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-081**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-083** : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP 222-017 « Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics », action « Maintenance immobilière » (12201702), programme HP222-018 « Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires », action « Prestations liées aux travaux » (12201802), action « Impôts, loyers, taxes » (12201803) - dotations pour la maintenance immobilière - 2<sup>e</sup> rapport de l'année 2017 - poursuite du marché 1400100 concernant la mission d'assistance technique pour le renouvellement des marchés de maintenance multi techniques de 25 lycées du Val d'Oise (95) - versement des loyers concernant la convention de location pour l'occupation d'éléments immobiliers au sein de l'aérodrome de Cerny pour le lycée Alexandre Denis - poursuite du marché 1300511 relatif à la surveillance et la protection humaine contre les risques d'incendie et de panique dans les EPLE

*Commission de l'éducation : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-083**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-084** : Travaux dans les cités mixtes régionales de la Région Île-de-France - 2<sup>e</sup> rapport de l'année 2017

*Commission de l'éducation* : **avis favorable**

*Commission des Finances* : **avis favorable**

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-084**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-059** : Chapitre 902 « Enseignement », codes fonctionnels 222 « Lycées publics », HP 222-004 « Rénovation des lycées publics » - opération de reconstruction du lycée Georges Brassens à Villeneuve-le-Roi - - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission de l'éducation* : **avis favorable**

*Commission des Finances* : **avis favorable**

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-059**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-082** : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP 222-004 « Rénovation des lycées publics », code action 12200401 « Restructuration, réhabilitation, rénovation et extension de lycées » - lycée d'hôtellerie et du tourisme de Guyancourt (78) - travaux de restructuration d'ensemble - protocole transactionnel avec le groupement d'entreprises Bouygues/MTO (ex Tfn)/Citeos (ex Elale)/ Colas Île-de-France titulaire du marché n°09M0553-01- lot n°1 : entreprise générale

*Commission de l'éducation* : **avis favorable**

*Commission des Finances* : **avis favorable**

**Motion de rejet n° 1 (FN)**

**Mme la Présidente** – Au rapport n° CP 2017-082, nous avons une motion de rejet du Front national.

**Mme TROUSSARD (FN)** – Ce sera également le cas pour le rapport n° CP 2017-124. Selon les faits, la Région n'est en aucun cas responsable des préjudices subis par le groupement Bouygues. Ce n'est donc pas à elle de réparer les préjudices. Cela relève du droit des assurances. Nous demandons le rejet de ce rapport.

**Mme la Présidente** – Merci. Madame la Vice-présidente.

**Mme ÉVREN** – Par définition, un aléa de chantier n'est pas prévisible. Dans ce cas, cela a entraîné un décalage qui ne relève absolument pas du droit des assurances, mais de la Région puisqu'il s'agit d'un aléa de chantier. Nous vous proposons ce protocole transactionnel, parce que nous avons trouvé une réponse la moins chère possible pour la Région dans ce cadre. Je répète que cela ne relève pas du droit des assurances, mais de la Région et nous avons fait le maximum pour que cela coûte le moins cher à notre collectivité.

**Mme la Présidente** – Merci. Je mets aux voix cette motion. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Vote de la motion de rejet n° 1 (FN)**

**POUR** : FN

**CONTRE** : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**REJET**



Je mets aux voix l'ensemble du rapport n° CP 2017-082. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-082**

**POUR** : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FDG

**CONTRE** : FN

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-124** : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP 222-004 « Rénovation des lycées publics », action « Rénovation des lycées publics » (12200401) - lycée René Descartes à Antony (92) - travaux de restructuration d'ensemble et d'extension - protocoles transactionnels avec les sociétés Hervé, BTB Elec et le groupement d'entreprises ID Verde/Linea BTP

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**Motion de rejet n° 2 (FN)**

**Mme la Présidente** – Au rapport n° CP 2017-124, nous avons une motion de rejet du Front national.

**Mme TROUSSARD (FN)** – Ce sont les mêmes explications que tout à l'heure.

**Mme la Présidente** – Madame la Vice-présidente fait la même réponse. Je mets donc aux voix cette motion de rejet. Même vote ?

**Vote de la motion de rejet n° 2 (FN)**

**POUR** : FN

**CONTRE** : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**REJET**

Je mets aux voix l'ensemble du rapport n° CP 2017124. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-124**

**POUR** : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FDG

**CONTRE** : FN

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-125** : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP 222-004 « Rénovation des lycées publics », action « Rénovation des lycées publics » (12200401) - lycée Jules-Hardouin Mansart à Saint-Cyr-l'École (78) - travaux de restructuration d'ensemble et extension -habilitation de la présidente à signer un protocole transactionnel avec l'atelier Jean-François Laurent, mandataire du groupement « Atelier Jean-François Laurent et bureau d'études techniques Incet », titulaire du marché de maîtrise d'œuvre n°06-3711

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-125**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-011** : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-005 « Schéma des formations » (128005), action « Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations » (12800505) - mise en œuvre du programme d'actions culturelles année scolaire 2016-2017 - convention avec l'association poésie en liberté – soutien à l'apprentissage du latin en Île-de-France - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission de la culture : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

#### **Amendement n° 12 (FdG)**

**Mme la Présidente** – Au rapport n° CP 2017-011, nous avons un amendement du Front de Gauche. Madame AUTAIN.

**Mme AUTAIN (FdG)** – Nous souhaitons attirer l'attention de la Région sur le caractère démocratisé de ce dispositif. Il s'agit de donner une subvention pour un concours de poésie en liberté, mais la place du latin y est particulièrement forte et nous avons également vu la participation à un jury Poésie en Sorbonne. Cette délibération laisse à penser que certains jeunes pourraient se sentir exclus du dispositif. Nous ajoutons un amendement pour préciser l'intention de la Région sur le fait que la sélection finale devra prendre en compte les inégalités sociales, scolaires et territoriales des établissements et de leurs élèves.

**Mme la Présidente** – Merci. Madame la Vice-présidente.

**Mme ÉVREN** – J'entends parfaitement les motivations de cet amendement. J'ai cependant rappelé en commission qu'il s'agit d'une première édition et d'une expérimentation. Pour cette année, nous avons eu une contrainte de temps en termes de mobilisation, compte tenu du nombre de lycées. De ce fait, nous avons ciblé les lycées qui se sont distingués au concours général. Dès l'an prochain, il est prévu que l'ensemble des lycées proposant le latin soit mobilisé pour permettre une pluralité scolaire, telle qu'indiquée dans l'amendement. Je vous propose donc le retrait, sinon le rejet de votre amendement, puisque cette demande de mobiliser le maximum de lycées concernés sera satisfaite dès la deuxième édition. En tout cas, je l'espère.

**Mme la Présidente** – J'imagine que vous maintenez votre amendement. Monsieur de SAINT JUST.

**M. de SAINT JUST (FN)** – Nous voterons contre cet amendement. Madame ÉVREN, je suis étonné que vous compreniez les motivations de cet amendement, alors que le Front de Gauche est choqué d'une introduction trop importante du latin dans cette opération. C'est surréaliste.

**Mme ÉVREN** – Non, l'amendement proposait une extension à tous les lycées franciliens. Il s'agit d'une expérimentation et nous n'avons pas eu le temps, compte tenu des contraintes et du nombre important de nos lycées, d'étendre ce concours à tous les lycées, mais c'est notre objectif. C'est pourquoi je souscris à la proposition. C'est une question de temps et de patience.

**Mme la Présidente** – Madame AUTAIN.

**Mme AUTAIN (FdG)** – Ce n'est pas une remise en cause de l'apprentissage du latin, mais nous savons que le fait de fixer sur le latin ou de faire des initiatives à la Sorbonne a des incidences sur le choix des élèves et potentiellement des établissements. Nous souhaitons donc qu'une attention particulière soit portée pour que ce dispositif ne bénéficie pas seulement aux élèves déjà bien dotés socialement et culturellement, mais à l'ensemble des élèves.

**Mme la Présidente** – Je pense que la Vice-présidente a bien entendu vos objections. Je mets donc aux voix votre amendement, que vous maintenez. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

#### **Vote de l'amendement n° 12 (FdG)**

**POUR** : EELVA, FDG

**CONTRE** : LR, UDI, FN, CD

**NPPV** : S&R

**ABSENT** : RCDEC

**REJET**

**Mme la Présidente** – J'ai une demande de parole du groupe EELVA sur ce rapport. Elle n'est pas maintenue. Je mets donc aux voix le rapport n° CP 2017-011. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-011**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA (sauf article 3 et l'aide aux lycées privés), CD, FDG

**CONTRE** : EELVA (aide aux lycées privés)

**ABSTENTION** : EELVA (article 3)

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-085** : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-005 « Schéma des formations » (128005), action « Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations » (12800505) - 1<sup>re</sup> attribution de subventions dans le cadre des actions de sensibilisation à la mémoire - année scolaire 2016-2017 - partenariats avec le comité parisien de la libération et l'association pour le souvenir des fusillés du mont valérien

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**Mme la Présidente** – Au rapport n° CP 2017-085, nous avons une demande de parole du groupe EELVA.

**Mme MONVILLE - DE CECCO (EELVA)** – Ce rapport vise des actions pour la sensibilisation des élèves à la mémoire autour de la Libération et du souvenir des fusillés du Mont Valérien. Je profite de ce rapport pour réinterroger Mme ÉVREN sur l'implication de la Région dans la mémoire de l'esclavage, de la traite et de leurs abolitions. Puisque Mme la Présidente a indiqué ce matin, concernant la sécurisation des lycées, que nous n'avons pas assez souvent une vue exhaustive des éléments produits par la Région, j'aimerais avoir une vue un peu exhaustive de ce que vous avez fait pour la mémoire de l'esclavage, de la traite et de leurs abolitions depuis que vous êtes arrivés au pouvoir. Je n'ai vu aucune subvention passer pour ces mémoires singulières. Je ne mets aucune mémoire en concurrence avec une autre, mais je crois qu'elles sont toutes dignes d'être traitées de manière équivalente.

**Mme la Présidente** – Madame la Vice-présidente.

**Mme ÉVRYEN** – Je m'inscris complètement en faux avec ces propos. Nous avons l'occasion d'en parler lors de nos commissions. L'Institut du Tout-Monde a été reçu par l'unité lycées pour échanger et pour essayer de mettre en œuvre avec cette association des actions au cours des années 2017 et 2018. Nous leur avons demandé un nouveau projet plus ciblé sur la demande de subventions pour pouvoir travailler de façon très concrète. C'est un engagement que j'avais pris et que j'ai tenu.

Par ailleurs, dans le cadre de cette Commission permanente, sur l'aspect culture, nous allons accorder une subvention d'un montant de 10 000 euros à l'Institut du Tout-Monde pour l'organisation d'un concours de poésie. Nous sommes sensibles à ce devoir de mémoire vis-à-vis de toute la jeunesse francilienne. Malgré toutes vos relances, nous sommes au rendez-vous, de par la réception de l'Institut du Tout-Monde par l'unité lycées et par le vote d'une subvention de 10 000 euros dans le cadre d'un rapport politique du livre. Je propose donc le retrait ou le rejet de votre amendement.

**Mme la Présidente** – C'était seulement une demande de parole. Je vous remercie. Je mets aux voix l'ensemble du rapport n° CP 2017-085. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-085**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-122** : Lycée de Prony à Asnières-sur-Seine affaire agence Patricia Leboucq contre Région Île-de-France - approbation d'un protocole transactionnel et habilitation de la présidente à le signer

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-122**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-058** : Chapitre 902 « Enseignement », code Fonctionnel 27 « Sécurité », programme HP 27-001 « Sécurisation des lycées » - sécurisation des lycées - seconde affectation budget 2017

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission de la sécurité : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**Amendement n° 7 (EELVA)**

**Mme la Présidente** – Au rapport n° CP 2017-058, nous avons un amendement du groupe EELVA.

**Mme MONVILLE - DE CECCO (EELVA)** – Cet amendement vise à supprimer les projets de vidéosurveillance dans les lycées qui sont une atteinte grave à la liberté des élèves et du personnel de travailler dans ces lycées sans être surveillés. Nous considérons d'abord que l'installation de caméras de vidéosurveillance à l'intérieur du lycée transforme le lycée en autre chose, parce que les établissements surveillés de l'intérieur soit défendent les intérêts privés soit sont des prisons. Nous espérons que ce n'est pas votre conception des lycées. Ensuite, une telle installation révèle le délitement des relations entre les membres de la communauté éducative et les étudiants. Nous pensons que c'est beaucoup d'argent dépensé, alors que c'est très inefficace. En revanche, la prévention des comportements auxquels nous sommes confrontés nécessiterait des moyens supplémentaires et a été très souvent abandonnée par les politiques publiques.

**Mme la Présidente** – Madame la Vice-présidente.

**Mme ÉVREN** – Premièrement, je rappelle que le rôle de la Région, au cœur de ses compétences, est d'accompagner les communautés éducatives. Il faut arrêter avec ce dogmatisme. Vous connaissez la situation actuelle et l'anxiété des parents d'élèves. Il faut arrêter d'être aveugle. La vocation d'un proviseur ou d'un professeur n'est pas de recevoir des coups. Quand les conseils d'administration nous font remonter des demandes de parents d'élèves et de la communauté éducative pour de la vidéo-protection, nous répondons évidemment de façon positive. De plus, une demande et une vérification sont faites auprès de la CNIL qui donne également son autorisation. Tout cela est complètement bordé. Par exemple, à Jean Drouant, nous avons mis des vidéo-protections en interne à la demande du conseil d'administration, pour protéger les armoires à couteaux qui sont volés, coûtent très cher et sont des armes potentielles. Dans ce cas, nous ne pouvons pas refuser la demande du conseil d'administration et nous accompagnerons celui-ci, en protégeant les élèves et la communauté éducative. Je vous invite à regarder précisément la raison pour laquelle la vidéo-protection en interne a été demandée.

Deuxièmement, vous revenez sur un amendement qui concerne le lycée Léonard de Vinci, où il est également question de vols, concernant un matériel pédagogique indispensable aux élèves. L'objectif est de protéger, à la demande du conseil d'administration et du chef d'établissement, ce matériel pédagogique dans l'intérêt des élèves.

Ces sujets polémiques n'ont pas de sens, s'agissant de demandes des communautés éducatives. Madame MONVILLE - DE CECCO, lors d'une prochaine agression, j'aimerais vous téléphoner pour que vous veniez avec moi et que vous voyiez réellement la situation. Je suis dans les lycées trois fois par semaine. En Commission permanente, c'est facile de dire que ce n'est pas le sujet et qu'il faut plutôt lutter contre l'échec scolaire. Je voudrais que Mme MONVILLE - DE CECCO m'accompagne pour entendre le souhait des proviseurs et des communautés éducatives qui n'ont pas vocation à recevoir des coups. Leur mission est de transmettre un savoir. Aujourd'hui, malheureusement, la violence a basculé. Les proviseurs me le disent au téléphone. La nouveauté dans cette violence, c'est que, désormais, nos propres élèves nous tapent dessus alors qu'ils nous protégeaient auparavant. Il y a donc un véritable enjeu et la Région sera aux côtés des communautés éducatives. J'en suis fière.

*Applaudissements*

**Mme la Présidente** – Je vous remercie. Je mets aux voix cet amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Vote de l'amendement n° 7 (EELVA)**

**POUR** : S&R, EELVA, FDG

**CONTRE** : LR, UDI, FN, CD

**ABSENT** : RCDEC

**REJET**

**Amendement n° 13 (FdG)**

**Mme MALAISÉ (FdG)** – Nous proposons de retirer et d'ajouter un article supplémentaire. Depuis le début du mandat, vous nous avez dit que le protocole acté dans la mandature précédente concernant la vidéo-protection des lycées, qu'il faut mettre en place, n'avait pas été changé. Les rapports nous apprennent la présence désormais de caméras de vidéosurveillance à l'intérieur et j'ai entendu vos explications, mais nous n'avons pas ces explications par écrit. Notre amendement vous demande donc de vous engager à mettre à disposition de la commission permanente et des membres de la commission éducation le rapport de la CNIL, concernant les caméras tournées vers l'intérieur des établissements scolaires. Il demande également que vous précisiez l'orientation des caméras dans tous les rapports qui concernent l'installation de ces dernières, afin que l'ensemble des élus soient au courant des éléments que vous venez de donner à l'oral qui sont importants. Il demande également que tout changement apporté au protocole, qui était jusqu'alors respecté, fasse l'objet d'un débat et d'un vote en séance plénière. Outre la commission éducation, ce sujet revient aussi parfois en commission sécurité, dont le Vice-président, M. PÉCHENARD, s'était engagé à ce que toute modification du protocole fasse l'objet d'un débat et d'un vote. Nous devons donc en débattre et avoir l'ensemble des informations. C'est l'objet de notre amendement.

Je vous demande par avance de ne pas caricaturer mes propos. Je suis pour protéger les communautés éducatives, les lycéens et l'ensemble du personnel des lycées. Je suis tout à fait sensible à cela, mais il s'agit de border les situations et de protéger les libertés.

**Mme la Présidente** – Merci. Madame la Vice-présidente.

**Mme ÉVREN** – Le rapport de la CNIL est public et ce n'est donc pas une difficulté. Par ailleurs, j'avais proposé en commission éducation que, dans les prochains rapports présentés en Commission permanente, nous puissions préciser l'orientation des caméras pour que vous soyez parfaitement informés. Je le redis.

**EXPLICATION DE VOTE**

**Mme MONVILLE - DE CECCO (EELVA)** – Je fais une explication de vote sur l'amendement du Front de Gauche, d'autant que j'avais demandé en commission éducation à avoir davantage d'informations sur les raisons qui nous amènent à cette situation, et pour pouvoir juger de la justesse de ces raisons. Madame ÉVREN, je pense passer beaucoup plus de temps dans ma vie dans les établissements scolaires que vous ne pourrez en passer d'ici à dix ans si vous continuez dans votre fonction. Je sais donc assez bien de quoi je parle. Cette politique qui consiste à surveiller et à punir ne donne absolument aucun résultat. Aujourd'hui, nous voyons plutôt les choses s'aggraver que se résoudre, alors que nous entendons toujours le même leitmotiv « il faut punir, surveiller ». Il en résulte davantage de délinquance et davantage d'échec scolaire. Il conviendrait d'être pragmatique, vous à droite qui revendiquez si souvent le pragmatisme, et d'étudier ce qui est efficace et ce qui ne l'est pas.

**Mme la Présidente** – Je mets aux voix l'amendement n°13. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Vote de l'amendement n° 13 (FdG)**

**POUR** : S&R, EELVA, FDG

**CONTRE** : LR, UDI, FN, CD

**ABSENT** : RCDEC

**REJET**

**Mme la Présidente** – J'ai une demande d'explication de vote sur l'ensemble du rapport de M. TRIGANCE.

**EXPLICATION DE VOTE**

**M. TRIGANCE (S&R)** – Premièrement, il ne s'agit pas de défendre un rapport en faisant des procès *a priori* entre ceux qui ne seraient pas pour la sécurité des élèves et des enseignants et ceux qui y seraient favorables. Nous pouvons tout à fait être d'accord sur l'objectif et nous convenons que les équipes éducatives avec leurs élèves doivent pouvoir travailler dans des

conditions qui le leur permettent, et c'est la moindre des choses. Cela ne signifie pas que nous sommes d'accord sur les modalités permettant d'atteindre l'objectif. Entendre que certains sont pour la sécurité des élèves et des enseignants et que d'autres ne le seraient pas, du fait de leur désaccord avec la proposition faite, n'est pas très correct d'un point de vue intellectuel, parce que ce n'est pas la position des uns et des autres ici.

Deuxièmement, le positionnement des caméras à l'intérieur des lycées n'était pas spécifié dans le rapport. Une demande d'erratum concernant ce rapport a d'ailleurs été faite en commission, pour que cet élément soit dorénavant systématiquement précisé.

Troisièmement, j'attire votre attention, Madame la Vice-présidente. La question de la sécurité ne fait pas sujet pour le fonctionnement des établissements. Néanmoins, la Région peut aussi avoir des discussions avec les équipes pédagogiques et je vous invite à le faire dans le cadre de vos responsabilités et de vos fonctions. Une demande ne doit pas automatiquement être validée par la Région, mais elle peut donner lieu à une discussion sur son bien-fondé et sur sa nécessité. Certaines propositions ont été faites dans l'histoire du système éducatif qui, si elles avaient été suivies, auraient pu générer des situations assez inquiétantes. J'attire votre attention sur le fait de ne pas utiliser cet argument, selon lequel nous intervenons parce que la demande émane des équipes éducatives. J'invite à ce que ces questions fassent l'objet d'une réflexion.

Enfin, nous sommes évidemment favorables à l'installation de la vidéosurveillance lorsqu'elle n'est pas orientée vers l'intérieur des établissements. Nous souhaitons pouvoir dissocier le vote sur des caméras orientées vers l'intérieur, qui nous posent problème, contrairement aux caméras habituellement installées qui ne nous posent pas de difficultés.

**Mme la Présidente** – Monsieur SATOURI pour une deuxième explication de vote.

**M. SATOURI (EELVA)** – Je suis assez déçu par les arguments de la Vice-présidente. Je savais que nous avions des désaccords, mais, jusqu'à maintenant, nous étions capables d'avoir des débats réels et sincères selon les avis de chacun. La démagogie avec laquelle elle a répondu à notre amendement n'est pas digne de ce que j'ai entendu d'elle jusque-là. Comme l'indique M. TRIGANCE, nous pouvons être d'accord avec le postulat de départ et nous accorder sur notre droit à répondre de façon différente aux problématiques d'insécurité qui se posent ici ou là. Dès lors, le débat entre nous est possible. Madame la Vice-présidente, il fut un temps où les diagnostics de sécurité étaient transmis aux élus, avant les Commissions permanentes. Cela permettait aux élus intéressés de prendre connaissance précisément du contenu des diagnostics. Ils pouvaient ainsi se forger une propre opinion sur les cas où les propositions pouvaient être efficaces et valables et également juger du choix proposé par l'institution. Il fut un temps où l'opposition, que vous représentiez à l'époque, siégeait dans les conseils d'administration.

*Brouhaha*

Vous avez siégé aux conseils d'administration.

**Mme la Présidente** – Laissez terminer M. SATOURI. Ne vous inquiétez pas, je répondrai.

**M. SATOURI (EELVA)** – Vous siégiez aux conseils d'administration, certes lorsque la loi a demandé la présence de deux représentants. Il y a eu une discussion et une co-construction. Je me souviens que les groupes de l'assemblée, y compris le vôtre, ont travaillé à la répartition entre les groupes majorité/opposition. Je remarque, Mesdames les Vice-présidentes, que, à ce mandat, vous n'avez pas fait ce choix. Vous l'assumez et tant mieux.

Pour revenir sur le reproche précis que vous nous faisiez, Madame ÉVREN, vous devrez me démontrer comment une caméra réussit à protéger une armoire pour éviter le vol des couteaux. Si la difficulté et le risque résident dans le fait que des couteaux onéreux et potentiellement dangereux peuvent être dérobés et utilisés comme arme envers un membre du personnel ou un autre lycéen – et j'en conviens tout à fait –, il convient de sécuriser l'armoire avec une porte difficilement cassable.

Nous posons notre amendement parce que votre rapport indique que les caméras sont tournées vers l'intérieur. Il pouvait y avoir un consensus sur la sécurisation extérieure. Quand nous lisons « intérieur », nous nous demandons s'il s'agit de surveiller les couloirs ou de fliquer les professeurs et si les libertés individuelles sont protégées ou non. En nous refusant le droit de recevoir en amont les diagnostics de sécurité, nous pouvons seulement nous projeter. Nous devons donc débattre de ces sujets importants. Effectivement, une ambiance de violence grandissante dans l'enceinte même des établissements scolaires qui insécurise les personnels enseignants ou non enseignants et les lycéens est un vrai problème. Je ne pense pas que nous le réglions uniquement en installant des caméras, mais avec de nombreux autres moyens. Nous serons disposés à participer avec vous, Madame la Vice-présidente, à toutes les visites que vous voulez et à la rencontre de tous les acteurs et groupes de réflexion sur cette situation. Dans une société de violence où celle-ci rentre dans les établissements, comment devons-nous organiser ? Comment la Région doit-elle jouer son rôle pour éviter cela ? Je le dis ici et je l'assume : je suis prêt à participer à tous les groupes de travail et à auditionner tous les experts possibles.

Enfin, je l'ai dit à plusieurs reprises, je n'ai pas envie que vous fassiez de notre institution un tiroir-caisse. Depuis quand une institution démocratiquement élue sert-elle juste à répondre à une demande de financement ? Depuis quand refusez-vous le

droit à notre institution d'avoir sa propre stratégie, y compris en matière de sécurité ? Depuis quand niez-vous le droit à notre institution d'auditionner tous les experts de son choix pour se doter elle-même d'une stratégie et de la faire promouvoir sur le terrain, dans les départements et dans les établissements scolaires ? Cette Région n'est pas un tiroir-caisse, Madame la Présidente, Messieurs et Mesdames de l'Exécutif. Pour toutes ces raisons, nous demandons un vote dissocié sur ces rapports. Bien évidemment, nous ne voterons pas pour mettre les caméras à l'intérieur, alors que nous ne disposons d'aucun élément concret ni du rapport de la CNIL ni des diagnostics de sécurité, pour pouvoir en juger. Vous ne reconnaissez même pas le droit à votre opposition d'avoir les éléments lui permettant d'avoir une propre réflexion, dans l'intérêt des lycéens et des personnels enseignants.

**Mme la Présidente** – Monsieur SATOURI, pour avoir siégé dans l'ancienne mandature, je n'ai pas du tout souvenir que nous ayons eu accès aux diagnostics de sécurité. Cela avait d'ailleurs été demandé à plusieurs reprises et nous n'avions pas accès aux diagnostics de sécurité, jamais. S'agissant de siéger aux conseils d'administration, un combat assez long s'est tenu avant de pouvoir avoir des représentants. Enfin, et Monsieur TRIGANCE également, pardonnez-nous de faire confiance à la communauté éducative. Je laisse Mme la Vice-présidente répondre.

**Mme ÉVREN** – Monsieur TRIGANCE, je n'ai pas envie d'entrer dans une telle polémique. Je vous dis que la Région assume ses responsabilités vis-à-vis des communautés éducatives et vis-à-vis des proviseurs qui sont en première ligne confrontés au danger. Vous direz encore que c'est démagogique, mais c'est une triste réalité. La Région est à leur côté pour les protéger face au danger et à leur demande. C'est pourquoi nous avons doublé notre budget de sécurisation, notamment des accès aux lycées.

Par ailleurs, les choses ne sont pas si simples sur des sujets aussi sensibles. Vous vous doutez que les services mènent ensuite des études techniques sur les demandes de subvention faites en termes de vidéo-protection. La demande n'est pas automatiquement satisfaite. Les services se déplacent sur site et rendent compte *via* un rapport de ce qui est faisable ou non et des raisons pour lesquelles nous pouvons accéder à la demande. Comme l'a très bien dit Chantal JOUANNO, nos relations sont basées sur la confiance nouée avec les établissements. Depuis un an, vous nous reprochez de ne pas publier les diagnostics de sécurité. Je vous rappelle que nous sommes dans un contexte post-attentats, alertes Vigipirate et que les diagnostics de sécurité contiennent des informations sensibles. Devons-nous rendre publics tous les diagnostics de sécurité, sans nous interroger sur les dangers que cela pourrait entraîner vis-à-vis des communautés éducatives ? Je vous rappelle la crise que nous avons connue avec six ou sept établissements prestigieux qui ont subi des fausses alertes à la bombe. Je me suis rendue dans chacun des lycées et les proviseurs ont connu de réelles inquiétudes, pour savoir s'il convenait de confiner 800 élèves dans l'établissement et de les exposer sur le trottoir à des risques potentiels d'attentat. Ces sujets sensibles ne peuvent pas être balayés d'un revers de main. Des études techniques sont faites à la suite des demandes de subvention. Nous ne sommes pas pour donner de l'argent et laisser les établissements se débrouiller. Le travail est fait de façon très sérieuse, avec un sens de responsabilité. Ayant constaté que les budgets ne correspondaient pas aux besoins, nous avons donc doublé le budget de sécurisation dans l'intérêt de protéger nos élèves et les communautés éducatives. Je resterai sur cette ligne en vous disant qu'il n'y a aucune démagogie, mais un esprit de responsabilité dans la période actuelle.

**Mme la Présidente** – Monsieur SATOURI, vous avez déjà fait une explication de vote, nous vous avons laissé parler longuement. Deux courtes phrases, alors.

**M. SATOURI (EELVA)** – Sur la transmission des diagnostics de sécurité, j'entends l'argument selon lequel nous sommes en période d'attentat et je vous ai d'ailleurs fait un courrier, Madame la Vice-présidente, ainsi qu'à la Présidente. Si vous ne souhaitez pas mettre ces documents en ligne, au risque qu'ils soient utilisés à des fins négatives, permettez à l'opposition de consulter ces diagnostics de sécurité, pour que nous puissions nous forger notre propre opinion. Je suis dans une démarche constructive et je peux entendre un certain nombre d'arguments quand le débat a lieu entre nous.

**Mme la Présidente** – Je propose que nous étudions la question juridiquement. Nous entendons votre demande et M. PÉCHENARD doit se pencher sur le sujet. Nous vous répondrons ultérieurement. Je mets aux voix l'ensemble du rapport avec un vote dissocié. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

#### **VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-58**

**POUR** : LR, S&R (sauf fiches projets n° 17002737 et 17002739), UDI, FN, EELVA (sauf fiches projets n° 17002737 et 17002739), CD, FDG (sauf fiches projets n° 17002737 et 17002739)

**CONTRE** : S&R (fiches projets n° 17002737 et 17002739), EELVA (fiches projets n° 17002737 et 17002739), FDG (fiches projets n° 17002737 et 17002739)

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

*Commission de l'éducation : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

**Amendement n° 6 (EELVA)**

**Mme la Présidente** – Au rapport n° CP 2017-087, nous avons un amendement du groupe EELVA.

**Mme MONVILLE - DE CECCO (EELVA)** – Cet amendement vise à ce que les défibrillateurs soient financés sur le budget sécurité plutôt que sur le budget équipement pédagogique. La conception de la sécurité que vous montrez est radicalement différente de la nôtre. Pour nous, les moyens visant à garantir la sécurité sont essentiellement de l'ordre des moyens pédagogiques, du suivi, de l'accompagnement, de l'encadrement et non seulement en termes de caméras ou autres portiques de sécurité. Votre conception des moyens visant à garantir ce droit fondamental est totalement différente de la nôtre. Concernant les conseils d'administration, je remarque, Madame JOUANNO, que si vous vous êtes battue pour garantir votre présence dans les conseils d'administration des lycées, vous ne vous êtes pas battue pour un principe, mais uniquement pour vos intérêts. Si vous vous étiez battue pour un principe, vous feriez aujourd'hui en sorte que nous puissions à notre tour siéger dans ces conseils d'administration.

**Mme la Présidente** – Madame la Vice-présidente.

**Mme ÉVREN** – J'ai l'impression que nous mélangeons un peu tout et je pense que M. PÉCHENARD ne me démentira pas. Les défibrillateurs ne relèvent pas de la sécurité des locaux, mais de la santé des personnes. Cela n'a rien à voir avec le budget de sécurité. Je vous propose donc le retrait, sinon le rejet de votre amendement.

**Mme la Présidente** – Il est maintenu. Je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Vote de l'amendement n° 6 (EELVA)**

**POUR** : S&R, EELVA, FDG

**CONTRE** : LR, UDI, FN, CD

**ABSENT** : RCDEC

**REJET**

Je mets aux voix l'ensemble du rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-087**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**



**SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ÉVREN – Culture**

**CP 2017-065** : Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités artistiques et culturelles », programme HP 312-006 « Aide à la création et la diffusion des arts plastiques », action 13100601 « Soutien aux manifestations d'art plastique », programme HP 312-007 « Soutien à la création et à la diffusion numérique », action 13100701 « Soutien à la création et à la diffusion numérique » - soutien aux arts plastiques / première affectation pour 2017 - soutien aux arts numériques / première affectation pour 2017 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission de la culture : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-065**

**POUR** : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FDG

**ABSTENTION** : FN

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-069** : Chapitre 903, programmes HP 312-002, HP 312-007 et HP 313-004 - aménagement culturel en Île-de-France - premières affectations 2017 - affectations provisionnelles 2017 pour le domaine de Villarceaux et l'orchestre d'Île-de-France

*Commission de la culture : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

**Amendement n°16 (FdG)**

**Mme la Présidente** – Nous passons au secteur de la culture avec le rapport n° CP 2017-069 et un amendement du Front de Gauche. Madame AUTAIN.

**Mme AUTAIN (FdG)** – Dans la même logique que celle défendue par mon collègue Didier MIGNOT, nous proposons de supprimer le versement d'une subvention pour la construction d'un équipement public, pour une ville qui ne respecte pas la loi SRU. Il s'agit de la restauration d'une église à Auvers-sur-Oise et d'un château à Sucy-en-Brie.

**Mme la Présidente** – Madame la Vice-présidente.

**Mme ÉVRYEN** – Les modalités de contrôle et la bonne application de la loi SRU en matière de logement social relèvent de la compétence de l'État. La Région ne va donc pas sanctionner au travers des dispositifs culturels la politique d'une commune en la matière. L'église Notre-Dame construite au XIIe siècle, classée monument historique et peinte par Van Gogh reçoit annuellement 100 000 touristes, principalement américains, anglais et japonais. Partie intégrante du circuit des Impressionnistes, elle participe incontestablement au rayonnement culturel de l'Île-de-France. Compte tenu de ces éléments, je vous remercie de retirer votre amendement. Sinon, j'en appellerai au rejet.

**Mme la Présidente** – Il est maintenu et je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Vote de l'amendement n°16 (FdG)**

**POUR** : EELVA, FDG

**CONTRE** : LR, UDI, FN, CD

**NPPV** : S&R

**ABSENT** : RCDEC

**REJET**

Je mets aux voix l'ensemble du rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-069**  
**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG (sauf fiche projet n° 17002360)  
**CONTRE** : FDG (fiche projet n° 17002360)  
**ABSENT** : RCDEC  
**ADOPTION**

**CP 2017-088** : Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », programme HP 312-008 « Aide au livre et à la lecture », action 13100801 « Aide à la lecture publique et à la création littéraire » - attributions de subventions et affectations dans le cadre de la politique régionale du livre première affectation 2017 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission de la culture : avis favorable*  
*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-088**  
**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG  
**ABSENT** : RCDEC  
**ADOPTION**

**CP 2017-093** : Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », programme HP 312-009 (131009) « Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel » - aides régionales au cinéma et à l'audiovisuel - soutien à des manifestations et réseaux cinématographiques - 1<sup>re</sup> affectation 2017 - aide après réalisation - 1<sup>re</sup> affectation 2017 - éducation à l'image aide à l'écriture de scénario- accompagnement des auteurs affectation provisionnelle 2017

*Commission de la culture : avis favorable*  
*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-093**  
**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG  
**ABSENT** : RCDEC  
**ADOPTION**

**CP 2017-127** - Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 313 « Patrimoine », programme HP 313-004 « Développement du patrimoine en région », action 13100405 « Connaissance et développement du patrimoine » - affectation provisionnelle 2017 pour le développement du patrimoine en région - affectation d'autorisation d'engagement 2017 pour le développement du patrimoine en région – adhésion à la fondation du patrimoine - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission de la culture : avis favorable*  
*Commission des Finances : avis favorable*

**Motion de renvoi en commission n°3 (FdG)**

**Mme la Présidente** – Au rapport n° CP 2017-127, nous avons une motion de renvoi en commission du Front de Gauche.

**Mme MALAISÉ (FdG)** – Nous n'avons pas les informations suffisantes pour pouvoir affecter des sommes à hauteur de 150 000 euros et 370 300 euros. Ni les affectations financières, ni les objectifs des structures, ni les événements impactés dans le cadre de cette délibération ne sont joints en annexe, ce qui est quasiment une première pour une délibération de ce type. Nous ne sommes pas opposés sur le fond, mais nous n'avons aucune information afférente.

**Mme la Présidente** – Madame la Vice-présidente.

**Mme ÉVRYEN** – Il est normal qu'il n'y ait pas d'informations, parce que les affectations proposées dans ce rapport sont provisionnelles, relatives à des projets menés qui seront précisés au cours de l'exercice 2017. Ces projets doivent encore être mis en œuvre par appels d'offres. Toutes les prestations seront ensuite décrites. Les modalités d'intervention directe ne feront

donc pas l'objet de projets présentés en annexe à la délibération. Je demande donc le retrait, sinon le rejet de votre amendement.

**Mme la Présidente** – Je pense qu'elle est maintenue. Je mets aux voix la motion de renvoi. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Vote de la motion de renvoi n°3 (FdG)**

**POUR** : S&R, EELVA, FDG

**CONTRE** : LR, UDI, FN, CD

**ABSENT** : RCDEC

**REJET**

**Mme la Présidente** – Je mets aux voix l'ensemble du rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-127**

**POUR** : LR, UDI, FN, EELVA, CD, FDG

**ABSTENTION** : S&R

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. KARAM – Sport, jeunesse et vie associative**

**CP 2017-116** : Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », sous-fonction 32 « Sports »  
- attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale du sport en Île-de-France et affectations d'autorisations d'engagement et d'autorisations de programme

*Commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative : **avis favorable***

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**Amendement n°15 (FdG)**

**Mme la Présidente** – Nous passons au secteur de M. KARAM avec le rapport n° CP 2017-116 et un amendement du Front de Gauche. Madame AUTAIN.

**Mme AUTAIN (FdG)** – Nous poursuivons notre demande consistant à supprimer le versement d'une subvention pour la construction d'un équipement public à une ville qui ne respecte pas la loi SRU. J'ai entendu vos arguments, selon lesquels la loi et son application relèvent de l'État. Néanmoins, la Région a tout à fait le droit d'avoir des politiques incitatives et de considérer que l'aide aux restructurations est soutenue, dès lors que la ville fait cet effort de construction de logements sociaux. Il s'agit de la reconstruction d'un centre sportif à Saint-Maur-des-Fossés. C'est la même logique et la même argumentation.

**Mme la Présidente** – Je vous remercie. Monsieur le Vice-président.

**M. KARAM** – Je ne reviendrai pas sur les arguments d'Agnès ÉVREN, mais je rappellerai simplement que cet équipement est en lien avec le dispositif lycées. Si nous n'aidions pas la rénovation par cette subvention, nous priverions les lycéens de la possibilité de recevoir un enseignement obligatoire en matière d'éducation physique et sportive. Lors de la dernière CP, vous m'aviez fortement incité à faire des investissements au profit des lycéens. Vous ne voudriez sans doute pas pénaliser des lycéens et les priver d'un enseignement du sport.

**Mme la Présidente** – J'imagine que l'amendement est maintenu. Je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Vote de l'amendement n°15 (FdG)**

**POUR** : EELVA, FDG

**CONTRE** : LR, UDI, FN, CD

**NPPV** : S&R

**ABSENT** : RCDEC

**REJET**

Je mets aux voix l'ensemble du rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-116**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA (sauf article 2), CD, FDG (sauf fiche projet n° 17002344)

**CONTRE** : EELVA (article 2), FDG (fiche projet n° 17002344)

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ADLANI – Action sociale, santé et famille**

**CP 2017-066** : Chapitre 904 « Santé et action sociale », sous-fonction 41 « Santé », programme HP 41-002 (141 002) « Renforcement de l'offre de soins », chapitre 934 « Santé et action sociale », sous-fonction 41 « Santé », programme HP 41-001 (141 001) « Prévention et éducation à la santé » - la politique régionale de santé - attributions de subventions dans le cadre de l'action régionale dans le domaine de la santé - première affectation

*Commission de la santé : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-066**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN (sauf articles 2 et 3), EELVA, CD, FDG

**CONTRE** : FN (articles 2 et 3)

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-067** : Plan régional pour l'égalité des personnes en situation de handicap(s) et des personnes valides - révision annuelle agenda 22 du conseil régional d'Île-de-France 2015-2016

*Commission de la famille, de l'action sociale et du handicap : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

**Mme la Présidente** – Nous revenons au secteur de Mme ADLANI avec le rapport n° CP 2017-067. J'ai une demande de parole du groupe EELVA.

**Mme KASMI (EELVA)** – Mon collègue Pierre SERNE prendra également la parole. Ce rapport présente la synthèse de la mise en œuvre de l'agenda 22 en 2015 et des nouvelles politiques lancées en 2016. Dans sa fiche 4, il fait état d'un nouvel audit. Cela nous a un peu surpris dans la mesure où, normalement, en 2015, un agenda Ad'AP pour les EPLE a été déposé par la Région. Selon les informations communiquées, il est validé pour une mise aux normes d'ici 2019. J'aimerais connaître l'objet de ce nouvel audit.

**Mme la Présidente** – Madame la Vice-présidente.

**Mme ADLANI** – Madame KASMI, je dois me renseigner au sujet de cet Ad'AP. Je vous répondrai en séance.

**Mme la Présidente** – Merci. Monsieur SERNE pour une deuxième prise de parole.

**M. SERNE (EELVA)** – Nous reformulons une vieille demande qui n'a jamais été satisfaite. La RATP a conduit des études techniques sur les 365 stations pour la mise en accessibilité du métro. 130 stations sont considérées comme impossibles à mettre aux normes, sur la base de ces études que les associations, notamment l'APF, demandent depuis des mois sans pouvoir les obtenir. Pourrait-elle avoir le soutien de la Région pour obtenir la communication de ces études par la RATP, afin de savoir ce qui rend impossible la mise en accessibilité de ces stations ? Le 8 juin 2016, Valérie PÉCRESSE avait dit sur la radio Vivre FM, qui se consacre aux questions de handicap, que le métro serait bientôt accessible et qu'il n'y aurait plus d'escaliers ni de marches. Cela avait fait sourire de nombreuses associations de handicap, étant donné que c'est pratiquement impossible. Cela répondrait à une forte demande des associations.

**Mme la Présidente** – Madame ADLANI.

**Mme ADLANI** – Je vais demander à mon collègue en charge des transports si vous pouvez avoir ces études. Cet agenda propose une accessibilité dans les transports également. Je suis fière de présenter cet agenda qui reprend toutes les politiques régionales. Mettre le handicap de manière transversale est une fierté que je porte avec Pierre DENIZIOT.

*Mme Valérie PÉCRESSE reprend la présidence.*

**Mme la Présidente** – Merci. Nous tenterons de faire le maximum pour obtenir ces informations. Je mets aux voix le rapport n° CP 2017-067. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-067**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-068** : Chapitre 904 « Santé et action sociale », sous-fonction 42 « Action sociale », programme HP 42-004 (142 004) « Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap », chapitre 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 40 « Services communs » - observatoires et organismes consultatifs », programme HP 40-004, action 140 004 02 « Conseil consultatif du handicap et haut comité médical », chapitre 934 « Santé et action sociale », sous-fonction 42 « Action sociale », programme HP 42-003 (142 003) « Fonds régional de solidarité et de soutien aux familles » - délégation au handicap première affectation pour 2017 - appel à projets thématique 2017 - soutien aux aidants familiaux de personnes atteintes d'autisme, de handicaps cognitif, psychique, de polyhandicap ou de maladies neurodégénératives

*Commission de la famille, de l'action sociale et du handicap : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**Mme la Présidente** – Nous arrivons au rapport n° CP 2017-068 avec une demande de parole du FN.

**Mme ANDROUËT (FN)** – Il aura fallu attendre le retour du Front national au conseil régional pour que l'Exécutif mette un vrai plan régional pour l'égalité entre personnes en situation de handicap et personnes valides. En regardant de plus près ce plan mis en place par l'Exécutif, nous apercevons les grandes lignes du programme du Front national pendant les élections régionales. Bravo ! Nous nous réjouissons que Mme PÉCRESSÉ applique le programme du FN en matière de handicap. Merci beaucoup.

**Mme la Présidente** – Vous n'avez pas le monopole du handicap, comme la gauche n'a pas le monopole du cœur. Nous mettons aux voix le rapport n° CP 2017-068. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-068**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-070** : Chapitre 904 « Santé et action sociale », sous-fonction 42 « Action sociale », programme HP 42-003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », chapitre 934 « Santé et action sociale », sous-fonction 42 « Action sociale », programme HP 42-003 (142 003) « Fonds régional de solidarité et de soutien aux familles » - mise en œuvre de la politique régionale en matière d'action sociale, de solidarité et de soutien aux familles en 2017 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission de la famille, de l'action sociale et du handicap : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**Amendement n°17 (FdG)**

**Mme la Présidente** – Au rapport n° CP 2017-070, nous avons un amendement du Front de Gauche.

**Mme AUTAIN (FdG)** – Notre groupe considère indispensable la participation de la Région à ce type de dispositif. Pour autant, nous souhaitons être parfaitement complets. La question de l'accessibilité doit donc être explicitement intégrée au dispositif, parce que le handicap est aujourd'hui un facteur de pauvreté avéré. Cette question prend une tournure particulière quand elle est associée aux violences faites aux femmes, parce que les personnes à mobilité réduite sont beaucoup plus soumises aux violences que les autres personnes et femmes. Nous souhaitons donc que la question de l'accessibilité des lieux pour les personnes à mobilité réduite soit centrale et indiquée comme telle dans ce dispositif.

**Mme la Présidente** – Madame la Vice-présidente.

**Mme ADLANI** – L'accessibilité est effectivement une question centrale dans l'ensemble de nos politiques. Le rapport que nous vous avons présenté en séance et en commission au sujet de l'agenda 22 le prouve. Vous évoquez aujourd'hui la question de l'accessibilité et des femmes en situation de handicap. Avec Pierre DENIZIOT, nous travaillons sur le sujet de l'accessibilité dans les lycées, dans l'emploi et dans le transport. Nous vous proposerons également un rapport en séance demain qui sanctuarise notre aide aux différents départements sur la question de l'accessibilité à domicile, avec un financement et une subvention pour les MDPH (Maison départementales des personnes handicapées). Votre question se rapporte à la loi qui fait obligation aux structures de se conformer aux modalités prévues pour les personnes en situation de handicap. Nous donnons des subventions pour des structures qui seront en conformité pour permettre l'accessibilité, y compris aux femmes en difficultés. Je salue ce rapport et je me félicite à nouveau de pouvoir attribuer des subventions pour l'hébergement et l'accueil des femmes en difficultés. Aujourd'hui, c'est la journée de la femme et nous proposons un rapport qui permet un appel à projets pour les femmes en difficultés. J'espère que vous saluerez comme moi ce rapport.

**Mme la Présidente** – Je mets aux voix l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Vote de l'amendement n°17 (FdG)**

**POUR** : S&R, EELVA, FDG

**CONTRE** : LR, UDI, FN, CD

**ABSENT** : RCDEC

**REJET**

Je mets aux voix le rapport n°CP 2017-070. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-070**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-128** : Chapitre 934 « Santé et action sociale », sous-fonction 42 « Action sociale », programme HP 42-003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire » - mise en œuvre de la politique régionale en matière d'action sociale, de solidarité et de soutien aux familles en 2017 grand froid

*Commission de la famille, de l'action sociale et du handicap : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

**Amendement n°1 (FN)**

**Mme la Présidente** – Nous passons au rapport n° CP 2017-128 avec un amendement du FN.

**Mme ANDROUËT (FN)** – Nous voudrions ajouter une clause comme cinquième alinéa de l'article 1 du projet de délibération, à savoir « les bénéficiaires s'engagent à ne pas soutenir financièrement les migrants entrés en toute illégalité sur notre territoire ». J'ignore pourquoi cela pose encore débat, mais nous n'allons pas soutenir avec de l'argent public des gens qui créent des situations d'illégalité. Cela me semble être la moindre des choses.

**Mme la Présidente** – Madame la Vice-présidente.

**Mme ADLANI** – Le Front national est coutumier des amendements au sujet des migrants. De manière urgente, nous avons déployé un fonds de 100 000 euros sous l'impulsion de la Présidente, face à une vague de grand froid avec des températures comprises entre -1°C et -10°C. Le débat de l'illégalité des personnes sur le sol français n'est pas le sujet aujourd'hui. Je vous parle de solidarité, d'humanité, de donner de l'argent à des personnes qui sont dehors et de financer des associations qui ont donné des couvertures, qui se sont mobilisées et qui ont déployé de l'énergie. Vous parlez à nouveau de l'exclusion des migrants. Je crois qu'il ne faut pas avoir de polémique et de politique politicienne aujourd'hui. J'appelle donc au retrait sinon au rejet de votre amendement.

**Mme la Présidente** – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Vote de l'amendement n°1 (FN)**

**POUR** : FN

**CONTRE** : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**REJET**

Qui est pour le rapport n° CP 2017-128 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-128**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-074** : Chapitre 901 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales », programme HP 13-001 « Formations sanitaires », action 11300104 « Équipement des écoles et instituts de formation sanitaire » - formations sanitaires et sociales : - équipement des écoles et instituts de formation sanitaire : projet « Picpus » porté par l'assistance publique - hôpitaux de Paris - fusion des centres hospitaliers de Coulommiers, Marne-la-Vallée et Meaux : convention d'objectifs et de moyens 2017 et avenants de transfert aux conventions d'équipement - fusion-absorption de l'institut de formation Clorivière par l'institut supérieur Clorivière - création du GRETA du Val d'Oise et avenant de transfert

**ERRATUM C**

*Commission de la santé : avis favorable*

*Commission de la famille, de l'action sociale et du handicap : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

**Mme la Présidente** – Nous arrivons au rapport n° CP 2017-074 avec deux demandes de parole, du Front de Gauche et du Front national.

**Mme MALAISÉ (FdG)** – Je ne vais pas politiser du tout, mais l'ONU reconnaît que le 8 mars est la Journée internationale des droits des femmes. Il convient de se tenir à l'appellation normative. Je ne voulais pas non plus vous parler de Clara Zetkin et du début de la révolution russe.

Concernant les formations sanitaires et sociales, nous ferons un vote dissocié sur l'article 1. Nous nous abstiendrons parce que le regroupement des différentes formations sanitaires et sociales sur le pôle Picpus soulève différents problèmes et j'aimerais connaître votre position. Ce transfert impactera environ 1 000 personnes, soit 550 élèves et 150 administratifs et enseignants venus des formations, ainsi que 300 personnes venant des directions des systèmes d'information. Ce transfert s'effectuera avec des suppressions de postes pour l'instant estimées entre 150 et 200 par les syndicats. Cette fusion a pour autre incidence d'entériner la fermeture de l'école des travailleurs sociaux et de certains laboratoires et de renforcer les formations paramédicales qui sont *a priori* plus rentables. Cela pose problème au vu des indicateurs qui étaient rouges dans le schéma des formations sanitaires et sociales et notamment sur la formation des travailleurs sociaux. Nous nous abstiendrons donc sur l'article 1, mais j'entendrai vos informations.

**Mme la Présidente** – Monsieur, vous souhaitez prendre la parole maintenant.

**M. de SAINT JUST (FN)** – Vous pouvez être plus précise sur l'origine de la Journée internationale des femmes. C'est en 1921, en Union soviétique, que le regretté Vladimir Ilitch a mis au point cette Journée, en mémoire des ouvrières de Saint-Petersbourg. Je pense que cela devait être dit.

**Mme la Présidente** – Le culte léniniste qui vous rassemble me laisse sans voix. Pardon, Mme MALAISÉ n'est pas du tout léniniste. Nous faisons des choses pour les femmes, en 2017, et c'est plus important. Madame la Vice-présidente.

**Mme ADLANI** – Madame MALAISÉ, vous évoquez le projet de fusion pour Picpus et les travailleurs sociaux. Il n'y a pas de travailleurs sociaux dans le projet Picpus. Il s'agit seulement de formations dans le sanitaire, de cadres de santé, d'infirmiers, de puéricultrices ou d'auxiliaires de puériculture, de manipulateurs radio. Je ne sais pas d'où vous tenez ces informations, mais il n'y a pas de travailleurs sociaux.



Concernant le personnel, nous serons vigilants et on m'a affirmé qu'il n'y aurait pas de licenciements. Il n'y aura pas de modification des agréments donnés. Nous gardons donc le même nombre d'étudiants et de personnels. La Région ne maîtrise pas cette fusion qui est la conséquence des regroupements hospitaliers suite à la loi santé. Pour continuer de financer le fonctionnement des instituts de formation qui fusionnent, la Région est obligée de changer administrativement le nom.

**Mme la Présidente** – Merci. Nous votons le rapport n° CP 2017-074. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-074**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN (articles 2 à 4), EELVA, CD, FDG (articles 2 à 4)

**ABSTENTION** : FN (article 1), FDG (article 1)

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Je remercie Madame ADLANI. Nous passons au secteur présenté par Mme HIDRI.

**SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme HIDRI – Enseignement supérieur et recherche**

**CP 2017-098** : Chapitre 902 « Enseignement », chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 23 « Enseignement supérieur » - 1. CPER 2015 - 2020 : affectations d'autorisations de programme pour les opérations : université Paris 1 Panthéon-Sorbonne : réhabilitation de la caserne Lourcine en pôle universitaire - collège de France : restructuration du site Cardinal Lemoine pour la création de l'institut des civilisations - COMUE paris seine : campus international de Cergy-Pontoise - études de programmation - université paris sud : construction d'un pôle universitaire interdisciplinaire de santé (PUIS) à Villejuif – études - 2. aide pour le diplôme d'accès aux études universitaires : promotion 2016 / 2017 - 3. cordées de la réussite : affectation d'une autorisation d'engagement en vue de l'organisation d'un colloque - 4. portail régional de l'orientation : affectation d'autorisations de programme et d'engagement

*Commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative : **avis favorable***

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**Mme la Présidente** – Au rapport n° CP 2017-098, nous avons une demande de parole du Front de Gauche.

**Mme MALAISÉ (FdG)** – Nous ferons un vote dissocié en nous abstenant sur les subventions d'amorçage au 9 DIM puisque nous nous étions abstenus sur le rapport insatisfaisant selon nous.

**Mme la Présidente** – Nous votons le rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-098**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG (sauf article 7)

**ABSTENTION** : FDG (article 7)

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-071** : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation », programme HP 92-006 « Soutien aux domaines d'intérêt majeur », action 19200601 « Soutien aux domaines d'intérêt majeur » - soutien aux nouveaux domaines d'intérêt majeur (DIM) 2017-2020 - subventions d'amorçage 2017

*Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**Mme la Présidente** – Au rapport n° CP 2017-071, la demande de parole du Front de Gauche est retirée. Merci, Madame MALAISÉ. Je mets aux voix le rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-071**

**POUR** : LR, S&R, UDI, EELVA, CD

**ABSTENTION** : FN, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

Mme la Présidente – Je remercie Madame HIDRI et nous passons au secteur de M. DIDIER.

**SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. DIDIER – Logement et politique de la ville**

**CP 2017-060** : Chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 54 « Habitat - logement », programme HP 54-002 (154002) « Développement du parc locatif social », action 15400201 « Aide à la création de logements locatifs sociaux intermédiaires », action 15400202 « Aide à la création de logements locatifs sociaux », action 15400203 « Aide à la création de logements locatifs très sociaux » - attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale d'aide à la création de logements locatifs sociaux - première affectation pour 2017

*Commission du logement et de la politique de la ville : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**Amendement n°8 (EELVA)**

Mme la Présidente – Au rapport n° CP 2017-060, nous avons un amendement de EELVA.

Mme KASMI (EELVA) – Il est décidé dans l'article 8 de désormais passer par le biais des conventions spécifiques pour l'application de la charte des 100 000 stages pour les jeunes Franciliens, mais la motivation d'une telle décision n'est pas mentionnée. Cela permettra aux structures éligibles de fixer avec la Région le nombre de stagiaires à l'issue d'une concertation préalable et de prendre en compte les capacités d'accueil du bénéficiaire. Vous savez que nous luttons contre toutes les inégalités. Notre amendement vise à ne plus imposer cette contrainte aux structures de plus petite taille, dès lors qu'elles ne sont pas éligibles à cette convention, et donc à les exclure.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. DIDIER – Vous connaissez l'objectif très ambitieux du nouvel Exécutif régional qui consiste à aider la jeunesse en augmentant massivement le nombre de stagiaires et d'apprentis. S'agissant de la mise en œuvre de ce dispositif, nous avons offert une visibilité annuelle aux opérateurs grand compte. Nous avons assoupli la mise en œuvre pour les opérateurs modestes, notamment actifs dans la maîtrise d'ouvrages d'insertion. L'objectif reste intact pour les autres opérateurs. Votre amendement indique que gouverner et l'action publique sont difficiles. Faut-il y renoncer pour autant ? Je prends cependant acte de votre proposition, qui consisterait à renoncer à aider massivement la jeunesse. Dans cet esprit, nous appelons au retrait sinon au rejet de votre amendement.

Mme la Présidente – Je mets aux voix l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Vote de l'amendement n°8 (EELVA)**

**POUR** : S&R, EELVA, FDG

**CONTRE** : LR, UDI, FN, CD

**ABSENT** : RCDEC

**REJET**

Je mets aux voix le rapport n° CP 2017-060. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-060**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-062** : Chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 54 « Habitat - logement », programme HP 54-005 (154005) « Action en faveur du logement des jeunes », action 15400501 « Logements des étudiants », action 15400502 « Logements des jeunes et des apprentis » - aide en faveur du logement des étudiants, des jeunes et des apprentis - première affectation pour 2017

*Commission du logement et de la politique de la ville : **avis favorable***  
*Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : **avis favorable***  
*Commission des Finances : **avis favorable***

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-062**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

<p><b>CP 2017-064</b> : Chapitre 905 « Aménagement des territoires », sous-fonction 54 « Habitat - logement », programme HP 54-004 (154004) « Aide au parc privé », action 15400403 « Aide aux copropriétés en difficulté » - attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale du logement - aide au parc privé - première affectation pour 2017</p>
---

*Commission du logement et de la politique de la ville : **avis favorable***  
*Commission des Finances : **avis favorable***

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-064**

**POUR** : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FDG

**ABSTENTION** : FN

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Je remercie Monsieur DIDIER et nous passons au secteur présenté par Marie-Carole CIUNTU, remplacée par M. DIDIER.

**SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme CIUNTU – Administration générale**

**CP 2017-109** : Chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional », programme « Fonctionnement général du CR HP 021-020 » - rapport donnant mandats spéciaux aux élus régionaux - mars 2017

**ERRATUM D**

*Commission de l'administration générale : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

**Amendement n°9 (EELVA)**

**Mme la Présidente** – Au rapport n° CP 2017-109, nous avons un amendement de EELVA. Je comprendrais que personne ne veuille présenter cet amendement profondément scandaleux. Monsieur SATOURI.

**M. SATOURI (EELVA)** – Madame la Présidente, ce sujet était un vrai sujet de discussion entre vous, en tant que chef de l'opposition, et l'exécutif de l'époque. Vous ne pouvez pas dire aujourd'hui que notre amendement est scandaleux, alors que vous exprimiez autre chose hier. Nous ne remettons pas en cause la légitimité et le besoin de l'Exécutif de se déplacer. Puisque vous faites souvent des déclarations sur la transparence, nous souhaitons que les programmes des mandats spéciaux soient communiqués aux élus. J'espère que vous lirez cet amendement pour ce qu'il dit et non pour les interprétations que vous en faites et que vous y répondez favorablement.

**Mme la Présidente** – J'ai beaucoup d'affection pour vous, Mounir SATOURI, mais franchement, après dix-sept ans d'opacité totale sur les déplacements de tous les conseillers régionaux de la majorité, je propose que vous fassiez un peu profil bas sur les mandats spéciaux. Depuis un an, nous avons mis en place une transparence radicalement inédite du fonctionnement de cette région. Mme BADRÉ vous a demandé pendant six ans un jaune budgétaire pour connaître le nombre de billets d'avion payés chaque année par le Conseil régional. Vous avez l'ensemble des déplacements de chaque conseiller régional, dès lors que nous sortons de l'Île-de-France, ce qui est radicalement inédit et tout à notre honneur. Votre demande concernant les programmes à l'avance est infaisable, car un programme à l'étranger par exemple évolue en permanence. Ce sont uniquement des « tatillonneries » et ce n'est pas à votre honneur, car vous devriez faire profil bas sur la question de la transparence. Durant les dix-sept dernières années, je n'ai pas fouillé les poubelles du Conseil régional pour savoir qui allait où, car ce n'est pas mon genre et je ne conçois pas mon rôle de cette façon. Vous ne pouvez que retirer votre amendement, Monsieur SATOURI. Si vous ne le retirez pas, vous n'avez pas la parole.

**M. SATOURI (EELVA)** – Je le maintiens. Nous vous demandons le programme...

**Mme la Présidente** – Merci, Monsieur SATOURI, nous avons compris ce que vous nous demandiez. Nous mettons aux voix l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**Vote de l'amendement n°9 (EELVA)**

**POUR** : S&R, EELVA, FDG

**CONTRE** : LR, UDI, FN, CD

**ABSENT** : RCDEC

**REJET**

Je mets aux voix le rapport n° CP 2017-109. Monsieur SATOURI pour une explication de vote. Je demande le respect des règles de fonctionnement de cette séance et que l'on ne prenne pas la parole de manière intempestive.

**EXPLICATION DE VOTE**

**M. SATOURI (EELVA)** – On peut me reprocher diverses choses, mais pas de ne pas respecter les règles. Je n'ai aucune difficulté sur les déplacements effectués durant le mandat précédent. J'ai fait un déplacement qui était un choix politique, à Jérusalem-Est, avec un représentant de l'opposition de l'époque. Je n'ai aucun problème ni aucune leçon à recevoir sur le

sujet. Nous ne demandons pas un programme figé qui ne bouge pas. Évidemment, dans la vie, les choses sont plus compliquées et bougent. Votre réaction me surprend, parce que nous vous demandons simplement le programme prévisionnel. Je n'oserais pas croire que les Vice-présidents et les élus de la majorité se déplacent sans programme préalable.

**Mme la Présidente** – Je vous rassure : avec les réseaux sociaux, vous parviendrez à suivre chaque conseiller régional où qu'il soit dans le monde. Dans les précédentes mandatures, un certain nombre d'articles du Canard enchaîné ont porté sur les déplacements du Conseil régional et ils n'ont bizarrement pas déclenché de procédures judiciaires immédiates.

*Applaudissements*

Nous mettons aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-109**

**POUR** : LR, UDI, EELVA, CD, FDG

**ABSTENTION** : FN

**NPPV** : S&R

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

<p><b>CP 2017-114</b> : Habilitation de la présidente à signer une convention avec le centre interdépartemental de gestion (CIG) de la grande couronne d'Île-de-France dans le domaine des ressources humaines</p>
--

*Commission de l'administration générale : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-114**

**POUR** : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FDG

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**Mme la Présidente** – Nous passons aux rapports de M. NASROU, mais il n'y a pas de prise de parole.

**SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. NASROU – Action internationale**

**CP 2017-104** : Chapitre 930 « Services généraux », programme HP044-003 (104003) « Coopération décentralisée », code fonctionnel 048 « Autres actions internationales », programme HP048-017 (1040017) « Coopération décentralisée hors APD » - coopération décentralisée : soutien au projet sprint et au projet de mobilité professionnelle au Québec

**ERRATUM E**

*Commission de la coopération internationale : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-104**

**POUR** : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FDG

**ABSTENTION** : FN

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

**CP 2017-129** : 930-048 HP 048-017 - code action 10401702 - affectation provisionnelle d'autorisation d'engagement mars 2017

**VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-129**

**POUR** : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FDG

**ABSTENTION** : FN

**ABSENT** : RCDEC

**ADOPTION**

*Commission de la coopération internationale : avis favorable*

*Commission des Finances : avis favorable*

**VOTE DE L'ENSEMBLE DES RAPPORTS N'AYANT PAS ÉTÉ APPELÉS ET RELEVANT DE LA PROCÉDURE DE VOTE GLOBAL**

**Mme la Présidente** – C'est donc terminé. Nous mettons au vote l'ensemble des rapports n'ayant pas été appelés et relevant de la procédure du vote global. Madame MALAISÉ.

**Mme MALAISÉ (FdG)** – J'ai une question concernant l'ajout à l'ordre du jour pour le Conseil régional de demain et après-demain sur l'Exposition universelle. Nous avons eu cette délibération de façon urgente, alors qu'elle impacte un nombre de territoires conséquent et qui vient d'être mise en ligne, durant la Commission permanente. Les conditions pour travailler sont impraticables. Je n'ai pas lu cette délibération et je ne sais pas ce qu'elle contient. Il n'est pas possible de travailler ainsi, surtout que des allers retours avec les territoires seront nécessaires pour une telle délibération. Je ne comprends pas pourquoi nous nous précipitons ainsi sur un projet d'ampleur régionale et nationale.

**Mme la Présidente** – C'est une vraie question et la situation est simple. Depuis des mois, nous tâtonnons sur ce GIP. Un accord a été donné il y a quelques jours sur la convention et les statuts. La Ville de Paris passe cette question à la prochaine séance du Conseil de Paris et la Métropole du Grand Paris la passe fin mars. Nous avons le choix de ne pas passer cette question parce que nous n'avons pas respecté le temps de la concertation nécessaire avec tous les groupes ou de le passer aussi en mars. Si nous attendons, nous passerons cette question en mai, ce qui bloquera le GIP jusqu'en mai, puisque nous ne pouvons pas le créer sans avoir la délibération. J'ai pris mes responsabilités et je ne veux pas que l'on dise que la Région Île-de-France bloque le processus de création du GIP Expo. Je ne suis pas responsable. Je ne suis pas présidente du GIP et je n'y ai pas la majorité. L'État a mis beaucoup de temps à accorder tout le monde sur les statuts. Je ne voulais pas que la faute soit imputée à la Région et que celle-ci soit prise en défaut de soutien sur ce point, alors que nous soutenons tous ici l'exposition universelle, et unanimement je crois. C'est la raison pour laquelle je l'ai inscrit, à mon grand regret. Je ne suis pas du tout ravi de l'avoir fait ainsi. Laurent LAFON, délégué à l'Exposition, a énormément pesé pour que nous passions le rapport à cette séance et qu'un retard de la création du GIP ne soit pas imputé à la Région. Il fera une réunion d'information pour tous les

présidents de groupe à 18 heures ce soir. Je rouvre le délai de dépôt des amendements sur cette délibération jusqu'à demain 18 heures. Monsieur de SAINT JUST.

**M. de SAINT JUST (FN)** – Ce point ne peut-il pas plutôt passer devant la commission adéquate ?

**Mme la Présidente** – Je propose que nous convoquions en urgence la commission développement économique. Nous ferons une commission élargie demain matin ou à 19 heures ce soir. Est-ce que cela vous conviendrait, demain à la pause déjeuner ?

**M. CECCONI (UDI)** – C'est la même chose pour la réunion des présidents de groupe. Je ne reviendrai pas à 18 heures, je n'ai pas reçu la convocation. Ce n'est pas sérieux. J'imagine que c'est la même chose pour Mounir SATOURI.

**Mme la Présidente** – Le mail a été envoyé hier.

**M. CECCONI (UDI)** – Je ne l'ai pas reçu.

**Mme la Présidente** – Le mail a été envoyé avant-hier. Il y a eu un problème de mail. Les secrétaires généraux des groupes ont reçu le mail avant-hier. Comme les présidents n'avaient pas personnellement reçu le mail avant-hier, il a à nouveau été envoyé hier matin. Tous les présidents de groupe ont donc reçu le mail hier matin, convoquant la réunion à 18 heures ce soir. Je suis désolée des défauts de communication interne au sein du groupe UDI, mais le mail a été envoyé par le secrétariat général. La réunion d'information des présidents est à 18 heures ce soir. La commission élargie est à l'heure du déjeuner demain et je m'engage à prévoir une pause déjeuner d'une heure et demie pour que vous ayez à la fois le temps de déjeuner et de siéger à cette commission élargie. Les dépôts d'amendement sur cette délibération seront clos à 18 heures demain soir. Vous pourrez donc déposer vos amendements lors ou à la suite de la commission élargie. Je suis désolée, mais je veux vraiment que nous soyons à temps sur ce GIP. Sinon, on nous le reprochera. Sur le GIP JO, par exemple, la Région a accepté énormément de choses pour que, vis-à-vis de l'extérieur, nous donnions le sentiment de parler à l'unisson et d'avancer du même pas que la Ville de Paris et que l'État. C'est la même chose pour l'Exposition 2025. C'est mon souhait. Nous pouvons peut-être réunir les présidents de groupe à l'issue de cette CP pour discuter des temps de parole et des modalités pour passer la délibération dans de bonnes conditions. Madame de la GONTRIE.

**Mme de la GONTRIE (S&R)** – Au nom du groupe socialiste, je souhaiterais dire que nous partageons totalement la protestation articulée par Céline MALAISÉ au nom de son groupe. Nous travaillons depuis cette nouvelle mandature dans des conditions qui ne sont conformes ni au Code général des collectivités territoriales ni au règlement intérieur. Tout à l'heure, c'était M. CHARTIER sur la Cité du cinéma, maintenant sur l'Exposition universelle. C'est extrêmement facile de parler ainsi. Tout le monde sera convaincu, vous déployez énormément d'énergie. Une réunion de présidents par ci, une réunion de commission par-là, une pause déjeuner plus longue, etc. Tout cela est formidable, mais, Madame la Présidente, le sujet est simple. Je mets de côté le fait que vous ne respectez pas le Code général des collectivités territoriales. Vous ne respectez pas non plus le règlement intérieur. Vous ne respectez surtout pas les élus. Nous ne travaillons pas dans des conditions qui nous permettent, à notre modeste place, de contribuer au débat public. C'est toute la problématique qui est posée, par rapport à l'ensemble de ces délibérations, qui arrivent successivement et qui sont mises en ligne dans des conditions qui ne nous permettent pas de travailler. Je sais que vous balayez toujours cet argument d'un revers de main, Madame la Présidente, mais lorsque l'on veut être une grande présidente de Région, on doit aussi faire en sorte d'associer les élus aux travaux. Depuis le début de ce mandat, vous avez décidé de faire un autre choix et c'est très regrettable pour la qualité du travail fourni.

*Applaudissements*

**Mme la Présidente** – Madame de la GONTRIE, par-delà les postures politiques, je vais vous lire l'article L4132-18 du CGCT. « *En cas d'urgence, le délai prévu peut être abrégé par le Président sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc* ». La délibération a été mise en ligne deux jours francs avant son passage en séance, puisqu'elle passera vendredi. C'est malheureusement scrupuleusement le respect du Code général des Collectivités territoriales. Madame de la GONTRIE, essayez de ne pas interrompre tout le temps. C'est très pénible, c'est irrespectueux. Si vous voulez être une grande opposante, respectez au moins la Présidente.

*Applaudissements*

C'est scrupuleusement respecter le Code général des collectivités territoriales et le règlement intérieur. Si vous estimez que ce n'est pas le cas, déférez la délibération au contrôle de légalité.

*Applaudissements*



J'appelle les présidents de groupes à venir me retrouver.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 45.*

Secrétariat général

## ANNEXES

- ERRATA
- MOTIONS DE REJET
- MOTIONS DE RENVOI
- AMENDEMENTS
- MOTION DE RENVOI N° 4
- AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

Secrétariat général

## Commission permanente du mercredi 8 mars 2017

### ERRATA

- **Erratum A sur le rapport CP 2017-102**
- **Erratum B sur le rapport CP 2017-081**
- **Erratum C sur le rapport CP 2017-074**
- **Erratum D sur le rapport CP 2017-109**
- **Erratum E sur le rapport CP 2017-104**



## **COMMISSION PERMANENTE DU 8 MARS 2017**

**Rapport n° CP 2017-102 :**

**Affectation pour la mise en œuvre de la politique contractuelle en faveur des territoires ruraux  
- contrat rural - contrat régional territorial fonds d'intervention - aménagement et équipement  
rural –**

**Première affectation 2017**

# **ERRATUM A**

Dans l'exposé des motifs en page 4 et dans le projet de délibération en page 9 et 12 du rapport :

La commune de Rennemoulin est située dans les Yvelines et non dans l'Essonne.

**COMMISSION PERMANENTE DU 8 MARS 2017**

**RAPPORT N° CP 2017-081  
TRAVAUX DANS LES EPLE  
BUDGET 2017  
2 EME RAPPORT DE L'ANNEE 2017**

# **ERRATUM B**

Suite à une erreur rédactionnelle, il convient de lire dans le projet de délibération que le dernier article est numéroté « article 5 » et non « article 4 ».

**COMMISSION PERMANENTE DU 8 MARS 2017**

**RAPPORT N° CP 17-074**

- **EQUIPEMENT DES ECOLES ET INSTITUTS DE FORMATION SANITAIRE : PROJET « PICPUS » PORTE PAR L'ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS**
- **FUSION DES CENTRES HOSPITALIERS DE COULOMMIERS, MARNE LA VALLEE ET MEAUX : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2017 ET AVENANTS DE TRANSFERT AUX CONVENTIONS D'EQUIPEMENT**
- **FUSION-ABSORPTION DE L'INSTITUT DE FORMATION CLORIVIERE PAR L'INSTITUT SUPERIEUR CLORIVIERE**
- **CREATION DU GRETA DU VAL D'OISE ET AVENANT DE TRANSFERT**

## **ERRATUM C**

Suite à une erreur matérielle, il convient de prendre en compte le nom définitif du nouvel établissement né de la fusion des trois centres hospitaliers de Coulommiers, Marne la Vallée et Meaux : Grand Hôpital de l'Est Francilien.

Le nom définitif se substitue au nom Centre Hospitalier de l'Est Francilien dans les documents présentés dans les pages 4, 7, 21, 31, 55 à 62 du rapport.

# **ERRATUM D**

Les villes et l'objet du mandat spécial proposé pour M. Othman NASROU en Chine sont modifiés dans le tableau annexé à la délibération (page 8).

# TABLEAU CP DU 8 MARS 2017

## MANDATS SPECIAUX PROPOSES AU VOTE DE LA COMMISSION PERMANENTE

NOM	PRENOM	PAYS	VILLE	OBJET	DATE DEPART	DATE RETOUR	DEPENSES SUPPLEMENTAIRES *						
							RELATIONS PUBLIQUES	MOYEN DE TRANSPORT	FRAIS TRANSP S/SITES	VISAS	VACCINS	DIVERS	
BEAUDET	Stéphane	FRANCE	Brest	Transport par câbles	14-mars	15-mars	X	X	X				
PECRESSE	Valérie	FRANCE	Cannes	MIPIM	14-mars	17-mars	X	X	X				X
BOURNAZEL	Pierre-Yves	FRANCE	Cannes	MIPIM	14-mars	17-mars	X	X	X				X
CHARTIER	Jérôme	FRANCE	Cannes	MIPIM	14-mars	17-mars	X	X	X				X
DIDIER	Geoffroy	FRANCE	Cannes	MIPIM	14-mars	17-mars	X	X	X				X
NASROU	Othman	ROYAUME UNI	Londres	Rencontre avec les acteurs économiques	20-mars	21-mars	X	X	X				X
PECHENARD	Frédéric	FRANCE	Nice	Colloque sécurité	21-mars	23-mars	X	X	X				X
EVREN	Agnès	BELGIQUE	Bruxelles	Fonds européens et Culture	22-mars	22-mars	X	X	X				X
NASROU	Othman	CHINE	Pékin Shanghai Hangzhou	Rencontre avec des acteurs institutionnels, économiques et des professionnels du tourisme	26-mars	31-mars	X	X	X				X



NOM	PRENOM	PAYS	VILLE	OBJET	DATE DEPART	DATE RETOUR	DEPENSES SUPPLEMENTAIRES *					
							RELATIONS PUBLIQUES	MOYEN DE TRANSPORT	FRAIS TRANSP S/SITES	VISAS	VACCINS	DIVERS
PECHENARD	Frédéric	FRANCE	Lyon	Colloque sécurité	06-avr	07-avr	x	x	x			x
JOUANNO	Chantal	BELGIQUE	Bruxelles	Fonds européens et Environnement	20-avr	20-avr	x	x	x			x
NASROU	Othman	BELGIQUE	Bruxelles	Fonds européens et coopération extérieure	04-mai	04-mai	x	x	x			x

\* éventuellement au regard des conditions prévues à la délibération CR 04-16

**COMMISSION PERMANENTE DU 8 MARS 2017**

**RAPPORT N° CP17-104  
COOPERATION DECENTRALISEE  
SOUTIEN AU PROJET SPRINT ET AU PROJET DE MOBILITE PROFESSIONNELLE AU  
QUEBEC**

# ERRATUM E

Suite à une erreur technique, il convient de modifier le plan de financement prévisionnel indiqué dans la fiche projet relative au programme de mobilité professionnelle au Québec (17002801). Cette modification n'impacte pas la subvention à l'OFQJ dont le montant proposé demeure établi à 18 000 €.

- page 19 : Le montant de la base subventionnable et le taux d'intervention sont modifiés comme suit :

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Actions de coopération à réaliser sur les zones prioritaires de coopération (FONCT)	<b><u>30 580,00 €</u></b>	<b><u>58,86 %</u></b>	18 000,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>18 000,00 €</b>

- page 21 : Le plan de financement prévisionnel du projet doit désormais se lire comme suit :

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Mission France (billets AR, hébergement, per diem, transport)	6 580,00	21,52%
Mission Québec (billets AR, hébergement, per diem, transport)	4 032,00	13,19%
Bourses (900€/jeune)	18 000,00	58,86%
Accompagnement et suivi des jeunes	1 968,00	6,44%
Total	30 580,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	<b>18 000,00</b>	<b>58,86%</b>
OFQJ	6 000,00	19,62%
Education internationale	3 290,00	10,76%
Ministère des relations internationales du Québec	3 290,00	10,76%
Total	30 580,00	100,00%

- page 22 : l'article 1 alinéa 2 de la convention n°17002801 doit être corrigé et lu comme suit :

« Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention d'un montant maximum de 18 000 € correspondant à **58,86%** de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à **30 580 €**. »

**COMMISSION PERMANENTE**

**DU**

**MERCREDI 8 MARS 2017**



**MOTIONS DE REJET**

**MOTIONS DE RENVOI**

**AMENDEMENTS**

*déposés par les groupes*

Commission Permanente du 08 mars 2017

CP n°2017-082

**LYCEE D'HOTELLERIE ET DU TOURISME DE GUYANCOURT – TRAVAUX DE  
RESTRUCTURATION D'ENSEMBLE - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LE GROUPEMENT  
D'ENTREPRISES BOUYGUES**

## MOTION DE REJET

Le rapport 2017-082 est rejeté

### Exposé des motifs :

Selon les faits, la Région n'est en aucun cas responsable des préjudices subis par le groupement Bouygues. Ce n'est donc pas à la Région de réparer ces préjudices. Cela relève du droit des assurances. C'est pourquoi, nous demandons le rejet ce rapport.

*Wallerand de Saint Just*

Wallerand de Saint Just

Commission Permanente du 08 mars 2017

CP n°2017-124

**LYCEE RENE DESCARTES A ANTONY - TRAVAUX DE RESTRUCTURATION, D'ENSEMBLE ET  
D'EXTENSION - PROTOCOLES TRANSACTIONNELS AVEC LES SOCIETES HERVE, BTB ELEC ET  
LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES ID VERDE/LINEA BTP**

## MOTION DE REJET

Le rapport 2017-124 est rejeté

### Exposé des motifs :

Pour cette motion de rejet, nous utiliserons les mêmes arguments que pour le rapport CP 2017-082 : Selon les faits, la Région n'est en aucun cas responsable des préjudices subis par les entreprises des lots 1, 3, 4 et 8. Ce n'est donc pas à la Région de réparer ces préjudices. Cela relève du droit des assurances. C'est pourquoi, nous demandons le rejet de ce rapport.

*Wallerand de Saint Just*

Wallerand de Saint Just

Paris, le 01/03/2017

Commission permanente du 08 mars 2017

Rapport n° CP 2017-106

Mise en œuvre de la stratégie  
#Leader pour la croissance, l'emploi et l'innovation (SRDEII) :  
Actions pour l'économie, l'emploi et la formation sur les territoires

## MOTION DE RENVOI

Le rapport CP 2017-106 est renvoyé en commission.

### Exposé des motifs :

Ce rapport a été mis en ligne seulement 2h avant la réunion de la Commission du Développement économique, tenue le 1<sup>er</sup> mars 2017 à 15h30, bien au-delà du délai réglementaire. Il est bien clair que la majorité des élus n'avaient pas pu en prendre connaissance. C'est pourquoi nous demandons son renvoi en Commission.

*Wallerand de Saint Just*

Wallerand de Saint Just

Commission permanente du 8 mars 2017

Rapport n° CP 2017-91

Attribution de subventions dans le cadre de la politique d'économie circulaire, des déchets, et du  
fonds propreté – première affectation 2017

## MOTION DE RENVOI

Sur la base de l'article 7.1 du règlement intérieur du Conseil régional, nous formulons pour ce rapport une demande de renvoi en commission car il n'a pas été communiqué aux élus dans les délais prévus par ledit article.

### Exposé des motifs :

L'article 7.1 (« de la convocation et de l'ordre du jour du conseil régional et de la commission permanente ») du règlement intérieur du Conseil régional dispose notamment que « Quatorze jours au moins avant la séance plénière ou la séance de la commission permanente, le président adresse aux conseillers régionaux une convocation comportant un ordre du jour et un rapport, sous quelque forme que ce soit, sur chacune des affaires qui doivent leur être soumises. »

Une exception figure néanmoins si une situation d'urgence l'exige.

En l'espèce, le rapport nous est parvenu le vendredi 3 mars 2017 à 23h44 et le cas d'urgence n'existe pas.

Pour ces motifs, nous formulons pour ce rapport une demande de renvoi en commission puisque nous n'avons pas pu l'examiner dans des conditions favorables.

*Wallerand de Saint Just*

Wallerand de Saint Just

**Groupe FRONT DE GAUCHE**

Parti communiste Français, Parti de gauche,  
Ensemble et République & Socialisme

MOTION DE RENVOI

N° 000003 -

**Commission permanente**  
**8 mars 2017**

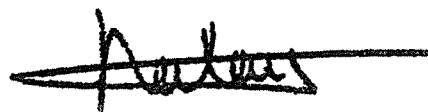
**RAPPORT CP 2017-127**  
**AFFECTATION PROVISIONNELLE 2017 POUR LE DEVELOPPEMENT**  
**DU PATRIMOINE EN REGION**  
**ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE**

**Motion de renvoi en commission**

Le rapport CP 2017-127 est renvoyé en commission thématique Culture.

**Exposé des motifs**

Dans la mesure où ni les affectations financières et ni les objectifs des structures ou événements impactés par les articles 1 et 3 de cette délibération ne sont pas détaillés en annexe, le groupe Front de gauche souhaite que ce rapport soit renvoyé en commission Culture.



**Céline Malaisé**



Commission Permanente du 08 mars 2017

CP n°2017-128

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE REGIONALE EN MATIERE D'ACTION SOCIALE, DE SOLIDARITE ET DE SOUTIEN AUX FAMILLES EN 2017 GRAND FROID

## AMENDEMENT

Une clause est ajoutée comme 5<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1 du projet de délibération :

« Les bénéficiaires s'engagent à ne pas soutenir financièrement les migrants entrés en toute illégalité sur notre territoire. »

**Exposé des motifs :**

Certaines des associations concernées par ces subventions régionales participent financièrement à l'accueil des migrants, c'est pourquoi nous voulons inclure une clause obligeant les associations subventionnées à ne pas soutenir financièrement les migrants entrés en toute illégalité sur notre territoire.

*Wallerand de Saint Just*

Wallerand de Saint Just

Commission Permanente du 8 mars 2017

CP 2017-073

BOUCLIER DE SECURITE - 1ERES AFFECTATIONS POUR L'ANNEE 2017

## AMENDEMENT

Les fiches projet des dossiers n°17000120, n°17001770 et n°17001774 sont retirées.

### Exposé des motifs :

Au risque de paraître focalisé sur l'unique communication d'affichage, l'exécutif régional ne peut soutenir la « French touch » et le « Made in France » d'un côté, sans imposer lui-même dans ses propres procédures le respect de l'achat de produits fabriqués en France.

Les subventions des présents dossiers devraient être subordonnées à la modification du dossier des bénéficiaires qui doivent choisir d'acquérir des véhicules de fabrication française ou produits en France.

La Région Île-de-France doit exiger de la part des bénéficiaires de subventions le respect de cette exigence à caractère économique, sociale et environnementale.

En outre, les collectivités territoriales doivent montrer l'exemple de l'achat public responsable et durable, et les communes françaises doivent être appelées à cette exemplarité par le subventionnement régional. Le rôle de la Région peut être majeur dans cette politique en faveur de l'emploi et de l'économie en Île-de-France.

*Wallerand de Saint Just*

Wallerand de Saint Just

Commission Permanente du 08 mars 2017

CP n°2017-077

**AIDES AUX ELEVES DE SECOND CYCLE ET AUX ELEVES DES BTS, CPGE ET FORMATIONS POST BAC ET ASSIMILEES : AJUSTEMENT DES DOTATIONS - AIDE A L'ACQUISITION DES MANUELS SCOLAIRES - AIDE A L'EQUIPEMENT - AIDE A LA DEMI PENSION - MODIFICATION DE TARIFS DE DEMI-PENSION -SUBVENTIONS D'EQUILIBRE**

## AMENDEMENT

L'article 6 du projet de délibération est supprimé.

### Exposé des motifs :

Dans un souci d'égal accès des lycéens et des lycéennes à la demi-pension, pour une amélioration de la qualité des repas et pour lutter contre le gaspillage alimentaire, nous rejetons la demande de ces 3 lycées souhaitant supprimer le mode de tarification au forfait au profit d'un mode de tarification au ticket au 1er janvier 2017. Rien n'empêche ces lycées de pratiquer les deux modes de tarifications et donc de s'adapter aux besoins des lycéens et des familles.

*Wallerand de Saint Just*

Wallerand de Saint Just

Paris, le 01/03/2017

**Commission permanente du 08 mars 2017**

**Rapport CP 17-110**

**PARIS REGION SMART EVENTS 2017**

## AMENDEMENT

A l'article 2.3 de la convention type relative au financement des événements (page 52) « PARIS REGION SMART EVENTS 2017 », il est ajouté un dernier paragraphe rédigé ainsi : « *Le bénéficiaire adresse à la Région un rapport d'activité annuel qui est porté à la connaissance de la commission permanente donnant le chiffre du nombre de salariés employés par le bénéficiaire, au début de l'année considérée (en conformité de ce qui a été indiqué par le bénéficiaire et précisé dans la « fiche-projet » ainsi que le chiffre de ces mêmes emplois à la fin de l'année* ».

### Exposé des motifs :

Le conseil régional d'Île-de-France entend contribuer de la façon la plus énergique et la plus volontaire possible, à la création d'emplois en Île-de-France, au moins au maintien des emplois existants.

Le conseil régional entend aussi contrôler étroitement la bonne utilisation de l'argent public.

Dans ces conditions, il est nécessaire d'apporter des précisions à la convention type relative au financement des événements (page 52) « PARIS REGION SMART EVENTS 2017 ».

Ainsi, à l'article 2.3, il est ajouté un dernier paragraphe rédigé ceci : « *Le bénéficiaire adresse à la Région un rapport d'activité annuel qui est porté à la connaissance de la commission permanente donnant le chiffre du nombre de salariés employés par le bénéficiaire, au début de l'année considérée (en conformité de ce qui a été indiqué par le bénéficiaire et précisé dans la « fiche-projet » ainsi que le chiffre de ces mêmes emplois à la fin de l'année* ».



Wallerand de Saint Just

Groupe Union des Démocrates et Indépendants  
Le Président

**Commission permanente du 8 mars 2017**

**Rapport CP 2017-112**  
**Attribution de subventions dans le cadre des dispositifs PM'UP, TP'UP et**  
**BACK'UP**

**AMENDEMENT**

Un article additionnel est ajouté et rédigé comme suit :

Décide de soutenir à hauteur de **50 000 €** l'association « J'aime mon marché » qui organise la Fête internationale des marchés en 2017.

**Exposé des motifs**

Cette proposition de partenariat, qui vise à mettre en valeur la Région Ile-de-France sur tous les marchés de gros et de détail participant à l'opération sur le territoire régional, s'inscrit dans le cadre des diverses actions conduites au titre du Parcours de la Gastronomie, dont l'ambition est de promouvoir la gastronomie de la francophonie, et les produits de la région Ile-de-France. Il faut noter que l'opération sur la région Ile-de-France regroupait déjà, à fin janvier 2017, 112 premiers marchés participants sur le territoire régional.

Les élus franciliens sont invités à soutenir cette manifestation, qui se veut avant tout une grande fête populaire autour de valeurs et d'objectifs partagés : mise en valeur des terroirs et des circuits courts, traçabilité et qualité des produits, développement économique local et attractivité touristique...

De plus, la Fête internationale des marchés s'inscrit pleinement dans le volet économique du Pacte rural de la Région Ile-de-France, dont la sauvegarde des commerces de proximité constitue une mesure phare. Le renforcement de l'attractivité des cœurs de ville et des territoires ruraux d'Ile-de-France constitue donc un projet commun à la Région et à la Fête internationale des marchés. Les marchés municipaux sont toujours au cœur des villes le lieu de l'échange intergénérationnel, de la mixité sociale et restent un incomparable incubateur d'entreprises et de transmission de savoir.

La Région Ile-de-France compte le plus grand nombre de marchés de détails participant à la Fête internationale des marchés, y compris le marché d'intérêt national de Rungis qui est un partenaire actif. Leur nombre devrait encore augmenter à l'approche de la manifestation.

Voici la liste des 112 premiers marchés inscrits à fin janvier 2017 et identifiés dans chaque département (hors Paris) l'année passée :

- 77 : Melun (3 marchés), Combs-la-Ville (1), Bussy-Saint-Georges (2), Pontault-Combault (2), Noisiel (1), Chelles (1)
- 78 : Le Vésinet (3), Trappes (2), Saint-Germain-en-Laye (3), Croissy-sur-Seine (1), Achères (1)
- 91 : Corbeil-Essonnes (3), Orsay (2), Chilly-Mazarin (1), Les Ulis (1), Brunoy (2), Yerres (2), Arpajon (1), Vigneux-sur-Seine (2), Courcouronnes (2), Brétigny-sur-Orge (1), Morsang-sur-Orge (1)
- 92 : Rueil-Malmaison (6), Neuilly-sur-Seine, Suresnes (2), Bourg-la-Reine (1), Bagneux (2), Courbevoie, Fontenay-aux-Roses (1), Saint-Cloud (2)
- 93 : Bobigny (2), Montreuil (7), Noisy-le-Grand (2), Bondy (2), Gournay-sur-Marne (1), Rosny-sous-Bois (3)
- 94 : Vitry-sur-Seine (2), Choisy-le-Roi (4), Cachan (2), Ivry-sur-Seine (3), M.I.N Rungis, Fontenay-sous-Bois (2), Champigny-sur-Marne (4), Thiais (2), Villejuif (3), L'Hay-lès-Roses (2), Nogent-sur-Marne (2), Le Plessis-Tréville (1), Valenton (1)
- 95 : Arnouville (1), Enghien-les-Bains (1), Montmorency (1), Ermont (1), Goussainville (2), Auvers-sur-Oise (1), Villiers-le-Bel (1), Sarcelles (2), Montigny-les-Cormeilles (1)

Mentionnons que la Fête des marchés de Paris s'inscrit, depuis plusieurs années, en synchronisation avec la Fête internationale des marchés.

  
Frank CECCONI

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

**AMENDEMENT**

Rapport n° CP 2017-087

**ÉQUIPEMENTS PÉDAGOGIQUES DANS LES EPLE  
DIVERSES POLITIQUES RÉGIONALES  
DEUXIEME RAPPORT DE L'ANNÉE 2017**

Toutes les sommes affectées pour les projets concernant l'installation de défibrillateurs sont transférés dans chapitre 902 « Enseignement » - Code Fonctionnel 27 « Sécurité » - Programme HP 27-001 (127001) « Sécurisation des lycées » Action 12700103 « Subventions pour la sécurité aux EPLE »

Tous les articles et annexes concernés dans cette délibération sont modifiés en conséquence.

**Exposé des motifs**

L'installation de défibrillateurs dans les lycées est essentielle pour la sécurité des élèves et de la communauté éducative.

Le présent rapport propose un financement exceptionnel de ces équipements sur la ligne budgétaire « Lycées publics », programme HP222-008 (122008) « Équipement des lycées publics », action « matériel pédagogique » (12200801).

Compte tenu du budget conséquent en sécurisation des lycées (près de 8,5 M€) et des baisses des aides à l'acquisition de matériels pédagogiques (-500k€ en 2017), les écologistes considèrent que ce financement exceptionnel devrait relever du budget sécurité.

Cet amendement vise à rétablir une juste affectation.



Mounir Satouri

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

## AMENDEMENT

### Rapport n° CP 2017-058

**Chapitre 902 « Enseignement », code Fonctionnel 27 « Sécurité », programme HP 27-001 « Sécurisation des lycées » - sécurisation des lycées - seconde affectation budget 2017**

Les deux fiches projets suivantes sont supprimées :

- 17002737 : « mise en place de 21 caméras dans l'ensemble de l'établissement » - lycée polyvalent Jean Drouant – 75 0017
- 17002739 : « création d'un système de vidéosurveillance (site bourse) – lycée Léonard de Vinci 75 0015

Les articles et annexes de la délibération sont modifiés en conséquence.

#### Exposé des motifs

Les écologistes sont favorables à la mise en place de mesures de sécurité des lycées lorsqu'elles sont motivées par un document spécifique de diagnostic. Concernant les systèmes de vidéosurveillance, les écologistes rappellent qu'il est primordial de favoriser les mesures qui favorisent la présence humaine que des caméras de surveillance ne sauraient remplacer.


Dans ces deux projets, il est question, non pas de sécuriser l'accès aux lycées mais, de *vidéosurveiller* l'intérieur de l'établissement et donc les lycéen-nes.

La vidéosurveillance ne constitue pas une réponse aux difficultés que rencontrent ces établissements. Elle demande des moyens qui devraient être mobilisés pour renforcer le travail d'instruction, seule réponse valable sur le long terme.

La vice-présidente en charge de l'éducation a, en commission thématique, uniquement motivé ces projets par « une demande du Conseil d'Administration ». Cet argument ne saurait être suffisant et indique une forme de renoncement face à la mission éducative de l'école qui ne saurait se transformer en prison.

Ces deux projets créent un précédent qui illustre un glissement sécuritaire inquiétant de la politique éducative dans les EPLE et qui considère les élèves comme des délinquant-es potentiel-les.

La région ne saurait cautionner, par ses financements, un tel glissement.



Mounir Satouri



Commission Permanente du 8 mars 2017

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

## AMENDEMENT

Rapport n° CP 2017-060

**ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE RÉGIONALE D'AIDE A  
LA CRÉATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX**

En sa fin, l'article 8 est complété de l'alinéa suivant :

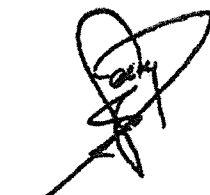
**Les opérateurs non éligibles à cette convention ne sont plus soumis à l'application du dispositif « 100.000 stages pour les jeunes franciliens » de la délibération CR 08-16 du 18 février 2016.**

Exposé des motifs :

La décision de la région de permettre aux opérateurs d'atténuer l'application de ce dispositif démontre la difficulté de ces derniers à recruter, accueillir et former stagiaires et apprentis dans de telles proportions.

Cette délibération pose de nombreux problèmes : augmentation des stages de 2 mois au lieu de stages de long terme puisque c'est le nombre de stagiaires qui est valorisé et non leur qualité ; non prise en compte de la capacité d'accueil et d'encadrement ; renoncement de certains opérateurs en raison de l'augmentation des tâches administratives liées...

Pour les opérateurs moins importants, cette obligation pèse d'autant plus lourd et il ne saurait être question pour la région de favoriser ainsi de manière détournée les entreprises les plus importantes. Pour cette raison, cet amendement propose d'annuler l'obligation induite par la délibération CR 08-16 « 100.000 stages pour les jeunes franciliens » pour tous les opérateurs non éligibles à la convention proposée à l'article 8 de la délibération.



Mounir SATOURI

Commission Permanente du 8 mars 2017

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

## AMENDEMENT

Rapport n° CP 2017-109  
RAPPORT DONNANT MANDATS SPECIAUX AUX ELUS REGIONAUX

**Un article 3 est ajouté à la délibération et rédigé comme suit :**

### Article 3

**Décide d'adjoindre aux futurs rapports donnant mandats spéciaux aux élu-es régionaux les programmes prévisionnels, ainsi que la justification de l'intérêt régional des déplacements mentionnés.**

Exposé des motifs :

Outre le titre en objet du déplacement et la mention du lieu, aucun élément ne permet aux conseillers régionaux de se prononcer sur la motivation réelle de ces déplacements. Connaître l'ensemble des programmes prévisionnels et l'intérêt régional de ces déplacements permettra aux élu-es régionaux d'avoir des éclaircissements importants pour voter en toute connaissance de cause.



Mounir SATOURI

**AMENDEMENT**  
**Rapport CP 2017-097**  
**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA « STRATÉGIE**  
**RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ » PREMIERE AFFECTATION 2017**

Ajoute un article complémentaire est rédigé comme suit :

Rétablit au titre de la « Stratégie régionale pour la biodiversité » :

- la mission d'acquisition de foncier par l'Agence des Espaces Verts.
- la subvention de 5,5 M€ à l'Agence des Espaces Verts dévolue à cette mission.

Exposé des motifs :

La protection de la biodiversité passe notamment par la protection et la conservation du patrimoine naturel régional. Face à l'urbanisation croissante et au projet du Grand Paris, il est nécessaire d'encourager l'Agence des Espaces Verts à poursuivre sa politique d'acquisition d'espaces verts et naturels franciliens.

C'est le sens de cet amendement qui propose de réattribuer les 5,5 M€ qui étaient destinés à la mission d'acquisition de l'AEV afin de pouvoir contribuer efficacement à la préservation de la biodiversité dans notre région.



Mounir Satouri

**Groupe FRONT DE GAUCHE**

Parti communiste Français, Parti de gauche,  
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000011

Commission permanente  
8 mars 2017

**Rapport n° CP 2017-077**

**AIDES REGIONALES AUX ELEVES DE SECOND CYCLE ET AUX ELEVES DES BTS, CPGE  
ET FORMATIONS POST BAC ET ASSIMILEES : AJUSTEMENT DES DOTATIONS**

- Aide régionale a l'acquisition des manuels scolaires

- Aide régionale à l'équipement

- Aide régionale à la demi pension

- Modification de tarifs de demi-pension

-Subventions d'équilibre

**AMENDEMENT**

A l'article 1 de la délibération, *remplacer* « 34 952€ » *par la somme suivante* : « 1 849 € »

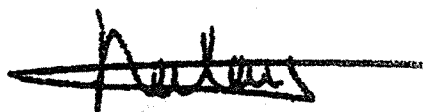
A l'article 4 de la délibération, *remplacer* « 12 576 € » *par la somme suivante* : « 11 266 € »

A l'article 5 de la délibération, *remplacer* « 1 808 € » *par la somme suivante* : « 891 € »

Supprimer l'article 2 de la délibération

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Le groupe Front de gauche ne souhaitant pas financer les lycées privés dans le cadre de leur fonctionnement au delà de ce que la loi impose à notre collectivité, il propose d'exclure les projets susmentionnés du financement régional.



Céline MALAISÉ



Conseil régional

**Groupe FRONT DE GAUCHE**

Parti communiste Français, Parti de gauche,  
Ensemble et République & Socialisme

**AMENDEMENT**

**N° 000012**

**Commission permanente**

**8 mars 2017**

**Rapport n° CP 2017-011**

**MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS CULTURELLES ANNEE  
SCOLAIRE 2016-2017 CONVENTION AVEC L' ASSOCIATION POESIE EN LIBERTE  
SOUTIEN A L' APPRENTISSAGE DU LATIN EN ILE DE FRANCE**

**AMENDEMENT**

Compléter l'article 3 de la délibération par la phrase suivante :

*« La sélection finale prendra en compte les inégalités sociales, scolaires et territoriales des établissements et de leur élèves »*

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Le groupe Front de gauche considère qu'il est indispensable que ce type de concours soit ouvert à l'ensemble des publics scolaires franciliens.

Tout doit donc être mis en œuvre pour que la structure qui sera sélectionnée afin de mettre en place ce concours visant l'excellence scolaire, que notre groupe n'affectionne pas particulièrement, prenne bien en compte la pluralité des publics scolaires de notre région.

**Céline MALAISÉ**

**Groupe FRONT DE GAUCHE**

Parti communiste Français, Parti de gauche,  
Ensemble et République & Socialisme

**Commission permanente**

**8 mars 2017**

**Rapport n° CP 2017-058**

**SECURISATION DES LYCEES SECONDE AFFECTATION BUDGET 2017**

**AMENDEMENT**

A l'annexe 5, retirer les dossiers suivants :

- N°17002687- Lycée professionnel Nadar (établissement 0910755B) de Draveil : remplacement du système de vidéosurveillance HS. (36 200 €)
- N°17002695 – Lycée Jean Moulin (établissement 0932118X) du Blanc Mesnil : remplacement complet de la vidéosurveillance.(45 000 €)
- N°17002702 – Lycée Théodore Monod (établissement 0930133P) de Noisy le Sec : renouvellement de 3 caméras d'enregistrement. (20 000 €)
- N°17002708 – Lycée Fragonard (établissement 095114F) de l'Isle-Adam : remplacement de la vidéosurveillance et sonorisation PP. (8 000 €)
- N°17002727 – Lycée Chennevière Malezieux (établissement 0750783U) Paris 12ème : travaux de sécurisation et de rénovation du système de vidéosurveillance (25 000 €)
- N°17002728 – Lycée Galilée (établissement 0750785W) Paris 13ème : remplacement des caméras de vidéosurveillance hors service. (6 000 €)
- N°17002730 – Lycée Camille Claudel (établissement 0772243V) Pontault Combault : remplacement de 3 caméras vétustes hors service. (12 200 €)
- N°17002731 – Lycée Léonard de Vinci (établissement 0920680P) de Bagneux : remplacement de caméras de vidéosurveillance HS. (2 800 €)
- N°17002732 – Lycée Marx Dormoy (établissement 0941951K) de Champigny sur Marne : remplacement de deux caméras de surveillance et de l'EC. (3 100 €)
- N°17002733 – Lycée Edouard Branly (établissement 0941018W) de Créteil : remplacement de 3 caméras détériorées. (3 100 €)
- N°17002734 – Lycée professionnel Jean Macé (établissement 0940129E) de Vitry sur Seine : Vidéosurveillance sur les 3 sites : « Ferry ». (15 800 €)
- N°17002735 – Lycée Turgot (établissement 0951281B) de Montmorency : remplacement de la caméra vidéosurveillance du portail. (20 000 €)
- N°17002737 – Lycée Jean Drouant (établissement P0021683) Paris 17ème: mise en place de 21 caméras dans l'ensemble de l'établissement. (30 000 €)
- N°17002738 – Lycée Louis Bascan (établissement 0782549X) de Rambouillet : travaux de sécurisation : d'installation d'un système de surveillance. (25 000 €)
- N°17002739 – Lycée Léonard de Vinci (établissement 0754475G) de Paris 15ème : création d'un système de vidéosurveillance. (20 000 €)
- N°17003503 – Lycée Maurice Ravel (établissement 0750715V) de Paris 20ème : remplacement de la vidéosurveillance obsolète. (10 000 €)

- N°17003506 – Lycée Eugène Delacroix (établissement 0930119Z) de Drancy : mise en sécurité par la mise en place de vidéosurveillance sur l'ensemble du site. (76 552 ,00 €)
- N°17003517 – Lycée Voillaume (établissement 0930834B) de Aulnay-Sous-Bois : remplacement du système de vidéosurveillance hors service. (38 814 €)

Un article supplémentaire est ajouté. Il est ainsi rédigé

*« s'engage à mettre à disposition de la commission permanente et de la commission de l'éducation le rapport de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) relative au respect des libertés publiques des élèves et des personnels enseignants, administratifs et techniques à propos de la question de l'orientation de systèmes de vidéosurveillance vers l'intérieur de l'enceinte scolaire des établissements scolaires dont la Conseil régional d'Île-de-France a la responsabilité.*

*S'engage à préciser l'orientation des caméras dans tous les rapports concernant l'installation de ces dernières.*

*Tout changement apporté au protocole jusqu'alors respecté, devra faire l'objet d'un débat et d'un vote en séance plénière.»*

#### EXPOSE DES MOTIFS

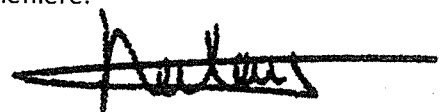
Le groupe Front de gauche considère que tant que l'exécutif n'aura pas éclairci la question de l'orientation des caméras vers l'extérieur ou l'intérieur des établissements scolaires dont la Région a la responsabilité, les dossiers intégrant la question des systèmes de vidéosurveillance doivent être reportés. D'autant, qu'ayant plusieurs fois soulevé cette question en commission éducation ou permanente, l'exécutif a toujours répondu que le protocole voté ultérieurement n'avait pas été modifié.

En effet, orientés vers l'intérieur de l'enceinte scolaire, ces caméras remettent sérieusement en cause les libertés publiques tant des élèves que des personnels enseignants, administratifs et techniques. Nous souhaitons à cet égard que le rapport de la CNIL qui a été évoqué en commission de l'éducation soit transmis aux conseillers.ères régionaux.ales.

Dans l'attente de ces éclaircissements, nous souhaitons donc que ces dossiers soient retirés.

Nous souhaitons également, que dorénavant et jusqu'à la fin du mandat, l'orientation des caméras soit précisée dans les rapports soumis au vote de la commission permanente.

Si le protocole d'orientation de caméras venait à évoluer, il devra, comme cela a été évoqué de façon unanime en commission Sécurité, faire l'objet d'un débat en séance plénière.



Céline MALAISÉ

**Groupe FRONT DE GAUCHE**

Parti communiste Français, Parti de gauche,  
Ensemble et République & Socialisme

**Commission permanente**

**8 mars 2017**

**Rapport CP 2017- 090**

**CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA REGION ILE  
DE FRANCE ET L'ASSOCIATION ILE DE FRANCE EUROPE**

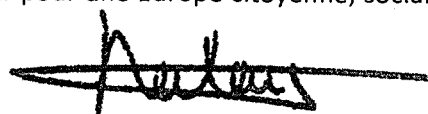
**Amendement**

A l'annexe de la délibération, au point « 1. la recherche de nouveaux financements européens et l'accompagnement des porteurs de projets » de l'article 1 « Objet de la Convention triennale d'objectifs et de moyens », compléter la liste des « programmes prioritaires », par les points suivants:

- « L'Europe pour les citoyens » (qui permet aux citoyens de participer pleinement à la construction européenne)
- « Fonds Asile, migrations et intégration » - FAMI (qui permet l'amélioration de la mise en œuvre et le développement de la politique commune de l'UE en matière d'immigration et d'asile et de développer l'apprentissage du français).
- « Europe Créative » (qui promeut la diversité culturelle et linguistique de l'Europe et de sa compétitivité dans les secteurs culturel, audiovisuel et créatif).
- « Programme Santé » (qui vise à améliorer les politiques en matière de santé qui profitent aux citoyens).
- Programme pour l'emploi et l'innovation sociale – EaSI (qui favorise des emplois durables sur le long terme, resserre les écarts entre les pays de l'Union européenne et réduit les inégalités sociales).

**Exposé des motifs**

Si le groupe Front de gauche s'oppose aux logiques libérales et austéritaires à l'œuvre dans l'Union européenne, chaque levier existant et qui permet d'agir pour une Europe citoyenne, sociale, solidaire et culturelle doit être utilisé.



**Céline Malaisé**



**Groupe FRONT DE GAUCHE**

Parti communiste Français, Parti de gauche,  
Ensemble et République & Socialisme

**Commission permanente**

**8 mars 2017**

**RAPPORT CP 2017- 116**

**ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE DU  
SPORT EN ILE-DE-FRANCE ET AFFECTATIONS D'AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET  
D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

**Amendement**

Dans la délibération et en annexe, supprimer le projet suivant :

« N°17002344 de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés »

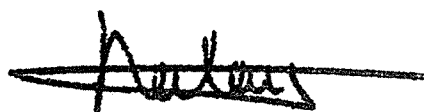
**Exposé des motifs**

La loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) prévoit, dans son article 55, une obligation de 25% de logements sociaux minimum pour les communes franciliennes de plus de 1500 habitants situées dans une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

Le Schéma directeur régional d'Île-de-France (SDRIF) adopté par la Région Île-de-France fixe quant à lui un objectif de 30% de logements sociaux en Île-de-France. Il s'agit là d'un élément essentiel d'un aménagement du territoire maîtrisé. C'est une des conditions du droit au logement pour tous et un outil pour la lutte contre la spéculation immobilière.

La ville de Saint-Maur-des-Fossés ne respecte manifestement pas la loi SRU. Elle ne dispose en effet que de 7,28% de logements sociaux. En application de la loi, un objectif de réalisation a été fixé pour la période 2011-2013. Cet objectif n'a pas été atteint : 349 logements ont été réalisés sur les 710 nécessaires.

La politique de cette ville en matière de logement social est donc contraire aux orientations fixées par le SDRIF. Elle se trouve, de plus, dans l'illégalité. Il semble en conséquence injustifié d'attribuer à cette commune des subventions pour des réalisations n'entrant pas dans le cadre des compétences obligatoires de la Région.



Céline MALAISE

**Groupe FRONT DE GAUCHE**

Parti communiste Français, Parti de gauche,  
Ensemble et République & Socialisme

**Commission permanente**  
**8 mars 2017**

**RAPPORT CP 2017-69**  
**AMENAGEMENT CULTUREL EN ILE-DE-FRANCE PREMIERES AFFECTATIONS 2017**  
**AFFECTATIONS PROVISIONNELLES 2017 POUR LE DOMAINE DE VILLARCEAUX ET**  
**L'ORCHESTRE D'ILE-DE-FRANCE**

**Amendement**

Dans la délibération et en annexe, supprimer le projet suivant :

« N°17002360 de la Commune d'Auvers-sur-Oise »


**Exposé des motifs**

La loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) prévoit, dans son article 55, une obligation de 25% de logements sociaux minimum pour les communes franciliennes de plus de 1500 habitants situées dans une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

Le Schéma directeur régional d'Île-de-France (SDRIF) adopté par la Région Île-de-France fixe quant à lui un objectif de 30% de logements sociaux en Île-de-France. Il s'agit là d'un élément essentiel d'un aménagement du territoire maîtrisé. C'est une des conditions du droit au logement pour tous et un outil pour la lutte contre la spéculation immobilière.

La ville d'Auvers-sur-Oise ne respecte manifestement pas la loi SRU. Elle ne dispose en effet que de 7,11 % de logements sociaux.

La politique de cette ville en matière de logement social est donc contraire aux orientations fixées par le SDRIF. Elle se trouve, de plus, dans l'illégalité. Il semble en conséquence injustifié d'attribuer à cette commune des subventions pour des réalisations n'entrant pas dans le cadre des compétences obligatoires de la Région.

  
Céline Malaisé

**Groupe FRONT DE GAUCHE**  
Parti communiste Français, Parti de gauche,  
Ensemble et République & Socialisme

**Commission permanente**  
**8 mars 2017**

**RAPPORT CP 2017-070**  
**MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE REGIONALE EN MATIERE**  
**D'ACTION SOCIALE, DE SOLIDARITE ET DE SOUTIEN AUX FAMILLES EN 2017**

**Amendement**

Compléter le deuxième alinéa de l'article 2 de la délibération par la phrase suivante :

« La question de l'accessibilité des lieux pour les personnes à mobilité réduite devra être centrale. »

**Exposé des motifs**

Le groupe Front de Gauche considère indispensable la participation de la Région à ce type de dispositif. Néanmoins, pour être parfaitement complet, la question de l'accessibilité doit être explicitement intégrée au dispositif, car le handicap est aujourd'hui un facteur de pauvreté avéré.

Cette question prend une tournure plus importante encore quand elle est associée aux violences faites aux femmes. Il est aujourd'hui reconnu que les femmes à mobilité réduite sont bien plus soumises aux violences que les autres.

Pour toutes ces raisons, il nous semble important que la question de l'accessibilité des lieux d'accueil soit priorisée par notre institution.

  
Céline Malaisé

**Groupe FRONT DE GAUCHE**  
Parti communiste Français, Parti de gauche,  
Ensemble et République & Socialisme

**AMENDEMENT**

**N° 000018**

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL  
des 9 & 10 mars 2017**

**Rapport n° CR 2017-081  
TRAVAUX DANS LES EPLE DE LA REGION ILE DE FRANCE  
2° RAPPORT DE L'ANNEE 2017**

**AMENDEMENT**

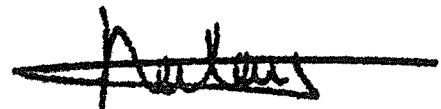
A l'annexe 4 de la délibération, la somme est abondé de « 150 000€ »

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Suite à une question écrite sur l'isolation du lycée Mozart de Blanc-Mesnil que nous vous avons adressée le 1<sup>er</sup> février 2017, sans réponse à ce jour, le groupe Front de gauche souhaitait attirer l'attention de l'exécutif sur la situation de ce lycée qui depuis plusieurs années est confronté aux problèmes de chaufferie.

Cette situation génère une température dans les salles de classe bien trop basse pour y travailler et étudier dans de bonnes conditions. A cela s'ajoute un affaiblissement de l'isolation thermique croissant avec l'âge du bâtiment. Il semble que ces problèmes ont déjà fait l'objet de diagnostics, d'études, de travaux dont il est difficile de retrouver trace au niveau de l'établissement en raison d'un changement de direction du lycée effectué dans des conditions difficiles.

Notre groupe souhaite donc que les travaux nécessaires à la réhabilitation thermique du lycée Mozart soient intégrés à ce rapport.



**Céline MALAISÉ**

Groupe Front de Gauche,  
Parti Communiste Français, Parti de Gauche  
Ensemble, République et Socialisme

COMMISSION PERMANENTE  
DU 8 mars 2017

**RAPPORT CP 2017-073  
BOUCLIER DE SECURITE  
1ERES AFFECTATIONS POUR L'ANNEE 2017**

**Amendement**

Amendement :

Dans la délibération et en annexe, supprimer le projet suivant :  
« *Projet 17001774 de la commune de Breuillet: soutien à l'équipement des polices municipales* »

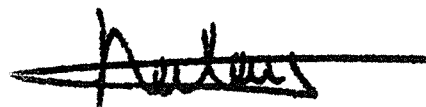
**Exposé des motifs**

La loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) prévoit, dans son article 55, une obligation de 25% de logements sociaux minimum pour les communes franciliennes de plus de 1500 habitants situées dans une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

Le Schéma directeur régional d'Île-de-France (SDRIF) adopté par la Région Île-de-France fixe quant à lui un objectif de 30% de logements sociaux en Île-de-France. Il s'agit là d'un élément essentiel d'un aménagement du territoire maîtrisé. C'est une des conditions du droit au logement pour tous et un outil pour la lutte contre la spéculation immobilière.

La ville de Breuillet ne respecte manifestement pas la loi SRU. Elle ne dispose en effet que de 19,08 % de logements sociaux. Elle passe de 19,70 % de logement sociaux en 2008 à 19,08% en 2015.

La politique de cette ville en matière de logement social est donc contraire aux orientations fondamentales fixées par le SDRIF. Elle se trouve, de plus, dans l'illégalité. Il semble en conséquence injustifié d'attribuer à cette commune des subventions pour des réalisations n'entrant pas dans le cadre des compétences obligatoires de la Région.



**Céline MALAISE**

Groupe Front de Gauche,  
Parti Communiste Français, Parti de Gauche  
Ensemble, République et Socialisme

COMMISSION PERMANENTE  
DU 8 mars 2017

RAPPORT CP 17- 073  
BOUCLIER DE SECURITE  
1ERES AFFECTATIONS POUR L'ANNEE 2017

**Amendement**

Amendement :

Dans la délibération et en annexe, supprimer le projet suivant :  
« *Projet N°EX015579 de la commune de Butry-sur-Oise: soutien à l'équipement en vidéoprotection* »

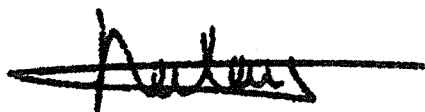
**Exposé des motifs**

La loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) prévoit, dans son article 55, une obligation de 25% de logements sociaux minimum pour les communes franciliennes de plus de 1500 habitants situées dans une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

Le Schéma directeur régional d'Île-de-France (SDRIF) adopté par la Région Île-de-France fixe quant à lui un objectif de 30% de logements sociaux en Île-de-France. Il s'agit là d'un élément essentiel d'un aménagement du territoire maîtrisé. C'est une des conditions du droit au logement pour tous et un outil pour la lutte contre la spéculation immobilière.

La ville de Butry-sur-Oise ne respecte manifestement pas la loi SRU. Elle ne dispose en effet que de 12,97 % de logements sociaux.

La politique de cette ville en matière de logement social est donc contraire aux orientations fondamentales fixées par le SDRIF. Elle se trouve, de plus, dans l'illégalité. Il semble en conséquence injustifié d'attribuer à cette commune des subventions pour des réalisations n'entrant pas dans le cadre des compétences obligatoires de la Région.



Céline MALAISE

Groupe Front de Gauche,  
Parti Communiste Français, Parti de Gauche  
Ensemble, République et Socialisme

COMMISSION PERMANENTE  
DU 8 mars 2017

RAPPORT CP 2017- 073  
BOUCLIER DE SECURITE  
1ERES AFFECTATIONS POUR L'ANNEE 2017

**Amendement**

Amendement :

Dans la délibération et en annexe, supprimer le projet suivant :  
« *Projet N°EX015007 de la commune de Rungis: soutien à l'équipement en vidéo-protection* »

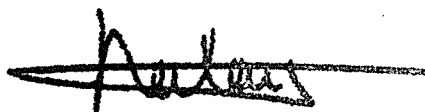
**Exposé des motifs**

La loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) prévoit, dans son article 55, une obligation de 25% de logements sociaux minimum pour les communes franciliennes de plus de 1500 habitants situées dans une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

Le Schéma directeur régional d'Île-de-France (SDRIF) adopté par la Région Île-de-France fixe quant à lui un objectif de 30% de logements sociaux en Île-de-France. Il s'agit là d'un élément essentiel d'un aménagement du territoire maîtrisé. C'est une des conditions du droit au logement pour tous et un outil pour la lutte contre la spéculation immobilière.

La ville de Rungis ne respecte manifestement pas la loi SRU. Elle ne dispose en effet que de 18,71% de logements sociaux.

La politique de cette ville en matière de logement social est donc contraire aux orientations fondamentales fixées par le SDRIF. Elle se trouve, de plus, dans l'illégalité. Il semble en conséquence injustifié d'attribuer à cette commune des subventions pour des réalisations n'entrant pas dans le cadre des compétences obligatoires de la Région.



Céline MALAISE

Groupe Front de Gauche,  
Parti Communiste Français, Parti de Gauche  
Ensemble, République et Socialisme

COMMISSION PERMANENTE  
DU 8 mars 2017

**RAPPORT CP 17- 073  
BOUCLIER DE SECURITE  
1ERES AFFECTATIONS POUR L'ANNEE 2017**

**Amendement**

Amendement :

Dans la délibération et en annexe, supprimer le projet suivant :  
« *Projet N°17002553 de la commune de Villebon-sur-Yvette : soutien à l'équipement des  
polices municipales* »

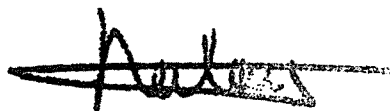
**Exposé des motifs**

La loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) prévoit, dans son article 55, une obligation de 25% de logements sociaux minimum pour les communes franciliennes de plus de 1500 habitants situées dans une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

Le Schéma directeur régional d'Île-de-France (SDRIF) adopté par la Région Île-de-France fixe quant à lui un objectif de 30% de logements sociaux en Île-de-France. Il s'agit là d'un élément essentiel d'un aménagement du territoire maîtrisé. C'est une des conditions du droit au logement pour tous et un outil pour la lutte contre la spéculation immobilière.

La ville de Villebon-sur-Yvette ne respecte manifestement pas la loi SRU. Elle ne dispose en effet que de 16,91% de logements sociaux.

La politique de cette ville en matière de logement social est donc contraire aux orientations fondamentales fixées par le SDRIF. Elle se trouve, de plus, dans l'illégalité. Il semble en conséquence injustifié d'attribuer à cette commune des subventions pour des réalisations n'entrant pas dans le cadre des compétences obligatoires de la Région.



**Céline MALAISE**





Conseil régional

Groupe Front de Gauche,  
Parti Communiste Français, Parti de Gauche  
Ensemble, République et Socialisme

AMENDEMENT

N° 000023

COMMISSION PERMANENTE  
DU 8 mars 2017

RAPPORT CP 2017- 107  
SOUTIEN A L'ASSOCIATION REGIONALE DES MISSIONS LOCALES  
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2016-2018  
AVENANT 2017

**Amendement**

Est ajouté à la délibération un article additionnel formulé comme suit :

« Réaffirme son attachement à l'implantation des missions locales et de leurs antennes sur l'ensemble du territoire francilien »

**Exposé des motifs**

Le principe de l'attachement de notre collectivité à l'implantation des missions locales et de leurs antennes sur l'ensemble du territoire francilien a été à plusieurs reprises souligné par les élus de la commission de la Formation professionnelle, ainsi que par le vice-président Jérôme Chartier.

Il convient donc, à l'occasion de cette convention d'objectifs, de réaffirmer clairement ce principe partagé.

Céline MALAISE

Groupe Front de Gauche,  
Parti Communiste Français, Parti de Gauche  
Ensemble, République et Socialisme

COMMISSION PERMANENTE  
DU 8 mars 2017

RAPPORT CP 2017-096  
DISPOSITIF DE SAUVEGARDE DES COMMERCES DE PROXIMITÉ EN MILIEU RURAL :  
PREMIÈRE AFFECTATION 2017  
DOTATION SUPPLÉMENTAIRE AU PNR DU GATINAIS FRANÇAIS

### Amendement

Amendement :

Dans la délibération et en annexe, supprimer le projet suivant :  
« *Projet N° EX017850 la commune de Bures-sur-Yvette: Rénovation des halles  
du marché forain.* »

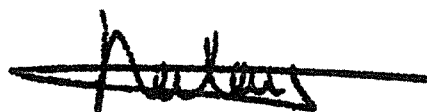
### Exposé des motifs

La loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) prévoit, dans son article 55, une obligation de 25% de logements sociaux minimum pour les communes franciliennes de plus de 1500 habitants situées dans une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

Le Schéma directeur régional d'Île-de-France (SDRIF) adopté par la Région Île-de-France fixe quant à lui un objectif de 30% de logements sociaux en Île-de-France. Il s'agit là d'un élément essentiel d'un aménagement du territoire maîtrisé. C'est une des conditions du droit au logement pour tous et un outil pour la lutte contre la spéculation immobilière.

La ville de Bures-sur-Yvette ne respecte manifestement pas la loi SRU. Elle ne dispose en effet que de 14,59% de logements sociaux et n'évolue pas depuis 2002.

La politique de cette ville en matière de logement social est donc contraire aux orientations fondamentales fixées par le SDRIF. Elle se trouve, de plus, dans l'illégalité. Il semble en conséquence injustifié d'attribuer à cette commune des subventions pour des réalisations n'entrant pas dans le cadre des compétences obligatoires de la Région.



Céline MALAISE

Groupe Front de Gauche,  
Parti Communiste Français, Parti de Gauche  
Ensemble, République et Socialisme

COMMISSION PERMANENTE  
DU 8 mars 2017

**RAPPORT CP 2017- 096**  
**DISPOSITIF DE SAUVEGARDE DES COMMERCES DE PROXIMITE EN MILIEU RURAL :**  
**PREMIERE AFFECTATION 2017**  
**DOTATION SUPPLEMENTAIRE AU PNR DU GATINAIS FRANCAIS**

**Amendement**

Amendement :

Dans la délibération et en annexe, supprimer le projet suivant :  
« Commune de Saclas projet N° EX014886 : Accompagnement à la reprise d'une pharmacie. »

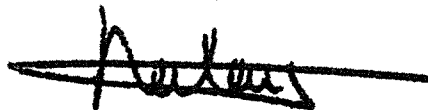
**Exposé des motifs**

La loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) prévoit, dans son article 55, une obligation de 25% de logements sociaux minimum pour les communes franciliennes de plus de 1500 habitants situées dans une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

Le Schéma directeur régional d'Île-de-France (SDRIF) adopté par la Région Île-de-France fixe quant à lui un objectif de 30% de logements sociaux en Île-de-France. Il s'agit là d'un élément essentiel d'un aménagement du territoire maîtrisé. C'est une des conditions du droit au logement pour tous et un outil pour la lutte contre la spéculation immobilière.

La ville de Saclas ne respecte manifestement pas la loi SRU. Elle ne dispose en effet que de 12,22 % de logements sociaux.

La politique de cette ville en matière de logement social est donc contraire aux orientations fondamentales fixées par le SDRIF. Elle se trouve, de plus, dans l'illégalité. Il semble en conséquence injustifié d'attribuer à cette commune des subventions pour des réalisations n'entrant pas dans le cadre des compétences obligatoires de la Région.



**Céline MALAISE**

Secrétariat général

**COMMISSION PERMANENTE**

**DU**

**MERCREDI 8 MARS 2017**



**MOTION DE RENVOI N° 4**

*déposée par le groupe FN*

Paris, le 01/03/2017

**Commission permanente du 08 mars 2017**

**Rapport n° CP 2017-86**

**SOUTIEN REGIONAL AUX ACTIONS EXPERIMENTALES DE SECURISATION  
DE PARCOURS DE FORMATION TOURNES VERS L'EMPLOI**

## MOTION DE RENVOI

Le rapport CP 2017-86 est renvoyé en commission de la Formation professionnelle et de l'apprentissage.

### Exposé des motifs :

Ce rapport mis en ligne hier, le 06 mars 2017 à 14h11, n'a pas pu être examiné par la Commission de la Formation professionnelle et de l'apprentissage, qui s'est tenue le 02 mars. C'est pourquoi nous demandons son renvoi en Commission.

*Wallerand de Saint Just*

Wallerand de Saint Just

# AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

Il est ajouté un article 6 à la délibération :

Décide d'attribuer à la SARL FRIENDS une subvention Back'up sauvegarde de 32 500 €.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature d'une convention conforme à la convention type « Back'up Sauvegarde » en annexe 2.8 et autorise la présidente du Conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation de programme de 32 500 € disponible sur le chapitre 909 « Action économique », sous fonction 91 « Interventions économiques transversales », programme HP91-001 « Soutien à la création et au développement des entreprises », action 19100101 « Sensibilisation à l'entrepreneuriat, accompagnement et financement des entreprises » du budget 2017, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

## EXPOSE DES MOTIFS :

Il est proposé d'allouer une aide d'urgence au magasin « Franprix » saccagé et dégradé lors des violences urbaines qui ont frappé Bobigny le mois dernier.

L'entreprise étant en situation de difficulté au sens de la réglementation communautaire et le coût des travaux et investissements nécessaires au redémarrage de l'activité étant estimé à 65 000 € une aide Back'up de 32 500 € est proposée.